



Délibération  
DAAJ/LK

## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 8 FEVRIER 2024

### 2024 – 3 POLITIQUE DE LA VILLE – CONTRAT DE VILLE ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030

Président de séance : DRAPRON Bruno, Maire

Etaient présents : 26

DRAPRON Bruno, CHEMINADE Marie-Line, CALLAUD Philippe, PARISI Evelyne, BERDAÏ Ammar, TORCHUT Véronique, CREACHCADEC Philippe, TOUSSAINT Charlotte, CAMBON Véronique, TERRIEN Joël, EHLINGER François, JEDAT Günter, BUFFET Martine, ABELIN-DRAPRON Véronique, AUDOUIN Caroline, DEBORDE Sophie, GUENON Delphine, BENCHIMOL-LAURIBE Renée, MARTIN Didier, DIETZ Pierre, MACHON Jean-Philippe, ARNAUD Dominique, ROUDIER Jean-Pierre, CATROU Rémy, BETIZEAU Florence, MELLA Florent

Excusés ayant donné pouvoir : 6

BARON Thierry à BERDAÏ Ammar, CARTIER Nicolas à DRAPRON Bruno, CHANTOURY Laurent à PARISI Evelyne, DEREN Dominique à ROUDIER Jean-Pierre, MAUDOUX Pierre à MARTIN Didier, VIOLLET Céline à MACHON Jean-Philippe

Absents excusés : 3

CHABOREL Sabrina, DAVIET Laurent, DELCROIX Charles

Secrétaire de séance : TORCHUT Véronique

Date de la convocation : 01/02/2024

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine,

Vu la Circulaire N° TREB2322581C du 31/08/2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains,

Vu le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

Vu la circulaire du 04 janvier 2024 relative à la gouvernance des contrats de ville « Engagements Quartiers 2030,



Vu les statuts de « Saintes Grandes Rives, l'Agglo » annexés à l'arrêté préfectoral du 31 octobre 2023, et notamment l'article 6, I, 4°) relatif à la « Politique de la ville dans la Communauté »,

Considérant que le contrat de ville constitue le contrat unique de référence de la politique de la ville et des politiques menées en faveur des quartiers prioritaires,

Considérant que la politique de la ville vise à réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants, en luttant notamment contre toute forme de discrimination,

Considérant que conformément aux directives ministérielles, les nouveaux contrats de ville déclinés en « Engagements Quartiers 2030 » doivent répondre un triple objectif :

- Simplifier et accélérer l'action publique, pour produire des résultats tangibles et mesurables pour les habitants ;
- Assurer des réponses de qualité aux attentes des habitants, parmi lesquelles la sécurité, l'écologie du quotidien et l'accès à tous les services publics, que ce soit l'offre éducative, périscolaire et extra-scolaire, sportive, culturelle ou sociale, etc. ;
- Maximiser la mobilisation des acteurs publics et privés tout en rendant plus lisible le rôle de l'Etat, par une communication uniformisée autour de Quartiers 2030,

Considérant qu'au sein de la Ville de Saintes, le quartier retenu par le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains est celui de Boiffiers-Bellevue,

Considérant que conformément à la circulaire du 04 janvier 2024 relative à la gouvernance des contrats de ville « Engagements Quartiers 2030 » trois axes prioritaires sont fixés :

- La nouvelle génération de contrats Engagements Quartiers 2030 doit traduire une mobilisation partenariale élargie à l'échelle de chaque territoire ;
- La participation citoyenne doit être systématiquement prise en compte pour l'élaboration des contrats de ville, notamment pour en identifier les grandes thématiques, les projets à réaliser et les indicateurs à suivre, puis tout au long de la vie des contrats de ville ;
- L'articulation des contrats de ville avec l'ensemble des contractualisations existantes sur le territoire sera primordiale, notamment afin de s'assurer de la mobilisation du droit commun.

Considérant qu'il est nécessaire de signer un nouveau contrat de ville avec les partenaires pour les 6 prochaines années,

Considérant que le contrat de Ville 2024-2030 s'organise autour de ses 6 grandes orientations :

- La participation citoyenne, transition écologique et sociale, décroisement et innovation
- La mobilité : « La mobilité dans tous ses états »
- L'emploi : « Le labo de l'emploi »





- Des lieux d'échanges : « Des espaces de rencontres au pluriel »
- Accueil des nouveaux habitants : « Bienvenue dans le quartier »
- Réussite éducative : « Des parcours passerelles »,

Après consultation de la commission « Action et développement durable » du jeudi 25 janvier 2024,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- Sur l'approbation des termes du projet de contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » pour la période de 2024 à 2030.
- Sur l'autorisation donnée à Monsieur le Maire, ou à son représentant, à signer le contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » et tous documents s'y afférents.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité ces propositions.

Pour l'adoption : 32

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Les conclusions du rapport,  
mises aux voix, sont adoptées.  
Pour extrait conforme,

Le Maire,

  
Bruno DRAPRON



La secrétaire de séance,

  
Véronique TORCHUT

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



PRÉFET  
DE LA  
CHARENTE-  
MARITIME

Liberté  
Égalité  
Fraternité

quartiers2030



SAINTES  
GRANDES RIVES  
*L'Agglo*

# ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030

## CONTRAT DE VILLE SAINTES

2024-2030





# SOMMAIRE

|                                                                                                  |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Préambule .....                                                                                  | 4  |
| Cadre juridique .....                                                                            | 6  |
| Méthodologie .....                                                                               | 7  |
| I. La photographie du quartier Boiffiers-Bellevue .....                                          | 8  |
| I.1. Un seul quartier, sans déséquilibre entre ses 2 entités .....                               | 8  |
| I.2. Un cadre de vie de qualité, un quartier bien équipé sans réelle centralité .....            | 9  |
| I.3. Une précarité et une inactivité inquiétante .....                                           | 10 |
| I.4. Une scolarité à surveiller .....                                                            | 11 |
| I.5. Une petite enfance et des parents en souffrance .....                                       | 12 |
| I.6. Une population de plus en plus vieillissante .....                                          | 12 |
| II. Les préoccupations des habitants .....                                                       | 12 |
| II.1. Participation des habitants .....                                                          | 13 |
| II.2. Transition écologique et sociale .....                                                     | 13 |
| II.3. Réussite éducative .....                                                                   | 15 |
| II.4. Valorisation des compétences des habitants .....                                           | 16 |
| II.5. Mobilités .....                                                                            | 16 |
| II.6. Employabilité .....                                                                        | 17 |
| III. Les grands enseignements du bilan évaluatif 2022.....                                       | 18 |
| III.1. Les lignes de forces .....                                                                | 18 |
| III.2. Les points de vigilance.....                                                              | 20 |
| IV. Les enjeux pour demain .....                                                                 | 21 |
| IV.1. Un quartier attractif et intégré .....                                                     | 22 |
| IV.2. Un quartier solidaire et actif.....                                                        | 23 |
| IV.3. Un quartier participatif et accueillant .....                                              | 25 |
| IV.4. Un quartier créatif et inventif.....                                                       | 26 |
| V. Les grandes orientations du contrat de ville 2024-2030.....                                   | 28 |
| V.1. Participation citoyenne, transition écologique et sociale, décroisement et innovation ..... | 28 |
| V.2. La mobilité : « La mobilité dans tous ses états » .....                                     | 28 |
| V.3. L'emploi : « Le labo de l'emploi » .....                                                    | 31 |
| V.4. Des lieux d'échanges : « Des espaces de rencontres au pluriel » .....                       | 33 |
| V.5. Accueil des nouveaux habitants : « Bienvenue dans le quartier ».....                        | 34 |
| V.6. Réussite éducative : « Des parcours passerelles » .....                                     | 36 |
| VI. Les engagements des signataires .....                                                        | 39 |
| VI.1. Les engagements de l'État.....                                                             | 39 |
| VI.2. Les engagements de la ville de Saintes .....                                               | 51 |

|                                                                                                |           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| VI.3. Les engagements de l'Agglomération Saintes Grandes Rives .....                           | 56        |
| VI.4. Les engagements du Conseil régional .....                                                | 62        |
| VI.5. Les engagements du Conseil départemental .....                                           | 63        |
| VI.6. Les engagements de la Caisse d'Allocations Familiales de la Charente-Maritime .....      | 64        |
| VI.7. Les engagements de la SEMIS .....                                                        | 66        |
| VI.8. Les engagements de France Travail .....                                                  | 68        |
| VI.9. Les engagements d'Enedis .....                                                           | 68        |
| VI.10. Les engagements de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Charente-Maritime ..... | 70        |
| VI.11. Les engagements de La Poste .....                                                       | 71        |
| VI.12. Les engagements de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine .....                 | 73        |
| <b>VII. L'organisation et la gouvernance .....</b>                                             | <b>73</b> |
| VII.1. Le comité de pilotage .....                                                             | 73        |
| VII.2. Le comité de liaison territorial et le comité des financeurs .....                      | 74        |
| VII.3. La participation des habitants .....                                                    | 74        |
| VII.4. L'évaluation .....                                                                      | 74        |



## Préambule

La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit la politique de la ville en tant que politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants.

Cette politique vise notamment à :

- Lutter contre les inégalités de tous ordres, les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales ;
- Garantir aux habitants des quartiers défavorisés l'égalité réelle d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services et aux équipements publics ;
- Agir pour le développement économique, la création d'entreprises et l'accès à l'emploi par les politiques de formation et d'insertion professionnelles ;
- Agir pour l'amélioration de l'habitat ;
- Développer la prévention, promouvoir l'éducation à la santé et favoriser l'accès aux soins ;
- Garantir la tranquillité des habitants par les politiques de sécurité et de prévention de la délinquance ;
- Favoriser la pleine intégration des quartiers dans leur unité urbaine, en accentuant notamment leur accessibilité en transports en commun, leur mixité fonctionnelle et urbaine et la mixité de leur composition sociale ;
- Promouvoir le développement équilibré des territoires, la ville durable, le droit à un environnement sain et de qualité et la lutte contre la précarité énergétique ;
- Reconnaître et à valoriser l'histoire, le patrimoine et la mémoire des quartiers ;
- Concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la politique d'intégration et à la lutte contre les discriminations dont sont victimes les habitants des quartiers défavorisés, notamment celles liées au lieu de résidence et à l'origine réelle ou supposée.

La circulaire de la secrétaire d'Etat chargée de la ville datée du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains fixe les modalités calendaires et méthodologiques d'élaboration de la nouvelle génération 2024-2030 des contrats de ville.

La note du directeur général de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) du 13 avril 2023 relative à l'actualisation de la géographie prioritaire de la politique de la ville dans les territoires métropolitains a précisé les conditions de co-construction des contours de la nouvelle géographie prioritaire avec les collectivités (communes, EPCI).

Sur la base de cette nouvelle cartographie et en parallèle de ce travail, le ministre chargé de la ville par le courrier du 15 mai 2023, a défini les contours de la consultation citoyenne qui doit permettre aux habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville de s'exprimer sur leurs attentes et leurs priorités pour les contrats de ville de demain.

A partir de ces deux démarches, les nouveaux contrats de ville « Engagements Quartiers 2030 » devront répondre à un triple objectif :

- Simplifier et accélérer l'action publique, pour produire des résultats tangibles et mesurables pour les habitants ;
- Assurer des réponses de qualité aux attentes des habitants, parmi lesquelles la sécurité, l'écologie du quotidien et l'accès à tous les services publics, que ce soit l'offre éducative, périscolaire et extra-scolaire, sportive, culturelle ou sociale, etc ;
- Maximiser la mobilisation des acteurs publics et privés tout en rendant plus lisible le rôle de l'Etat, par une communication uniformisée autour de Quartiers 2030

La circulaire du 04 janvier 2024 relative à la gouvernance des contrats de ville « Engagements Quartiers 2030 » fixe trois axes prioritaires :

- La nouvelle génération de contrats Engagements Quartiers 2030 doit traduire une mobilisation partenariale élargie à l'échelle de chaque territoire
- La participation citoyenne doit être systématiquement prise en compte pour l'élaboration des contrats de ville, notamment pour en identifier les grandes thématiques, les projets à réaliser et les indicateurs à suivre, puis tout au long de la vie des contrats de ville.
- L'articulation des contrats de ville avec l'ensemble des contractualisations existantes sur le territoire sera primordiale, notamment afin de s'assurer de la mobilisation du droit commun.

Les nouveaux contrats de ville ne seront par conséquent plus organisés en piliers, mais recentrés sur les enjeux locaux les plus prégnants identifiés en lien étroit avec les habitants. Le nombre de ces enjeux sera limité et ils devront être adaptés aux besoins et aux ressources de chaque territoire.

Les réponses à apporter aux enjeux locaux doivent pouvoir s'appuyer sur les différents dispositifs de la politique de la ville existants. La stratégie définie en réponse à ces enjeux précisera l'articulation entre ces différents dispositifs, en identifiant les acteurs et leviers à mobiliser à chaque échelle territoriale, et en incluant l'ensemble des partenaires publics et privés susceptibles d'apporter leur contribution. Cette stratégie intégrera également un volet investissement.

L'articulation entre la politique de la ville et les autres politiques publiques, apparaît d'autant plus essentielle que nombre d'entre elles ont aujourd'hui pour objet de renforcer la coordination des interventions publiques, dans une logique de parcours, au bénéfice notamment des publics confrontés à des difficultés systémiques.

Les financements octroyés dans le cadre des contrats de ville devront viser prioritairement des associations implantées localement, être priorisés sur les enjeux identifiés par les habitants et assurer un réel effet levier en maximisant les cofinancements publics et privés. Ils devront faire l'objet minimum de 50% de conventions conclues sous forme de Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO).

L'évaluation et l'impact des actions financées devront être analysés de manière quantitative mais également qualitative, ce qui pourra donner lieu à l'intégration de clauses relatives à la production, la mise à disposition et l'accès aux données des cosignataires des contrats de villes. Ces données permettront plus généralement une analyse approfondie de l'évolution de la situation socio-économique des quartiers et de leurs habitants.



Au sein de l'Agglomération Saintes Grandes Rives, le quartier retenu par le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains est celui de Boiffiers-Bellevue.

Le comité de pilotage du contrat de ville réuni le 24 janvier 2024 a validé le projet stratégique du contrat de ville « Engagements quartiers 2030 » à savoir :

- La photographie du quartier ;
- Les préoccupations des habitants ;
- Les enjeux pour demain
- Les grandes orientations 2024-2030 ;
- L'organisation et la gouvernance.

## Cadre juridique

Pour sa bonne exécution, ce contrat s'appuie sur plusieurs textes de référence :

- Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,
- Loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,
- Loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) sur le renforcement de la mixité sociale,
- Loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,
- Circulaire du ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports et de la secrétaire d'État chargée de la Ville du 15 octobre 2014 relative aux modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville,
- Circulaire n°5729-SG du Premier ministre du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération,
- Circulaire n°6057/SG du Premier ministre du 22 janvier 2019 relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers,
- Circulaire CGET du 7 mars 2019 relative aux orientations et moyens d'interventions de la politique de la ville en 2019,
- Règlement d'intervention adopté par la région Nouvelle-Aquitaine en assemblée plénière le 26 mars 2018,
- Cadre de référence des conseils citoyens, juin 2014,
- Courrier du ministre chargé de la ville et du logement aux membres du conseil national des villes du 04 avril 2023
- La note du directeur général de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) du 13 avril 2023 relative à l'actualisation de la géographie prioritaire de la politique de la ville dans les territoires métropolitains
- Circulaire N° TREB2322581C du 31/08/2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains
- Le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains
- Circulaire du 4 janvier 2024 relative à la gouvernance des contrats de ville Engagements Quartiers 2030

## Méthodologie

**1- L'évaluation du contrat de ville 2015-2023** s'est déroulée en 2 phases, la première à dominante « évaluative », la seconde à dominante « prospective », afin de préparer au mieux l'écriture du contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 ». Ainsi, la méthode utilisée par l'Aide à la Maîtrise d'Ouvrage COMPORTENCE x PLACE s'est appuyé sur :

- Des échanges constants avec la maîtrise d'ouvrage, incarnée par Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, conseillère communautaire déléguée à la Politique de la ville et au Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), Virginie JOUSSEMET, directrice du service cohésion sociale et petite enfance et Grégory DEMAZOIN, chef de projet politique de la ville,
- Des entretiens individuels avec des acteurs clés (12) pour les questionner sur les caractéristiques du quartier, la stratégie du contrat de ville, les actions remarquables, les freins constatés, la participation citoyenne et l'animation du dispositif.
- Des ateliers de travail collectifs sur le Conseil Citoyen (2 séances / 10 personnes) et sur la démarche du City Stade (2 séances / 10 personnes) en présence d'habitants (une dizaine), d'acteurs associatifs et de techniciens de la ville et de l'Agglomération. La première séance était consacrée à un partage de bilans, la seconde à une projection (modélisation) sur les suites à donner.
- Deux ateliers de production collective (Séminaire) d'un schéma de développement du contrat de ville de demain présentant les grands enjeux (participation d'une trentaine d'acteurs).
- Un comité d'évaluation réunissant autour de la maîtrise d'ouvrage des représentants de la Préfecture, de France Travail, de la Mission Locale, de la Régie de quartier, du Centre social, de la SEMIS et de l'Agglomération Saintes Grandes Rives.

La production finale a été présentée et validée lors d'un comité de pilotage du 13/12/2022.

**2- La Démarche de rédaction du contrat de ville « Engagements Quartier 2030 »** s'est articulée autour :

- D'entretiens individuels avec l'ensemble des signataires du contrat de ville afin d'inventorier les actions structurantes déjà engagées ou programmées et qui pourront impacter la mise en œuvre du contrat sur la période 2024-2030 ; et d'identifier les engagements (spécifiques et de droit commun) qu'ils projettent de prendre dans le cadre de ce nouveau contrat.
- De la mobilisation des habitants et de l'animation de 2 temps participatifs spécifiques. Sur le modèle des diagnostics en marchant, il a été proposé aux habitants d'avoir une lecture physique du travail de prospection mené en 2022 à la fois en présentant les enjeux principaux qui émergent de ce travail, mais aussi en illustrant sur des sites précis. Ces 2 balades urbaines se sont tenues le même jour, mais à des horaires différents pour permettre à tous les publics, selon leurs contraintes d'organisation, de participer à l'une ou à l'autre.
- D'un Comité de Liaison Territorial (CLT) qui a pris la suite du comité d'évaluation. Cette instance a permis de maintenir une dynamique de travail collective mais également de préfigurer ce que pourrait être l'instance d'animation multi partenariale du futur contrat de ville.



- De la définition d'actions « totem » qui ont permis de se projeter de façon concrète à travers une action structurante qui répond de manière précise à un enjeu prioritaire. Un partenaire ou un collectif de partenaires s'est engagée en CLT à installer une démarche participative (en précisant les objectifs, la méthodologie, les publics mobilisés, les formats imaginés, ...) pour définir les contours de cette action.

## I. La photographie du quartier Boiffiers-Bellevue

Les écarts à la moyenne (intercommunale, départementale et nationale) sont toujours assez saisissants quand il s'agit d'apprécier les dynamiques d'un Quartier Politique de la Ville (QPV). Ainsi, nous proposons ici, non pas une monographie détaillée de Boiffiers-Bellevue, mais un rapport d'étonnement à partir :

- des datas disponibles (SIG ville, Hauban Compas 2022 via PQNA)
- des mises en miroir avec des points de vue qualitatifs recueillis auprès des acteurs du territoire (entretiens, ateliers et visites sur site)

### I.1. Un seul quartier, sans déséquilibre entre ses 2 entités :





Le Quartier Politique de la Ville Boiffiers-Bellevue s'ancre autour de **2 identités**, 2 secteurs (Boiffiers et Bellevue) marqués géographiquement et séparés par une limite physique (l'avenue Salvador Allende). On pourrait penser, de prime abord, qu'elle représente une barrière à la fois physique et mentale. Or, les échanges, et les usages constatés viennent largement estomper cette hypothèse. Le quartier est proche du centre-ville, malgré une topographie peu favorable aux déplacements doux : « ça descend pour aller en ville, et ça monte pour revenir ! » affirme une habitante.

**Les 2 côtés du quartier ne font qu'un** tant le quartier vécu élargit les limites du QPV avec un habitat pavillonnaire environnant les 1173 logements sociaux à 98.7% dans le parc public (SEMIS). Il n'y a quasiment pas de copropriétés côté logement social, ce qui prémunie le quartier de situations complexes à gérer lorsque ces dernières se dégradent.

Côté Boiffiers, la rénovation urbaine a incontestablement modifié la perception du quartier avec plus d'ouverture, faisant disparaître l'effet d'enfermement. Ce projet de Rénovation Urbaine (engagé en 2005 et achevé en 2015), n'a pas entraîné d'effet de déclassement de la partie Bellevue, où l'ancien bâti (construction des années 60) est resté en bon état général, tout comme le traitement des espaces publics et la qualité des voiries.

Des 2 côtés, le très bon niveau d'équipements et de services de proximité participe à cet équilibre, avec une série de services « en pied d'immeuble » et une attention portée par la collectivité à la localisation d'un équipement structurant et valorisant (City stade) à Bellevue pour contrebalancer en partie le projet de rénovation urbaine de Boiffiers.

Au final, si chaque secteur bénéficie d'une vie de proximité, des porosités existent pour faire de Bellevue-Boiffiers un ensemble, **un vrai quartier de vie, doté d'équipements structurants** (collège, lycée, hypermarché, city stade, pôle St Exupéry), qui renforcent son articulation entre les 2 secteurs et avec le reste de la ville.

## I.2. Un cadre de vie de qualité, un quartier bien équipé sans réelle centralité :

La qualité du cadre de vie explique aisément l'absence de frontières entre les 2 secteurs. Les habitants de tous âges circulent facilement des 2 côtés de l'avenue Salvador Allende, sans renier leur secteur d'origine, en développant des usages à l'échelle du QPV, au gré de leurs besoins et loisirs. L'aspect arboré et verdoyant associé à un entretien de qualité et la taille imposante des espaces de circulation douce sont autant de prétextes et d'incitation à se déplacer au sein du quartier.

**Le quartier est agréable**, avec des habitants attachés à leur lieu de vie. « On y vit bien », c'est « un quartier où on respire ». La tranquillité observée et ressentie, le peu de dégradations (hormis autour de containers poubelle enterrés), l'absence (quasi-totale) de points de trafic ou de regroupements participent également de cette invitation à « profiter du quartier sans modération ». **De nombreux équipements sont disponibles**, dont certains à fort rayonnement :

- 2 centres commerciaux de proximité (sans vacances commerciales)
- 1 hypermarché
- 1 marché
- 2 pôles santé (présence généralistes et spécialistes)
- 1 Distributeur automatique de billets
- 1 collège
- 1 lycée
- 2 écoles (élémentaires et maternelles)
- 2 établissements d'accueil du jeune enfant
- 1 établissement France Services
- 1 centre social (avec 4 antennes déployées)
- 1 médiathèque



- 1 antenne du Conservatoire
- De nombreux locaux associatifs
- 1 City stade,
- 1 Skate Park
- Des terrains de sport en accès libre (basket, Beach volley ...)
- De nombreux jeux pour enfants

Un quartier qui est « tout sauf monofonctionnel », où les services sont proches des personnes (accessibilité, qualité, diversité). Cependant, l'abondance de ces équipements implique une absence de centralité unique avec **2 polarités**, qui devraient s'affirmer :

| Pôle<br>« SAINT EXUPERY »<br>socio-culturel et emploi<br>[ BOIFFIERS ] | Pôle<br>« CITY STADE »<br>socio-éducatif et sportif<br>[ BELLEVUE ] |
|------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|
| Centre social et culturel                                              | City Stade                                                          |
| Mission Locale                                                         | Basket + Street Work out                                            |
| Conservatoire                                                          | Détente Pic Nic Jeux d'enfants                                      |
| Jeux d'enfants                                                         | Ecoles + Petite enfance                                             |
| Accueil spectacles plein air                                           | Accueil spectacles plein air                                        |

Il convient de **nuancer ce constat enthousiaste**, en soulignant la vétusté de certains sites tels que les locaux des centres commerciaux ou de certaines associations (Maison de quartier, Régie de quartier). Un effort devra être engagé pour ne pas engendrer un effet miroir préjudiciable entre des équipements neufs et attractifs et ceux qui resteraient « en l'état », potentiellement vite « déclassables » et donc « délaissables ». La fierté d'habiter son quartier (et donc de le respecter) passe aussi par la qualité des équipements et des services présents.

### I.3. Une précarité et une inactivité inquiétante :

Le quartier Boiffiers-Bellevue est **un des quartiers les plus pauvres de Nouvelle Aquitaine**, avec une concentration de ménages en très grande précarité, éloignés de l'emploi. Le taux de pauvreté est de 52% (soit 1 130 personnes, 1 sur 2 à l'échelle du quartier), alors que ce taux est de 44% en moyenne pour les QPV en France et de seulement de 13% pour l'Agglomération Saintes Grandes Rives (soit 7 770 personnes).

**Le faible niveau des loyers** (4,6€/m<sup>2</sup>) lié à l'ancienneté d'un parc (89,3% construits entre 1949-1975 contre une moyenne française de 66,1% en QPV) explique en partie ce constat. Il est possible de se loger à moindre coût, les logements sont entretenus et plutôt spacieux (80 % du parc composé de T3, T4 et T5). Avec un taux de rotation de 8,2% et un taux important de 14,5 % d'emménagement (entrants et mobilités internes), **le quartier continue à accueillir des personnes pauvres éloignées de l'emploi :**

- Un taux d'emploi des 15-64 ans du quartier de seulement 42,8 % à comparer aux 63,3% du taux de l'EPCI (2019).

- Un nombre important de demandeurs d'emploi de longue durée (> 2 ans) qui représentent 1/3 des demandeurs (Top 10 des QPV de la région)
- Plus de la moitié des demandeurs d'emploi sont des femmes (52% soit 205 personnes) alors qu'à l'échelle nationale des QPV se sont les hommes qui sont majoritaires (54%).
- Les jeunes demandeurs d'emploi (< 26 ans) représentent une part classique, dans la moyenne des QPV de la région aux alentours de 15%, sachant que l'ensemble des 15-24 ans représentent 13,4% de la population du quartier.
- Une part significative de demandeurs d'emploi sont étrangers (18,2%) à comparer aux seulement 4,3% à l'échelle de l'EPCI (2019), nécessitant ici un besoin d'accompagnement spécifique (interprétariat, accès aux droits)
- Enfin, l'emploi quand il existe, est souvent précaire (35 %) ou à temps partiel (38,2%), pourcentage à rapporter à l'ensemble des personnes en emploi.

De plus, **la part des revenus d'activité dans le revenu disponible des ménages est la plus faible de la région** (39%, en baisse depuis 2013). Les autres ressources des ménages proviennent des prestations sociales (34,1% en 2019 en hausse depuis 2013) et des retraites (un peu moins de 1/3) :

- 35% des personnes du quartier bénéficient des minimas sociaux, contre 28% pour les QPV en France métropolitaine et 10% pour l'Agglomération Saintes Grandes Rives
- 12,9 % de la population du quartier perçoit l'AAH, un des pourcentages les plus importants des QPV de la Région
- 22,4 % des ménages perçoivent le RSA (en baisse depuis 2018)
- Parmi les allocataires CAF du quartier :
  - 28% ont un revenu qui dépend à 100% des prestations
  - 70% sont des familles monoparentales (soit 25 points supérieurs à la moyenne des QPV en France, 35 points supérieurs à l'agglomération de Saintes)

Au final, la moitié des ménages ont **un niveau de vie\* inférieur à 1 092 € par mois** (\* Revenu disponible calculé par unités de consommation pour tenir compte de la composition de la famille), niveau de vie parmi les plus faibles des QPV de la Région.

#### I.4. Une scolarité à surveiller :

Au-delà des freins périphériques relevés par les acteurs (mobilité, santé, garde d'enfants ...), **le faible niveau de formation** est un des éléments notables quant à l'accès à l'emploi. Ceci est à moduler aujourd'hui devant les besoins forts de main d'œuvre, avec des offres d'emploi accessibles, sans ou avec peu de qualification. Cela suppose tout de même travail de valorisation et de mise en relation pour rendre ces métiers attractifs (pénibilité, horaires, qualité de vie au travail ...). Ceci étant :

- **Le niveau de qualification est un des plus bas de la région** : 12,6% de la population a un niveau supérieur BAC (25,6% à l'échelle de l'EPCI, qui s'explique en partie par une surreprésentation d'anciens dans le quartier)
- Couplé à un **inquiétant taux de scolarisation** : 54% pour les 15/24 ans, qui reflète des parcours chaotiques, voire de l'échec scolaire avec un taux de scolarisation des jeunes femmes qui chute entre 2011 et 2017 (- 5,7 %)

Aussi, le taux de réussite au brevet des collèges (70%) est de 10% moins important que la moyenne des QPV en France, et le taux de retard en seconde reste important (46%) à comparer aux 10,1% de la moyenne de l'Agglomération.

À noter enfin, que le nombre de jeunes du quartier en formation professionnelle (40 %) est élevé, mais en proportion pas plus important qu'ailleurs. Dit autrement, quand un élève est issu d'un milieu défavorisé, il a de grandes chances de suivre une formation professionnelle, quelle que soit son adresse.



### I.5. Une petite enfance et des parents en souffrance :

L'école est un bon indicateur pour prendre le pouls d'un quartier, car ici « on voit tout le monde, tous les parents » et « toute la misère telle qu'elle est ». De nombreux enfants ont **des retards d'apprentissage** (dès la maternelle, 5 enfants sur 22 maintenus en Grande Section à l'école Roger Pérat) et **des problèmes de santé** (troubles autistiques, concentration, alimentation, dentition, sommeil, hygiène).

Le lundi aux portes de l'école, « on voit arriver des mamans brisées », qui ont besoin « d'être épaulées ». Des indicateurs qualitatifs tout aussi inquiétants au niveau de l'entrée en scolarité, qui impactent les enfants et les parents qui se traduisent par de l'isolement, des tensions, des violences intrafamiliales, des conduites à risque, des addictions et de la « consommation d'écrans non-stop ».

### I.6. Une population de plus en plus vieillissante :

Avec un indice de vieillissement\* de 1,2 parmi les plus élevé de Nouvelle Aquitaine (\* le rapport des 60-74 ans aux plus de 75 ans), **il est nécessaire d'anticiper le basculement de la population dans le grand âge**, et toutes ses conséquences en termes de dépendances et de services à adapter (illectronisme, aide à domicile, lutte contre isolement, aménagements, déplacements, accès aux soins). La part des anciens dans le quartier est significativement plus élevée que la moyenne nationale des QPV.

- 9,9 % de la population pour les plus de 75 ans contre 5,5 % en France QPV
- 16,1 % de la population pour les 60- 74 ans contre 12,2 % en France QPV

La courbe du 4ème âge va s'accroître, avec des personnes retraitées du 3ème âge (60-74 ans) beaucoup plus nombreuses en 2018 qu'en 2011 où ils ne représentaient que 11,5%. De plus, le quartier Bellevue-Boiffiers **compte aujourd'hui plus d'anciens** (26% de plus de 60 ans) **que de jeunes** (18,2% de 0-14 ans), avec,

- D'un côté, d'éventuels conflits d'usage dans les espaces publics à anticiper avec un seuil de tolérance qui peut baisser avec l'âge (avancé) des voisins.
- D'un autre, des pistes d'actions pour des projets intergénérationnels !

## **II. Les préoccupations des habitants**

Les partenaires engagés dans le contrat de ville et en particulier les pilotes, l'Agglomération Saintes Grandes Rives et la Préfecture de Département, ont confié une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage aux bureaux d'études COMPORTENCE et PLACE pour mener une écriture participative, dynamique et stratégique du prochain contrat de ville « Engagement quartier 2030 » selon « **une dynamique de projet et une contribution citoyenne renouvelée** » (circulaire du 4 avril 2023).

Sur le modèle des diagnostics en marchant, il a été proposé aux habitants d'avoir une lecture physique du travail de prospection mené en 2022. A la fois en présentant les enjeux principaux qui émergent de ce travail, mais aussi en illustrant sur des sites précis. Deux balades urbaines se sont tenues le même jour, mais à des horaires différents pour permettre à tous les publics, selon leurs contraintes d'organisation, de participer à l'une ou à l'autre. Ce sont près de 30 participants avec une diversité des profils (jeunes / aînés, néo / anciens, actifs ...) qui sont venus faire entendre leur parole dans une atmosphère sincère, constructive et collaborative.



## II.1. Participation des habitants :

Les habitants rappellent tout d'abord l'importance des regards croisés entre habitants, élus et techniciens : « C'est un impératif ». **La cohésion entre tous les acteurs** est également soulignée comme un gage de réussite : « Il faut les deux en cohésion : l'implication des habitants, et celle des élus. Ce n'est pas quelque chose d'alternatif. On ne veut pas la participation OU des habitants, OU des élus, il faut être ensemble ! ».

Il est impératif de recueillir **leur avis** : « Il faut écouter les gens, parce que ce sont ceux qui habitent-là, qui le vivent et qui le subissent si ça ne va pas ».

Le City Stade et les aménagements sur la plaine de Bellevue sont des **exemples de réussite de participation citoyenne** : avant tout un symbole des manières de travailler, « C'est important pour les jeunes et les enfants qui ont participé de voir des réalisations de manière rapide, et qu'il y a eu des réponses financières à leurs envies. », des enfants qui ont été « raisonnables » quand on leur a présenté « les contraintes et l'enveloppe budgétaire ». En découle donc une relative connaissance de ce qui contraint le projet urbain : « Il n'y a pas tout ce qu'on voulait, mais on connaît les phases, et on sait pourquoi ça prend du temps. On connaît les contraintes budgétaires. ».

**La participation c'est encore « nouveau »** et on sent une place qui se libère, des lieux pour être écoutés : « Maintenant oui. » ; les habitants remarquent l'attention particulière qu'il leur ait portée, la valorisation de leur parole et leur avis ; « il y a quelques années, on ne voyait pas beaucoup les élus, on se sentait comme les oubliés ». Maintenant, au contraire, on vient les chercher : « C'est possible grâce à la cohésion ». Pour d'autres, La concertation c'est avant tout un moyen de s'informer. Mais globalement, on ne connaît que ce qu'on vit : « On est sollicités que si on s'implique sur le quartier ».

Il est souligné le manque d'équipements pour les « enfants » à Boiffiers (pas assez de balançoires, les terrains de basket sont « délabrés »). Certains habitants ressentent **une différence de traitement** entre Bellevue (plus privilégié niveau équipement) et Boiffiers (qui a cependant bénéficié du Programme Rénovation Urbaine). Ceci implique également une différence d'attitude par les habitants des quartiers respectifs : « Bellevue, ils sont hautains parce qu'ils ont plus que nous » « Je le vois bien, comment les gens de Bellevue me regardent quand j'amène mes enfants jouer là-bas. C'est des regards qui veulent dire 'toi tu es de Boiffiers, tu n'es pas d'ici' ». La vigilance se trouve alors dans le fait de « bien-penser » l'équilibre entre les deux quartiers, qui n'en sont qu'un seul.

## II.2. Transition écologique et sociale :

Le quartier Boiffiers a bénéficié du **Programme de Rénovation Urbaine** en partie. De nombreux bâtiments ont été réhabilités, d'autres détruits pour « aérer » le quartier, des ascenseurs ont été créés afin de pouvoir accueillir un public plus large... mais aussi un travail avec la ville pour l'aménagement des espaces, de la voirie.

Cependant des problématiques persistent au sein des bâtiments :

- Présence de baignoires
- Problèmes d'insonorisation : « On entend même le chaton courir ».
- Dans les communs, des problèmes de sonnettes (qui n'affichent plus rien tous les étés) et d'ascenseurs (urine, excréments, bière...).
- Balcons qui manquent d'étanchéité et d'éclairage

Ces problématiques engendrent des **conflits de voisinage**, et certains habitants évoquent le manque de soutien du bailleur sur ces questions « Même quand on écrit à la SEMIS, ils nous renvoient vers les voisins. Quand on va voir les voisins, ils nous menacent de nous casser la gueule ». Un appui à la médiation est nécessaire et l'information de l'existence d'une médiatrice n'est pas optimale.



**L'éclairage public** est également soulevé comme une problématique avec une extinction à 22h, contre 1h auparavant : « Quand on va à un anniversaire, quand on rentre, c'est nuit noire. Ce n'est pas très rassurant », « Ça m'est arrivé de faire des balades le soir, maintenant que c'est éteint je ne le fais plus », « On ne profite plus pareil des espaces publics. », « un éclairage qui se déclenche par mouvement, alimenté au solaire, ça ne serait pas possible ? Ou décaler les horaires, surtout en été ».

Les **espaces publics** sont très appréciés des habitants : « On y va tout le temps » mais « parfois il y a trop de monde » « Il y a plein d'enfants », mais on souligne la bizarrerie de certains jeux place de coquèche sur la petite colline : « c'est nul de les avoir faits penchés ! ». « Il faut davantage d'endroits comme ça » ! Où il faudrait par ailleurs voir « plus de poubelles et de sac à crottes ! ». D'autres endroits sont moins connus : « Saint-Exupéry, c'est très isolé. Je ne savais pas que ça existait avant les réunions de l'association Boiffiers-Bellevue ».

Cependant certains usages peuvent se révéler un problème comme pour les riverains du Square du Bataillon Violette, où les enfants jouent au ballon, ou en en proximité de la Rock School.

La problématique du **stationnement** (mais aussi des places PMR), jugé insuffisant, notamment le long du cours Pierre-Henri Simon et rue de la Crête, est soulevé par les habitants. Les places accessibles uniquement grâce à un pass pour les résidences « cages à poules », qui était une opération de diversification de l'habitat du programme de rénovation urbaine reste un point de tensions.

**La gestion des déchets est difficile** : il est évoqué le « manque de civisme » de certains, qui posent leurs poubelles à côté des bornes, mais aussi de l'inadaptation des équipements (notamment pour le dépôt des sacs de 30L). Les habitants précisent : « il faudrait qu'on puisse mettre le sac jaune dans la poubelle, pour ne pas avoir besoin de trier à la main ensuite quand on arrive aux bornes. », « Bizarrement, de vivre sur Saintes, ça m'a dégoutée de trier. Ici, c'est trop compliqué. »

**Le quartier est apprécié pour son aspect très paysager.** Même s'il est abordé certains dangers (communication des caves à Bellevue entre différents bâtiments), **on se sent en sécurité dans le quartier** : « Je sais que mon gamin est en sécurité dans le quartier. Des fois, il traîne avec ses amis, mais comme je connais du monde, je sais qu'il se tient sage et que s'il y a un problème, on me tiendra au courant. ». Le quartier a été plus mouvementé « Il y avait des courses-poursuites » mais « ces générations sont parties et ça va mieux » ... Et on apprend de ses erreurs : les générations qui ont fait de la prison alertent et sensibilisent les plus jeunes « Ils leur disent 'J'ai fait des bêtises, ne fais pas les mêmes !'. C'est des expériences importantes pour les jeunes. »

**Tous les services de proximité sont disponibles sur le QPV**, « Les deux quartiers, c'est un peu une mini-ville dans la ville », cela se traduit pour certains par un sentiment de relégation, d'isolement, « Tout ce qui est Saintes, en dehors du quartier, je ne suis au courant de rien. ».

L'installation prochaine d'un **Dojo** pose également de nombreuses questions :

- Comment le gérer le flux de véhicules pour va rentrer sur le quartier, où vont-ils se garer ?
- Pourquoi ne pas avoir consulté les habitants avant de choisir son implantation sur un espace approprié par les jeunes et où se déroule traditionnellement les feux de la Saint Jean : « C'est une bonne idée de construire un dojo, mais pas ici, on aurait aimé être concertés avant »
- Comment les jeunes du quartier pourront-ils profiter de ce nouvel équipement : « On reconnaît l'utilité de sensibiliser à de nouveaux sports », « on espère surtout que cet équipement sera accessible aux enfants du quartier. »

### II.3. Réussite éducative :

Un constat rapide est fait par les habitants : **une forte différenciation entre les écoles Jean Jaurès (Boiffiers) et Roger Pérat (Bellevue)** : « une grande différence » est faite, au détriment notamment de Pérat. Celle-ci se trouve dans le quartier Bellevue, « c'est comme une maison », mais elle en devient enclavée et surtout « Quand je suis arrivée ici, on m'a dit que Roger Pérat ce n'était pas bien ». Une réputation dont l'école souffre depuis des dizaines d'années, plus dans la tête des parents que des enfants :

- Coté Parents : « Quand j'ai mis ma fille à Pérat, on m'a dit que je n'étais pas du quartier, parce que je travaille à Boiffiers. Et on lui a fait ressentir à l'école aussi... », une autre maman : « On m'a même dit 'Oh mon Dieu, tes enfants sont à Roger Pérat ! Qu'est-ce qu'il se passe pour qu'on en arrive là dans les réflexions ? ! ». D'autres parents ne ressentent pas ce problème, apprécient par ailleurs l'existence d'une Toute Petite Section à Jean Jaurès. Pour eux, les enfants ne souffrent pas du passage ensuite à Roger Pérat. « **Nous, on le sait bien que c'est une école comme les autres** ! On a des enfants qui s'en sont très bien sortis, certains sont devenus ingénieurs ! ». Une école « capable de faire énormément d'actions avec les enfants. », « mais est-ce que les gens savent qu'il y a ces actions ? – Moi je le dis autour de moi ! ».
- Coté élèves : quand ils arrivent au collège : « **On n'a pas d'étiquette Roger Pérat** », « C'était bien », « C'était bonne ambiance », « ça se mélange ». En somme, il n'y a finalement pas d'impact, pas de difficulté et la cohabitation « se passe bien ». Dans ce collège, il n'y a pas que des jeunes du QPV et les collégiens ne ressentent pas non plus l'étiquette « jeune du quartier ».

Des habitants évoquent qu'il semble nécessaire :

- De valoriser ces réussites
- De communiquer sur le foisonnement des projets menés
- De repenser, retoucher la carte scolaire
- De rapprocher les 2 écoles avec des projets communs : « Pourquoi, il n'y aurait pas plus d'actions communes aux 2 écoles ? »
- D'avancer les rencontres USEP qui arrivent trop tardivement dans l'année (rencontres sportives entre écoles où les enfants sont mélangés), de remettre en place Sport & Paix (écoles, collèges, lycée)
- De combiner Dans'école et Chant'école à l'espace Saint Exupéry

Un autre souci est relevé par les jeunes présents à cette déambulation : « **on demande trop tôt l'orientation des jeunes** ». Il faut donner le temps de pouvoir choisir, et éviter « les coups manqués avec les conseillères d'orientation ». D'autres n'aiment pas l'ambiance du collège, mais regrettent surtout : « Ma sœur, ce qu'elle voudrait, c'est trouver un travail et faire du terrain », somme toute faire plus de stages, mais le collège semble peu ouvert à la question, bien que dans certains établissements, si le projet est bien clair, c'est possible.

Des problématiques sont également évoquées au sujet du lycée :

- « Pas de stages au lycée ! », « C'est un gros problème, puisqu'il faut multiplier les expériences, quelles qu'elles soient » avant de penser le supérieur ou l'entrée dans l'emploi.
- Sur le quartier, le lycée général (Bellevue) est peu fréquenté par les jeunes du quartier. « on souhaiterait qu'il y ait aussi un lycée professionnel et technique », « Aller à Palissy, ce n'est pas forcément très pratique. », « avec le remaniement des lignes, il y a maintenant des correspondances, et les horaires de bus ne correspondent pas forcément avec les horaires de rentrée ou de sortie des classes. »
- Et pour ce qui est du lycée agricole (G. Desclaude), il est considéré comme difficile d'accès en transport et pour les piétons.



#### II.4. Valorisation des compétences des habitants :

**Le quartier accueille régulièrement de nouvelles personnes** et de nouvelles familles. Lesquelles pourraient se sentir plus rapidement intégrées à la vie du quartier, si elles pouvaient s'inscrire dans un système d'échanges de savoir-faire et d'entraide, fondé sur la valorisation des compétences et des réseaux de solidarité. Cela renforcerait les liens entre voisins anciens et nouveaux : « Quand tu ne viens pas du coin, on te regarde bizarre. Certains accueillent bien, d'autres pas du tout... »

**Cet accueil est à repenser**, à différents niveaux, et il est évoqué un livret d'accueil pour les nouveaux habitants. Certains habitants regrettent l'absence de fête de voisins, à qui il est rappelé qu'il y « en a eu d'organisées, mais seulement une dizaine d'habitants se mobilisaient. Donc ça s'est arrêté » et « que si on veut en voir, il ne faut pas hésiter à les organiser ! »

D'autre part, **les solidarités et services entre habitants existent**, « On apporte le pain aux voisins âgés, si besoin ». Globalement, le bouche-à-oreille fonctionne quand il est question d'entraide. « Le problème, c'est que maintenant les gens, c'est chacun pour soi ! » « Et le confinement ça n'a pas aidé ». Ce phénomène est renforcé par les difficultés à aller vers les autres au-delà de la cage d'escalier, « On se croise, on se toise, mais guère plus ! ».

Cette solidarité n'est pas la même dans les 2 quartiers selon certains « Ah oui vous vous donnez des coups de main à Bellevue ! Nous à Boiffiers personne ne se parle ! » ... Et l'occupation de l'espace public ne facilite visiblement pas les choses : « Y'a des gens qui se retrouvent parfois ... mais pour se taper dessus ! Ça donne pas envie de sortir ! ». Certaines solidarités sont visibles mais d'autres échappent aux structures : « Elles sont importantes ! » et « Il ne faut pas les perdre ! ».

Il est identifié un besoin **de lieux « pour tout le monde »** pour parler, se poser sans contraintes, sans horaires, et ainsi renforcer le « lien intergénérationnel » : « Une Maison des jeunes pour les vieux, une maison des seniors (MDS) ! », **en n'oubliant pas ce qui se fait déjà**, avec une nécessité d'informer davantage sur les services proposés par les structures associatives et municipales.

Il est aussi évoqué un lieu où les jeunes pourraient apprendre aux anciens, et inversement :

- « Leur faire repasser le code, pour rigoler »
- « Apprendre le tricot, aider à la recherche de stage »
- « Des ateliers cuisine, informatique... »

Le besoin de **recenser les compétences et les talents** des habitants est souligné, « en attendant un annuaire, une mise en avant dans le magazine municipal », les habitants rappellent que « Le partage des compétences, c'est aussi ce qui crée du lien » et un autre habitant, locataire d'une parcelle aux jardins familiaux, témoigne : « Il y a une dame qui est arrivée il y a deux semaines. On lui a dit, avec tous les autres, comment faire ça, ça et ça. On l'a beaucoup aidée. »

#### II.5. Mobilités :

Pour ce qui est des **transports en commun**, le constat est à double tranchant. Une utilisatrice occasionnelle qui s'en est servi pendant 1 mois « très agréablement surprise », par la politesse des usagers et des employés, par la fluidité. Mais d'une manière globale, on déplore de **gros problèmes** sur le réseau.

Les fréquences, **La ligne A est la seule à passer à Boiffiers-Bellevue, c'est fluide** (un toutes les 15min) mais plus long pour la B (1 toutes les 30min) et la C (un toutes les 45min) ; « **Une catastrophe mondiale** ». Sachant qu'en période de vacances scolaires, la fréquence diminue « Quand tu travailles pendant les vacances scolaires, que la plupart du temps tu ne connais pas, tu te démerdes ! » Quand il est question de faire des correspondances : les horaires ne sont pas adaptés



« les 3 lignes arrivent en même temps au Théâtre, si on rate la correspondance on est parti pour 45min d'attente »

Il est aussi mentionné :

- L'amplitude (7h20 à 19h20) pas assez large,
- Pas de transport possible le dimanche : problème pour accéder aux structures culturelles et sportives,
- Fréquences réduites de moitié le samedi,
- Horaires inadaptés pour un rythme de travail en matinée ou en soirée (restauration, ménages, commerce) : « Moi je voulais travailler au McDo, mais c'est trop difficilement accessible et rapidement il n'y a plus de bus. », « tu rentres après 22h du travail, il n'y a ni bus ni lumière ! »

Ceux-ci amènent les habitants à **repenser les mobilités**, « Moi j'ai arrêté le bus à cause des horaires, maintenant je fais tout à pied ». « Est-ce qu'on peut aller partout ? – Non ! – Sauf si on a des bonnes jambes ! », « Pour aller au lycée, il faut se lever tôt pour avoir la correspondance », et de manière globale « Moi j'évite de prendre autre chose que le A, en général je le prends à l'arrêt le plus proche et je finis à pied même s'il pourrait y avoir un trajet en correspondance avec un autre bus. »

De plus, les titres de transports, ne permettent pas de faire une correspondance aller- retour sur la même ligne à moins d'indulgence du conducteur. Pareillement, l'accès à la tarification solidaire est conditionné à attestation « complémentaire santé solidaire » ou de la Mission Locale qui n'accepte pas toujours de les délivrer ; « Parfois, je dois choisir entre manger et prendre le ticket de bus. Alors je marche pour tous mes rendez-vous », « Y'a du retard, ton ticket c'est mort, tu rates ton rendez-vous, tu ne vas pas travailler, tu rentres chez toi. Voilà »

En ce qui concerne **les mobilités douces** : « Tout ce qui est vélo, ce n'est pas encore ça, même s'il y a du mieux », « Des côtes, il y en a, le plus simple c'est encore le vélo électrique ». Pour le prêt des vélos à assistance électrique gérés par l'Agglomération Saintes Grandes, l'empreinte bancaire de 600 € limite l'accès au service : « Tout le monde n'a pas de carte bancaire », « 600€ ?! Jamais je n'aurais ça sur mon compte... »

De plus, il est constaté **un manque de continuité des pistes cyclables**, qui peuvent s'arrêter un peu n'importe où : « Il y a de jolies pistes cyclables, mais il manque le tronçon qui les relie », « D'ici au centre-ville, c'est compliqué », « Les pistes cyclables, c'est au petit bonheur la chance, et souvent elles s'arrêtent net ! ». Pourtant, des pistes sécurisées permettraient une pratique en famille, et initieraient les enfants. Et globalement, les habitants ont peur « C'est mort, ils vont nous écraser ! » et pour ce qui est des zones 30 : « Personne ne roule à 30 ! ». Il en est de même pour les trottinettes électriques : « C'est compliqué pour se déplacer. Il faudrait des pistes, parce qu'on ne peut pas rouler sur les trottoirs, et c'est trop dangereux sur la route. »

Pour de nombreux habitants, **les déplacements se font à pieds**, le problème étant qu'à certains endroits, « les trottoirs sont délabrés », les trous et les voitures garées sur le trottoir empêchent les personnes en fauteuil et les poussettes de passer. Sur certains passages piétons (celui « de la frontière », avenue Kennedy), les voitures passent « comme des fous », ce qui inquiète les parents pour la traversée vers l'école, certains allant jusqu'à les accompagner matin et soir. Il est proposé l'installation d'un feu à la demande pour traverser l'avenue.

## II.6. Employabilité :

Globalement, les habitants manifestent **un besoin de davantage d'informations et d'accompagnement**, notamment pour les jeunes : « C'est à nous de trouver des patrons pour le stage de 3ème, mais on nous refuse parfois. », « On a besoin d'adultes pour nous aider, sur comment faire pour contacter les patrons, pour trouver d'autres stages... » Au-delà de 26 ans, beaucoup de dispositifs sont connus des habitants mais l'accès à l'information est encore à travailler. Au final, ils



disent se débrouiller pour trouver du travail, par les agences d'intérim notamment, sans nécessairement passer par les acteurs de l'emploi comme France Travail ou la Mission Locale.

A propos de l'action de la Mission Locale, des expériences sont positives « Pas de difficulté particulière », la permanence régulière et les rendez-vous « cafés des envies » au sein de la maison des jeunes sont appréciés ; mais également une impression d'être dépendant d'une implication des conseillers et conseillères, « C'est pile ou face, il y a ceux qui accompagnent et donnent des opportunités ou font culpabiliser d'être pauvre ». L'information par mail de petites annonces existe, mais certains y accèdent et d'autres non. Et « Si tu veux changer de conseillère, tu dois en parler à ta conseillère ! »

En ce qui concerne France Travail, **un gros souci d'accessibilité** est tout d'abord mis en avant : « pas d'arrêt de bus à proximité », « plus de trottoir ». De plus, c'est une structure qui n'a pas toujours bonne publicité : « On m'a toujours dit, 'ne va pas à Pôle Emploi !' », « Moi Pôle Emploi, ça fait 8 ans qu'ils dorment. Là ça y est, ils se sont souvenus de moi ils m'ont enfin envoyé une annonce ».

Cependant certains habitants reconnaissent l'existence d'actions intéressantes comme le rallye à la découverte d'entreprises qui a lieu sur le quartier et le fait de pouvoir venir à France Travail pour rencontrer une entreprise : « c'est motivant ».

**La garde des enfants** est identifiée comme étant aussi un frein important pour l'accès à l'emploi : « Moi je suis allée travailler avec mes enfants pendant les vacances scolaires ».

### III. Les grands enseignements du bilan évaluatif 2022 du contrat de ville

#### III.1. Les lignes de forces :

#### UN PORTAGE POLITIQUE RENOUVELÉ ET AMBITIEUX

Les acteurs rencontrés sont unanimes pour identifier un « avant » et un « après » 2020, date du changement de majorité municipale. Le projet de mandat porté par les équipes du nouveau Maire / Président de l'Agglomération, M. Bruno DRAPRON, redonne un élan à la politique de la ville dans une relation agglomération-ville centre repensée.

La connexion existe et la nomination d'une élue dynamique Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, en charge de la politique de la ville, explique en partie ce constat. D'autant plus que Mme ABELIN-DRAPRON de par ses autres délégations, municipales (Grand Projet, Marque de territoire), communautaires (Prévention, Médiation sociale) et départementales (Patrimoine), positionne la politique de la ville dans un ensemble plus large. Ainsi, la collectivité pose aujourd'hui une **vision ambitieuse** du devenir du QPV, qui donne une impulsion, autour de 3 principes :

- **Faire rimer qualité et proximité** des équipements et des services dans le quartier : « on veut des équipements et des aménagements beaux, des services efficaces fondés sur l'aller vers ».
- **Penser la mobilité « à double sens »** : permettre aux habitants du quartier de se déplacer pour accéder aux services et aux équipements présents dans la ville et dans l'agglomération dans un sens, et dans l'autre, inciter les habitants du centre-ville et de l'agglomération à venir à Boiffiers-Bellevue pour bénéficier de services et d'équipements uniques.

- **Placer la médiation et la participation au cœur du système** pour renforcer l'accessibilité aux services et fluidifier les relations entre les habitants du quartier et ceux du centre-ville et des autres territoires de l'agglomération.

## UN FORT RÉSEAU PARTENARIAL DE TERRAIN

Certes, l'échelle de la ville (25 000 habitants) et du quartier (2 200 habitants) à «taille humaine» favorise ce constat, mais **la qualité des relations entre les acteurs est réelle**, affirmée par l'ensemble de ceux rencontrés.

« **Le travail en réseau** » et « **la richesse du partenariat** » sont autant d'éléments régulièrement mis en avant par les acteurs pour énoncer autant la plus-value que le socle du contrat de ville. Cette interconnaissance se traduit dans la **gouvernance du contrat de ville, fluide et pilotée en toute légitimité par l'Agglomération compétente**, avec une charge opérationnelle qui ne prend pas le pas sur la dimension stratégique.

En effet, les acteurs s'accordent sur les priorités, les enjeux à définir et les actions à soutenir en se parlant régulièrement, **autant dans les réunions que sur le terrain**. « On se croise tous les jours dans le quartier », le médiateur et le chef de projet arpentent le territoire, ont des permanences au cœur du quartier, sont présents au conseil citoyen, dans les temps de préparation. Les animateurs et les acteurs associatifs sont tous à « portée de main » et de « vélo » les uns des autres.

## DES PROJETS FÉDÉRATEURS ET EXEMPLAIRES

Ces projets, comme le City Stade, l'Etablissement France Services, la Friperie solidaire, le Rallye à la découverte d'entreprises, le projet Street Art ou le Festival « Sur la place ou à emporter » illustrent le portage politique et entretiennent le travail en réseau. Ils envoient des signes concrets à la population de la **capacité du partenariat à se mobiliser pour améliorer les services et les aménagements dans le quartier**.

Un réseau de partenaires gravite autour du triptyque, qui est souvent à l'origine et/ou à la coordination des projets structurants : le centre social, la régie de quartier et l'école (maternelle et élémentaire). L'agglomération conserve, selon la nature des actions, la bonne distance, jamais trop près, jamais trop loin des porteurs de projets. Elle impulse quelquefois, elle accompagne souvent les initiatives (mise en confiance, mise en lien) portées les associations, les écoles ou les autres services des collectivités, pour « un soutien pas que financier » affirment les acteurs.

## UN PROTOCOLE PARTICIPATIF EPROUVÉ

Si le City Stade est aujourd'hui un lieu vivant, symbolique, catalyseur, approprié et respecté, c'est en raison d'une démarche participative qui a porté le projet de bout en bout. De A à Z, un projet mené pendant 7 mois, par et pour les habitants avec :

- **Un pilote et une harmonie** où « chacun avait et connaissait sa partie ». Cette « envie de travailler différemment, de façon sereine » s'est appuyée sur une méthodologie « construite ensemble » avec les associations, les collectivités locales (L'Agglomération Saintes Grandes Rives, Centre social, périscolaire, Régie de quartier, Semis, Tremplin 17) et habitants (« on a accepté que le groupe change »)
- **Du dialogue et encore du dialogue** pour « lever les craintes » des riverains et des élus : « faire converger les objectifs » et finir par « construire un point de vue ».
- **Une écoute suivie des faits** pour gagner en crédibilité (« la force par la preuve ») et maintenir la dynamique pendant toute la durée de l'expérimentation



La fonction de chef de projet, et son binôme avec l'élue, s'est révélée essentielle, pour jouer le rôle d'interface (habitants, élus, techniciens, associations) qui sait garder le cap et donner le tempo (« éviter l'effet d'usure »), tout en faisant preuve d'empathie, de souplesse et de réactivité.

**La symbolique du nom** a joué son rôle aussi pour permettre la carte de l'ouverture et de la mixité, « ce n'est pas le City de Bellevue mais le City de Saintes ». Les formes de la participation ont été repensées pour séduire, sachant que le temps des habitants est différent (« on ne fait pas 15 réunions avec les habitants ») : des visites de sites, des votes aux gommettes et un règlement intérieur en bandes dessinées sont de très bonnes idées à reprendre.

Enfin, la **transparence avec les habitants** a prévalu, « ce n'est pas grave si on dit NON, si on explique le pourquoi », les enveloppes financières étaient connues.

### III.2. Les points de vigilance :

## UNE PROGRAMMATION DESEQUILIBRÉE

**La dimension éducative de la cohésion sociale** occupe une place prépondérante dans la programmation du contrat de ville, et aussi dans l'agenda des acteurs, **au point de laisser peu aux autres piliers**. Notamment le champ du développement économique et de l'insertion sociale et professionnelle. « Un angle mort », pas assez développé, avec des projets et des volontés (Mission Locale, France Travail, Régie de quartier) à amplifier (« rallye à la découverte d'entreprises », « café des envies », « formation des recruteurs » ...) et à coordonner dans une vision stratégique et partagée.

## UN CONSEIL CITOYEN A ENCOURAGER

À l'échelle de la ville, plusieurs démarches qui associent les habitants (réunions de quartiers, apéro vagabonds, Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, Conseil des sages, Conseil de développement) peuvent brouiller le paysage dans lequel le Conseil citoyen essaye de se faire une place : la sienne.

Initié par le législateur lors de l'actuel contrat de ville, le Conseil Citoyen se doit d'être à la fois **le porte-voix** auprès des institutions des problématiques du quartier et aussi **impulser des actions** qui favorisent le lien social. A l'instar de la grande majorité de ses voisins régionaux, il fonctionne autour :

- D'un noyau dur de fidèles (retraités actifs)
- D'une animatrice dynamique (régie de quartier),
- De quelques actions « rituelles » (galette des rois, boîte aux livres, programmation festival « Sur place ou à emporter », octobre rose...),
- D'une communication insuffisante (« sur ce que l'on est, ce que l'on fait »)

Et pourtant, cette instance qui réunit les associations relais (Centre social, Régie de quartier et Tremplin 17) et les habitants, a tout pour jouer un rôle moteur dans l'animation du contrat de ville, en faisant remonter l'expertise d'usage des habitants et des acteurs, tout en consolidant leur pouvoir d'agir. Aujourd'hui, pour consolider son action, le Conseil Citoyen a besoin :

- **D'être alimenté** (sollicitation des institutionnels pour recueillir l'expertise, le point de vue des habitants sur tel ou tel sujet)
- De resserrer les projets portés par le Conseil Citoyen
- **De gagner en lisibilité et en utilité** afin de donner envie à plus de monde de participer (élargir le cercle)
- De consolider ses méthodes de travail, sous la houlette de sa nouvelle et dynamique animatrice, avec des formations-actions, pour mieux s'organiser, collecter la parole des habitants, monter des projets et savoir communiquer.

## UN RISQUE DE « COPIÉ-COLLÉ » CÔTÉ PARTICIPATION

La méthode éprouvée pour la conception du City Stade a incontestablement fait ses preuves. Mais, il ne s'agit pas de la « plaquer » pour garantir son efficacité sur l'ensemble des aménagements et des équipements à venir. **Si la recette est bonne, elle n'est pas magique.** Pour s'adapter à l'histoire et aux singularités de chaque projet, l'ensemble des partenaires a identifié ici :

- Ce qui est reproductible et modélisable
- Ce qui est nécessairement à adapter
- Ce qui est à éviter

|                                 | Reproductible et modélisable                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Nécessairement à adapter                                                                                                                                                                                                  | A éviter                                                                                   |
|---------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Partenariat</b>              | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Clarification de la démarche en amont qui permet de rassurer les acteurs de terrain (1<sup>er</sup> cercle)</li> <li>▪ Création de groupes projets</li> <li>▪ Définir une méthodologie en amont</li> </ul>                                                                                                                                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réinterroger le réseau d'acteur</li> </ul>                                                                                                                                       |                                                                                            |
| <b>Participation</b>            | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Associer les habitants dès le départ</li> <li>▪ Réunion de lancement avec toute la population</li> <li>▪ Garder la dimension intergénérationnelle</li> <li>▪ Accompagnement des publics, notamment celui des jeunes qui ont été travaillés et pensés en amont des rencontres</li> <li>▪ Accepter les va et viens des habitants au sein du projet</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prévoir un temps en amont entre acteur pour préparer la sollicitation des habitants</li> <li>▪ Formaliser les participations des habitants sur des « outils mémoire »</li> </ul> |                                                                                            |
| <b>Calendrier</b>               | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Se donner du temps (1 an)</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réajustement permanent</li> </ul>                                                                                                                                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Vouloir aller vite</li> </ul>                     |
| <b>Animation de la démarche</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un chef de projet qui coordonne et qui anime</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                            |
| <b>Commande/élus</b>            | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un équipement comme une évidence</li> <li>▪ Partir d'un diagnostic du besoin</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Clarifier ce à quoi ils sont prêts</li> </ul>                                                                                                                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ne pas plaquer des besoins artificiels</li> </ul> |

## IV. Les enjeux pour demain

**Le réseau est présent. Les volontés de coopérer sont là. Les sujets prioritaires se dessinent. Les idées arrivent.**

Le prochain contrat de ville a beaucoup de cartes en main pour jouer son rôle d'assembler des dynamiques, des projets et des méthodes. 2 séminaires participatifs (septembre et novembre 2022) avec les signataires du précédent contrat de ville et des acteurs de terrain ont permis de :

- **Mettre en réseau les réflexions et les propositions**
- **Faire émerger des idées, des pistes d'actions**
- **Prioriser les enjeux**



Ainsi un référentiel commun a été validé afin d'organiser la réflexion et porter l'ambition collective qui soufflera sur le prochain contrat de ville.



Bien entendu, tous les enjeux identifiés sont **interdépendants** et leur approche est à considérer comme la plus **transversale** possible.

#### IV.1. Un quartier attractif et intégré :

Comment ?

... en (re)valorisant l'image du quartier  
 ... en enrichissant et en diversifiant les potentialités de mobilités  
 ... en atténuant les différences et les a priori entre les représentants des différentes catégories de personnes  
 ... en poursuivant et en amplifiant la rénovation bâimentaire du quartier

**Ces 4 enjeux** sont issus de la réflexion collective initiée lors des ateliers coopératifs des 2 séminaires de 2022.

L'ensemble des partenaires est d'accord pour penser que la présence de flux est essentielle pour dynamiser et banaliser un quartier, pour le rendre attractif et intégré. La ville a besoin de ces flux, de déplacements de personnes, pour se régénérer, pour lutter contre les stéréotypes et l'entre soi. Un des enjeux est de penser ces derniers, à la fois dans le quartier (entre Boiffiers et Bellevue) et entre le quartier et le reste de la ville. Les questionner permet de proposer une lecture dynamique de la mixité sociale (des fonctions et des populations dans le quartier) et de la mobilité des personnes et des services (aller vers) :

- Pourquoi et comment les personnes se mettent en mouvement ?
- Qu'est ce qui fait sortir du quartier ? Emploi, culture, sport, loisirs, commerces, services publics, éducation, liens sociaux et familiaux ... ?
- Qu'est ce qui fait venir dans le quartier ? Emploi, culture, sport, loisirs, commerces, services publics, éducation, liens sociaux et familiaux ... ?

**Les projets structurants** de Dojo et du Pôle Saint Exupéry sont des objets d'expérimentation pour créer de l'attractivité, de la rencontre et du changement d'image du quartier. À condition qu'ils ne fonctionnent pas « hors sol » et ne soit pas posés dans le quartier sans logique participative.

### PISTES D' ACTIONS SOULEVEES EN ATELIER

- Quid d'un **lieu de rencontre**, de ressources pour le quartier, une sorte de « tiers-lieu », pouvant servir d'accueil à la fois d'une bourse d'échanges, de pôle de service, de lieu de coworking... mais aussi un bar associatif et solidaire. En bref, un lieu où on se voit et échange, dans un réseau de solidarité et de convivialité.
- Si on fait bien, alors il faut **communiquer** sur les actions qui marchent et qui mettent en valeur les **richesses interculturelles du quartier**. Que ce soit par des campagnes d'affichage, des fresques collaboratives, un stand de valorisation de l'offre de service au marché de Bellevue ou lors des événements socio-culturels ponctuels. Le quartier Bellevue-Boiffiers peut mettre en valeur ses qualités pour résonner dans toute la ville, mais aussi et avant tout en son sein.

La question des transports en commun et des modalités de transports alternatifs est également un enjeu fondamental, tant sur le plan économique, que fonctionnel et culturel dans un contexte de crise économique post pandémie. Seulement 14 % de la population de Boiffiers-Bellevue utilise les transports en commun pour aller travailler. Peut mieux faire ? Comment

### PISTES D' ACTIONS SOULEVEES EN ATELIER

- **Adapter l'offre de transports en communs** : plus tôt pour aller au travail, plus fréquents en soirée et le week-end, éventuellement à la demande pour éviter le risque d'une faible fréquentation au départ, dans le cadre de la renégociation de la Concession de Service Public de l'Agglomération.
- **Favoriser le covoiturage**, notamment pour les événements sportifs et culturels, mais aussi pour les déplacements du quotidien, via une bourse d'échanges
- **Penser les mobilités douces**, en améliorant les axes de circulation (continuer la piste cyclable jusqu'au centre, penser aux passerelles piétonnes entre les deux quartiers) ainsi que la signalétique et pour compléter le tout, penser l'accès à ces mobilités douces, en renforçant les possibilités de prêts de vélos en libre-service.

## IV.2. Un quartier solidaire et actif :

Comment ?

... en optimisant l'employabilité des publics, notamment les plus fragiles  
 ... en renforçant l'interconnaissance entre les acteurs et les projets  
 ... en valorisant les solidarités spontanées et la capacité des personnes à faire du lien  
 ... en renforçant l'accès aux droits dans et en dehors du quartier

Ces 4 enjeux sont issus de la réflexion collective initiée lors des ateliers coopératifs des 2 séminaires de 2022.



La plupart des indicateurs (taux de pauvreté, part de l'emploi précaire, taux de couverture des ménages bénéficiant des minimas sociaux, part des non scolarisés sans diplôme, demandeur d'emploi ...) montre un quartier en fort décrochage, avec des personnes faisant partie des plus précaires de la région Nouvelle Aquitaine, tant au niveau de l'emploi que de la cohésion sociale.

**Relier ces 2 dimensions « Emploi / Solidarité »** est une priorité, pour retrouver une spirale positive, accompagner les trajectoires de personnes (Neets, seniors, demandeurs d'emploi longue durée mais aussi jeunes diplômés) vers plus de dignité et moins de précarité.

Des freins sont à lever (santé, alimentation, mobilité, formation, garde d'enfants ...) à travers des **projets collectifs et des accompagnements individuels** à consolider, à inventer pour que les personnes se remettent en mouvement, gagnent petit à petit en confiance, en mobilité (physique et mentale), en activité et en revenu. A fortiori dans un contexte de crise, où les mentalités des employeurs évoluent face aux besoins avec de nombreux « secteurs pénuriques dans un contexte post covid » (tourisme, aide à la personne ...)

Quelles mises en synergie au service de quels profils ? Quelles mises en situation face à de tels gisements d'emplois ? Quelles solidarités consolider pour lever les freins périphériques à l'emploi ?

#### PISTES D' ACTIONS SOULEVEES EN ATELIER

##### POUR MIEUX SE CONNAITRE, AVANT TOUT...

- Une nécessaire forme de **réunion des acteurs du quartier**, pour faire culture commune, que ce soit de manière régulière (bimensuelle) et conviviale pour partager les actualités du quartier, ou de manière plus « thématique » (trimestrielle) en présence et animée par le chargé de mission Politique de la ville et l'État pour planifier un projet en particulier.
- Fédérer autour de projets forts, qui professionnalisent et qui permettent de **rendre visible les initiatives solidaires locales** : une télé ou une radio locale, où l'on peut se former soi et diffuser l'information aux autres, une mobilisation des outils de communication des signataires du contrat de ville et partenaires, pour diffuser l'actualité, et encore et toujours cette fameuse bourse d'échanges à animer, pour coordonner les solidarités du quotidien et se retrouver en un lieu.
- Tout en encourageant le « **aller-vers** », en renforçant l'assise des services dans le quartier

**PISTES D' ACTIONS SOULEVEES EN ATELIER****... ET CE POUR ASSURER UN ACCES A L'EMPLOI PLUS SEREIN**

- Grâce à un **comité sur la pré-insertion**, réunissant les acteurs de l'insertion pour mieux travailler ensemble, pour mettre en place un plan d'action adapté aux problématiques locales permettant le « embaucher autrement ». Cela pourrait se traduire par une permanence France Travail sur le quartier, du coaching aux entretiens et des forums et ateliers de recrutement plus innovants. Cela permettrait l'acculturation des entreprises autant que les candidats, et les mises en valeur de savoir-faire autrement non valorisés (certificats de compétences et Passeport Bénévoles) pour mettre en lumière les temps de solidarité comme « coup de pouce » à l'employabilité.
- Tout ceci en levant les freins à l'emploi, notamment en termes de **besoins de garde** : suite à un diagnostic des besoins (via le Conseil citoyen par exemple), une mise en place de mode de gardes (a)typiques (horaires atypiques, mercredis et vacances...), grâce notamment à un réseau de solidarité (heure civique, voisins solidaires, « Grands Parents bénévoles » ...)

**IV.3. Un quartier participatif et accueillant :****Comment ?**

... en accueillant (mieux) les nouveaux habitants dans le quartier  
 ... en coordonnant (mieux) les initiatives et les dynamiques participatives  
 ... en adaptant les espaces et les usages au contexte écologique

Ces 3 enjeux sont issus de la réflexion collective initiée lors des ateliers coopératifs des 2 séminaires de 2022.

Deux outils existent aujourd'hui, issus de l'actuel contrat de ville : le **Conseil citoyen** et le « **Process City** » ou plutôt « Together the city », éprouvé et quasi labellisé par l'expérience du city stade. Comment s'appuyer sur ces acquis, pour aller plus loin et généraliser ces approches fondées sur la capacité à associer prise de décision et expertise de celles et ceux qui vivent au quotidien la réalité du quartier. Soit par ce qu'ils y habitent, soit par ce qu'ils y travaillent.

C'est ainsi que l'on travaille **l'adhésion à un futur projet et surtout à sa durabilité**. En organisant – avec méthode - ces temps de concertation (inter-partenaires au rang desquels se retrouvent les habitants, les associations, les techniciens, les élus), ces « collectifs de projet » iront creuser et travailler les connexions avec l'existant, avec le rythme du quartier, afin qu'un projet se glisse dans le décor (sans le perturber) tout en amenant une réelle plus-value.

Cela permet aussi d'éviter d'éventuels doublons et un autre avantage, en partageant l'information dans un collectif de projet, est de gérer le « bouche à oreille » ou « les rumeurs » qui circulent inévitablement quant à l'arrivée dans le quartier de tel ou tel projet ou de tel ou tel espace en friche.

L'arrivée dans le quartier de projets structurants comme le Pôle St Exupéry, le Dojo, une ferme urbaine, sont des sujets mais **l'accueil des nouveaux arrivants** par les habitants est aussi un objet à développer, qui peut structurer ici une action partenariale de découverte des services et des ressources du quartier.



### PISTES D' ACTIONS SOULEVEES EN ATELIER

- **L'accueil des nouveaux arrivants** qui se joue dans une stratégie partenariale à trois niveaux : par immeuble grâce au Conseil Citoyen, au niveau du quartier grâce au Centre Social (visites de quartier en groupe, pot d'accueil), et enfin à l'échelle de la Ville une fois par an. D'autres pistes sont à explorer : le rôle de l'accueil du café des parents et leur triporteur mobile pour un accès à l'information facilité pour les parents arrivants.
- Accueillir oui, mais accueillir où ? On pense alors aux **espaces qui attisent les projets, qui créent de la convivialité et du vivre-ensemble** : des espaces communs dans les immeubles pour cuisiner, travailler, se détendre, jouer ensemble ou tout simplement animer une bourse d'échange, grâce à un référent par immeuble. Cela doit être des espaces dans et hors les murs répondant à des besoins identifiés par un diagnostic local (organisé par le Conseil citoyen)
- Le tout, dans un espace plus agréable et plus **respectueux de l'environnement**, que ce soit le bâti grâce à une rénovation thermique et une végétalisation des immeubles mais également les espaces publics

#### IV.4. Un quartier créatif et inventif :

Comment ?

... en partageant nos cultures au pluriel, en reconnaissant la diversité culturelle comme une richesse et un élément de cohésion  
 ... en décloisonnant les domaines d'intervention : santé, emploi, sport, social, culturel et aménagement urbain  
 ... en consolidant les parcours de réussite éducative de la scolarisation précoce à l'insertion professionnelle

**Ces 3 enjeux** sont issus de la réflexion collective initiée lors des ateliers coopératifs des 2 séminaires de 2022.

La créativité est un concept souvent associé au domaine artistique et culturel. En s'engageant dans un processus créatif, nous tissons des ponts entre le réel et l'imaginaire, pour livrer une vision du monde et de la société, pour la confronter in fine au regard de l'autre afin d'échanger et d'enrichir notre esprit critique.

L'écosystème, animé par le contrat de ville, peut, à l'échelle d'un quartier, s'engager dans cette voie créative et productive : en valorisant des savoir-faire, en associant des compétences pour expérimenter des modes de faire, qui vont faire bouger les lignes et amener **une autre image du quartier**. Il s'agit ici d'accompagner des idées, qui vont se transformer en projet **pour créer de la valeur** dans le quartier.

Comment encourager l'innovation, la création et la production de nouveaux projets dans le champ de l'emploi, de l'activité, du social ? Sans oublier le domaine artistique et culturel, dans une définition plus large de la culture qui ne raisonne pas en terme « d'accès à ». En effet, **nous sommes tous porteurs de culture** (notre langue, notre religion, nos modes de vie, nos loisirs, nos pratiques artistiques, nos savoir-faire), nous avons seulement besoin de place pour qu'elle puisse s'exprimer et se confronter à celles des autres, et ainsi, faire société.



La dimension « Street art », par exemple, déjà présente dans le quartier, pourrait jouer un rôle de fil rouge (artistique, économique ...), de signature, et faire le pont entre les générations, entre les populations (quartier / hors quartiers) dans son expression populaire, diversifiée et visible. Une proposition transversale abordée dans les pistes d'actions du quartier attractif et intégré.

#### PISTES D' ACTIONS SOULEVEES EN ATELIER

- Des événements forts pour **mettre en valeur les talents locaux, le quartier et ses cultures**, comme un temps festif convivial, interculturel et multidisciplinaire (festival de culture, sport, cuisine, street-art...) accompagné de déambulations, mais aussi **délocaliser des événements « propres » au Centre-Ville** aujourd'hui comme la fête de la musique, qui pourrait s'exporter dans tous les quartiers de la ville et pas seulement au sein du QPV, pour diffuser la culture à toutes les échelles.
- A ce même titre, s'appuyer sur **les équipements d'envergure**, en créant un partenariat avec le Gallia autour d'une programmation plus accessible aux habitants du quartier, notamment adaptés aux tout-petits, mais aussi en l'ouvrant à des pratiques multidisciplinaires, des mouvements artistiques alternatifs.
- **Valoriser et aider des initiatives locales** déjà là et innovantes, comme la marque de vêtement « Los Niños » qui favorisent le pouvoir d'agir des jeunes du quartier et qui en donnent une **image nouvelle**. S'appuyer sur des talents locaux également dans de nouvelles dynamiques telles qu'une cuisine solidaire, à relier au projet de recettes collaboratives du Conseil citoyen, et pouvant prendre place dans les espaces communs revendiqués dans d'autres propositions.
- Somme toute, revendiquer la **dimension internationale du quartier** et la plus-value qu'elle représente, et l'appuyer par un accueil de jeunes en service international ou de professionnels internationaux, pour illustrer la portée interculturelle du quartier et de la ville.

Des valeurs défendues **qui essaient dès l'école** : donner les clés de réussite à chacun, pour se comprendre et apprendre de l'autre, pour ouvrir le champ des possibles. Pour cela, il faudra donner les moyens à l'école, faciliter son accès tant pour les enfants que pour les parents, démystifier les passages et institutions qu'elle représente afin de donner les clés à chacun de croire en ce qu'il fait et se donner la possibilité de créer.

#### PISTES D' ACTIONS SOULEVEES EN ATELIER

- Après un (très) nécessaire **classement des écoles en REP**, permettant une augmentation des moyens et une valorisation du travail déjà mené par le corps enseignant, un travail est nécessaire sur la **continuité éducative et les transitions** pour les entrées en maternelle, au collège et au lycée.
- Outre les enfants, les parents ont aussi besoin d'accompagnement grâce à des **conférences partagées autour de la parentalité** (avec des modes de garde pour les libérer). C'est un moyen de créer là aussi une culture commune dans une dynamique partenariale entre les différents acteurs du quartier, notamment de la (petite) enfance.



## V. Les grandes orientations du contrat de ville 2024-2030

Sur la base des informations recueillies lors des séminaires entre professionnels de 2022 et des échanges avec les habitants, le comité de pilotage du 05 juillet 2023 a validé la priorisation des enjeux de demain autour de 8 grandes orientations.

Ces grandes orientations ont été définies à travers des opérations structurantes, fédératrices qui émanent d'une décision collective. C'est dans le cadre du Comité de Liaison Territorial (CLT) qu'il a été travaillé la définition et la déclinaison opérationnelles de celles-ci. Cela va donc permettre de se projeter de façon concrète à travers des actions qui répondent de manière précise aux enjeux prioritaires.

L'objectif est de prioriser les enjeux dans le temps et l'espace, en fonction des moyens de la puissance publique et de ses partenaires et des besoins exprimés par les habitants tout en s'appuyant sur les expériences réussies autour du city stade et des aménagements de la plaine de Bellevue.

Cette priorisation permet de mettre en avant certaines thématiques mais cela n'exclut pas la prise en charge d'autres enjeux qui pourront faire l'objet d'actions, de projets et de moyens associés.

### V.1. Participation citoyenne, transition écologique et sociale, décroissement et innovation

Ces 3 enjeux pensés transversalement seront le fil conducteur du contrat de ville et la pierre angulaire de tous les projets menés. La volonté est affirmée d'avoir **une démarche qui sera proche des habitants**, de leurs besoins, de leurs quotidiens et de leurs vécus avec une écoute active et une approche coopérative avec comme principe d'intervention : « confronter en direct le point de vue des professionnels à la parole des habitants ».

Dans le contexte actuel, les projets ne pourront plus être déconnectés de la **réalité environnementale et sociale**. Chaque projet structurant sera pensé avec les habitants qui seront associés au pilotage au même titre que les partenaires et devra interroger les questions environnementales.

Ces projets seront aussi **un terrain d'expérimentation et d'innovation**. En Effet, la Politique de la Ville doit permettre d'expérimenter de nouvelles actions avec pour condition l'ouverture à tous et toutes et pas uniquement les habitants du quartier. Il ne s'agira pas forcément de faire plus mais différemment, de faire un pas de côté.

### V.2. La mobilité : « La mobilité dans tous ses états »

La mobilité est au cœur des préoccupations des habitants et à ce titre, il est essentiel de **d'enrichir, de compléter et de diversifier les potentialités de mobilité des habitants**.

#### POURQUOI ?

- 1 - Faire évoluer l'offre de service de transport public
- 2 - Faire de ce quartier le fleuron d'une mobilité douce
- 3 - Soutenir les habitants et particulièrement les personnes vulnérables dans leurs besoins de mobilité

## COMMENT ?

### 1 - Faire évoluer l'offre de service de transport public :

- Adapter les transports collectifs (BUSS) aux besoins des habitants correspondant à :
  - L'articulation des correspondances
  - Les fréquences des lignes B et C
  - Des tarifs plus accessibles
  - La mise en place d'un ticket unique (AR même ligne)
  - L'amplitude générale (matin et soir)
  - Un service le dimanche pour faciliter l'accès aux propositions culturelles, sportives ...
  - La possibilité de positionner une trottinette ou un vélo dans le bus
  - L'accessibilité à France Travail
- Stratégie opérationnelle :
  - Communiquer (sensibiliser) avec l' élu en charge de la mobilité
  - Aller vers les services compétents de l'agglomération et son prestataire pour un étayage technique
  - Transition possible : expérimentation et communication

### 2- Développer des aménagements pour la mobilité douce :

- Créer des liaisons entre les aménagements existants à l'échelle de la ville
- Aménager des pistes cyclables pour tout public au sein du quartier (Espaces dédiés et signalétique)
- Installer des garages extérieurs (box ou anneaux) à 2 roues (vélos et cyclomoteurs)
- Mener des actions de sensibilisation
- Stratégie opérationnelle :
  - Communiquer (sensibiliser) avec des élus correspondants de la ville
  - Aller vers les services compétents de la ville et de l'agglomération
  - Ecrire une feuille de route

### 3 - Renforcer les services existants :

- Soutenir le projet d'école du 2 roues sociale et solidaire porté par l'association Boiffiers-Bellevue au travers de :
  - Moyens d'investissement (scooter, trottinettes, vélos cargo, véhicule adapté aux handicaps) et équipements correspondants
  - Moyens d'accompagner de la pratique à l'accès aux autres services de mobilité
  - Coordination d'actions concertées sur le territoire
- Rendre accessible la mobilité douce
  - Adapter la tarification et la caution à un public vulnérable du service Bicy's (VAE)
  - Accompagner les publics vulnérables vers le service
- Accentuer les interactions entre les acteurs (partage d'information, fluidité, ressources)
  - Comité de liaison territorial « thématique »
- Stratégie opérationnelle :
  - Aller vers les services compétents de l'agglomération : Comité technique (coordinateur Politique de la ville + partenaires) : sortir d'une approche analytique de la mobilité
  - Soutien au porteur de projet : Convention Pluriannuelle d'Objectifs

## QUI PILOTE ?

Association Boiffiers-Bellevue et l'Agglomération Saintes Grandes Rives

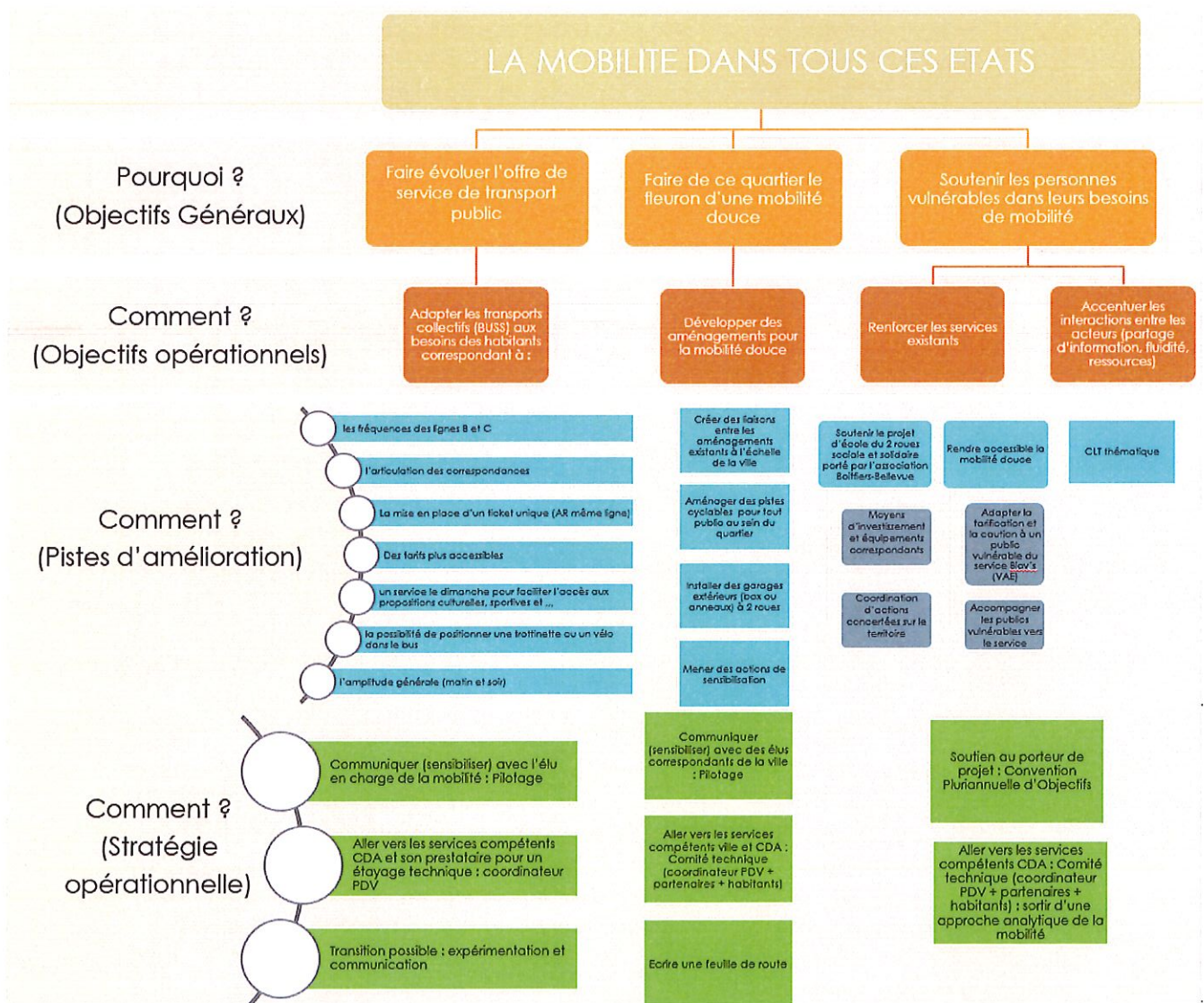


## POUR QUI ?

- Habitants du quartier
- Personnes vulnérables :
  - Bénéficiaire du RSA ou d'autre type d'allocation
  - Demandeur d'emploi
  - Seniors
  - Jeunes
  - Familles
  - Familles monoparentales

## AVEC QUI ?

- France Travail,
- Département,
- Mission locale de la Saintonge,
- Saint Fiacre,
- Société BUSS,
- Habitants,
- Saintes à vélo, ...



### V.3. L'emploi : « Le labo de l'emploi »

Au vu des indicateurs de pauvreté et des faibles revenus identifiés sur le quartier Bellevue-Boiffiers, il est indispensable **d'optimiser l'employabilité des habitants** et notamment les plus fragiles.

#### POURQUOI ?

- 1 - Expérimenter des actions communes
- 2 - Faire réseau autour de l'emploi
- 3 - Aller vers les personnes éloignées de l'emploi

#### COMMENT ?

##### 1 - Expérimenter des actions communes :

- Développer des actions innovantes basées sur :
  - La co-construction
  - Une cohorte identifiée
  - Un public orienté par les structures partenaires du quartier (parrainage)
  - Une thématique spécifique
  - Des possibilités de recrutement
  - Des possibilités de formation
  - Des actions organisées au sein du quartier prioritaire et hors de celui-ci
- Stratégie opérationnelle :
  - Appliquer la méthodologie de projet : Analyse de la situation / Définition des objectifs / Conception / Réalisation / Évaluation
  - Soutien au porteur de projet : Convention Pluriannuelle d'Objectifs

##### 2- Faire réseau autour de l'emploi :

- Accentuer les interactions entre les acteurs (partage d'informations, fluidité, ressources)
  - CLT thématique
- Stratégie opérationnelle :
  - Pilotage du réseau par l'Agglomération Saintes Grandes Rives (Chargé de mission Politique de la ville)

##### 3 - Aller vers les personnes éloignées de l'emploi

- Informer et accompagner au plus près des publics :
  - Organiser des événements : forum, job dating, rallye, rencontres ...
  - Avoir un premier contact sur le quartier avec les services publics de l'emploi
  - Organiser des visites d'entreprises
  - Mettre en œuvre des interventions au sein des structures du quartier (en fonction de l'expertise)
  - Mener des actions afin d'améliorer l'image des services publics de l'emploi
  - Proposer des ateliers à la carte : informations, projet personnel, outils numériques, recherche d'emploi, mobilité
  - Développer la connaissance et l'accès aux modes de garde
- Stratégie opérationnelle :
  - Intervention au sein des structures du quartier
  - Supports d'interventions ludiques, attrayants, diversifiés (sport, petit déjeuner, ...)
  - Récurrence, présence régulière
  - Adapter les actions aux besoins des habitants
  - Proposer un mode de garde pour les enfants et faire le lien avec les structures et réseaux petite enfance



**QUI PILOTE ?**

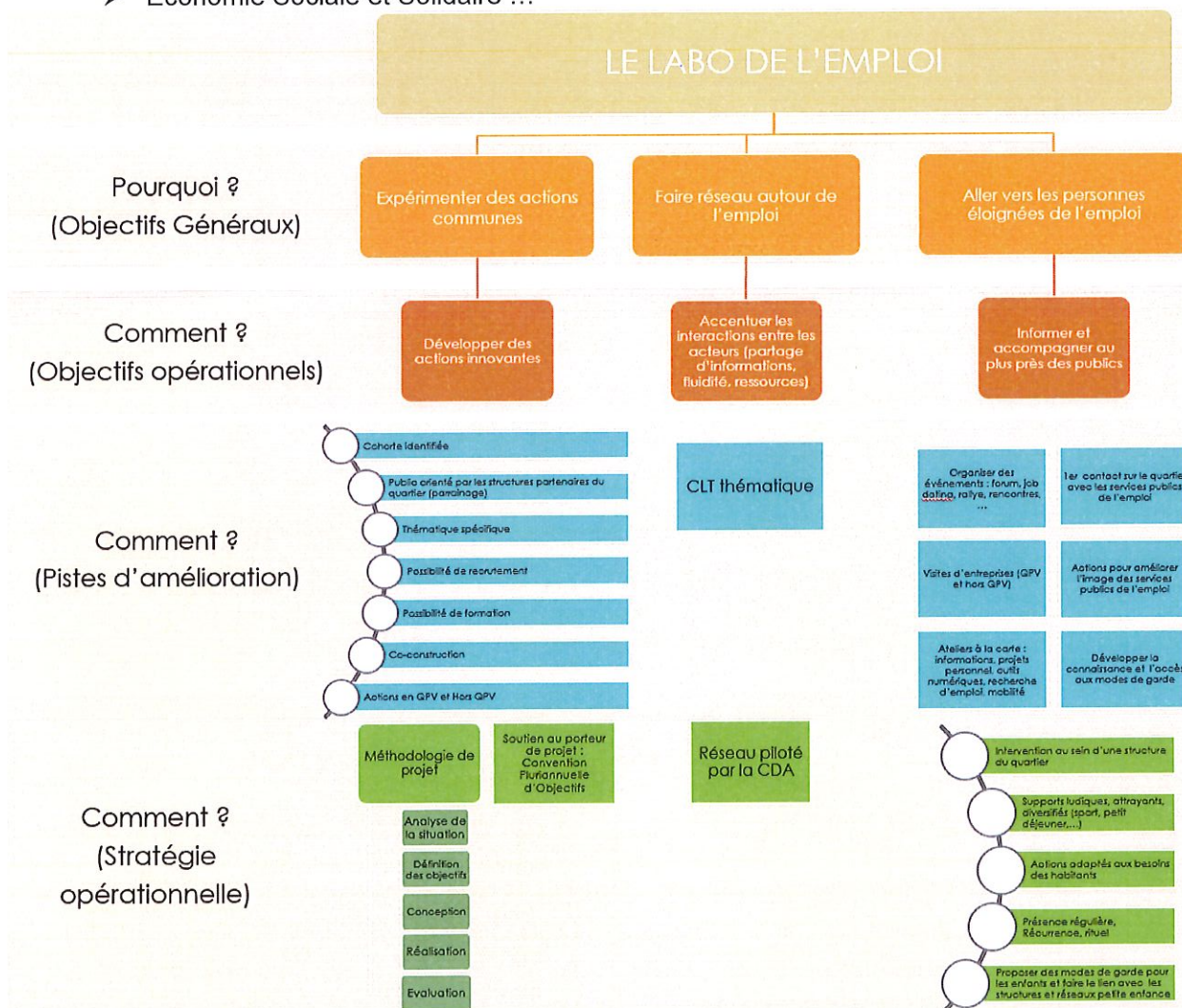
France Travail et l'Agglomération Saintes Grandes Rives

**POUR QUI ?**

- Habitants du quartier
- Personnes vulnérables :
  - Bénéficiaire du RSA ou d'autre type d'allocation
  - Demandeur d'emploi
  - Familles monoparentales
  - Personnes en situation de handicap
  - Jeunes
- Seniors

**AVEC QUI ?**

- France Travail
- Département,
- Mission locale,
- Structures d'insertion (SAS, Saint Fiacre, EREQUA'SOL, ADEF, CCAS),
- Association Boiffiers-Bellevue,
- Habitants,
- Clubs d'entreprises,
- Services de l'agglomération (Mobilité, économie et petite enfance),
- Economie Sociale et Solidaire ...



#### V.4. Lieux de rencontre : « Des espaces de rencontres au pluriel »

Les solidarités et services entre habitants du quartier sont réelles cependant il se dégage le besoin d'atténuer les différences et les a priori entre les représentants des différentes catégories de personnes, de partager les cultures et de recenser les compétences et les talents des habitants.

#### **POURQUOI ?**

- 1 - Mieux répondre aux besoins et attentes des habitants
- 2 - Lutter contre l'isolement

#### **COMMENT ?**

##### 1 - Mieux répondre aux besoins et attentes des habitants :

- Favoriser l'initiative des habitants
  - Renforcer la coordination et l'interconnaissance entre les partenaires
  - Valoriser les lieux d'écoute
  - Aller vers les habitants
  - Partager les besoins exprimés
  - Accompagner une réponse collective
- Stratégie opérationnelle :
  - Instituer des temps de concertation
  - Définir des modalités d'accompagnement
  - Proposer des supports de recueil de la parole : Déambulations, temps d'écoute, ...
  - Appliquer la méthodologie projet
  -

##### 2- Lutter contre l'isolement :

- Repérer les situations d'isolement
  - S'appuyer sur les habitants
  - S'appuyer sur des partenaires (CCAS, Département, Organismes de tutelle, ...)
- Stratégie opérationnelle :
  - Définir un cadre d'intervention
  - Rédiger une charte (échanges d'information)
  - Créer un support de diagnostic
  - Animer une instance de concertation (Equipe pluridisciplinaire)
  -

#### **QUI PILOTE ?**

Association Boiffiers-Bellevue, Régie de quartier EREQUA'SOL et l'Agglomération Saintes Grandes Rives

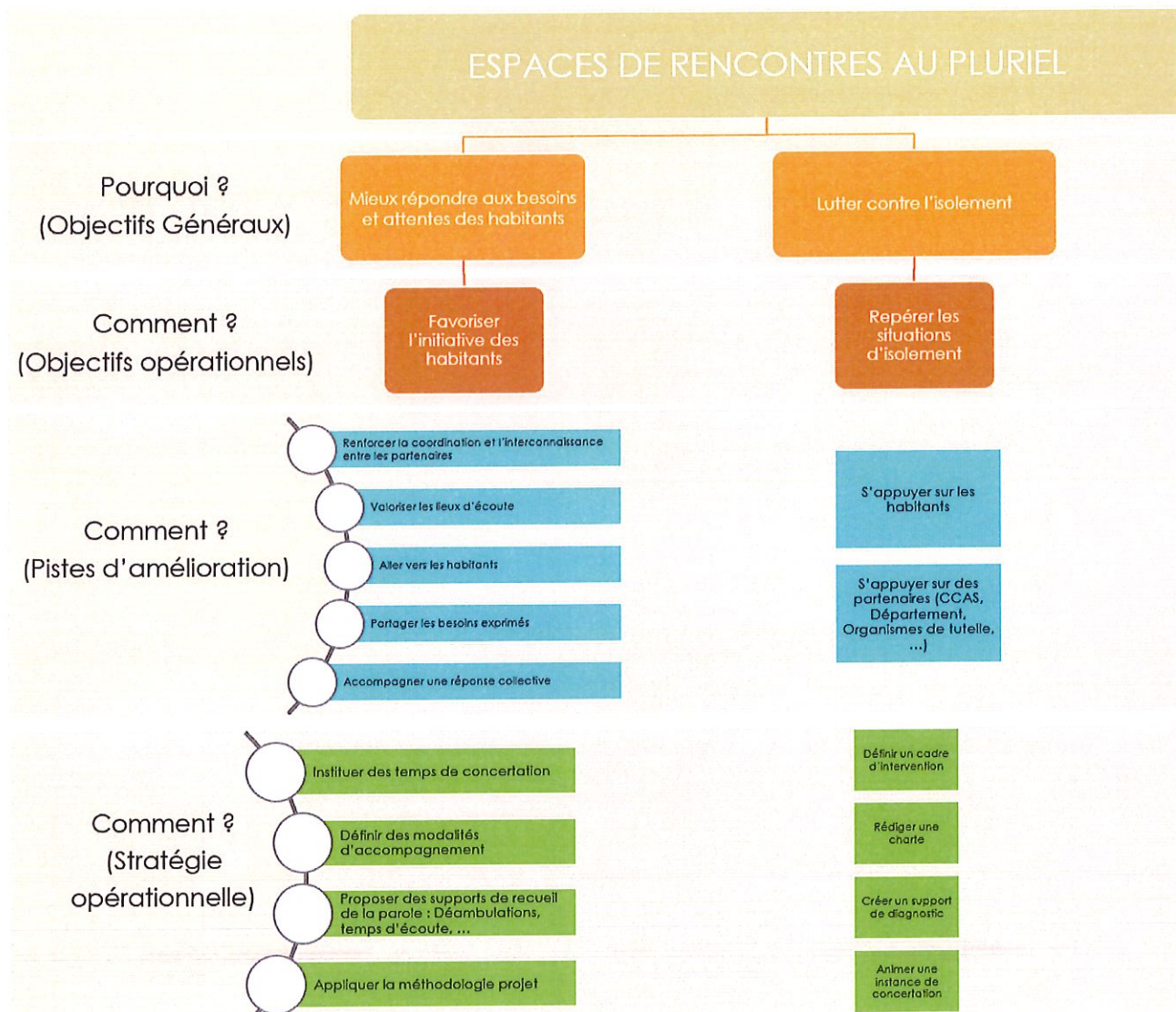
#### **POUR QUI ?**

- Habitants du quartier prioritaire

#### **AVEC QUI ?**

- CCAS
- Département
- Organismes de tutelle
- Association de médiation





### V.5. Accueil des nouveaux habitants : « Bienvenue dans le quartier »

De nombreuses personnes viennent emménager régulièrement sur le quartier prioritaire et il a été identifié la nécessité de mieux accueillir ses nouveaux habitants.

#### **POURQUOI ?**

- 1 - Informer sur les services et infrastructures du quartier, de la ville et plus
- 2 - Favoriser le lien social

#### **COMMENT ?**

##### 1 - Informer sur les services et infrastructures du quartier, de la ville et plus :

- Développer un support de communication
  - Constituer un document d'informations
  - Aller vers les nouveaux habitants du grand quartier BB

- Stratégie opérationnelle :
  - Réaliser un document (modèle carte du quartier)
  - Récupérer les coordonnées des nouveaux arrivants (CDA habitant quartier vécu – Semis QPV)
  - Document remis par la Semis lors de l'entrée dans le logement
  - Demande d'autorisation de partage des coordonnées – Information sur la vie du quartier
  - Remise du document à l'accueil de la CDA
  - Relayer l'information de l'accueil des nouveaux habitants par la ville de saintes
- Organiser un accueil collectif
  - Evènement récurrent
  - Invitation personnalisée – Organiser la remise
  - Fréquence à déterminer
  - Mobilisation de tous les partenaires du QPV (habitants compris)
  - Moment convivial
  - Format à déterminer (ex : forum- déambulations, ...)
- Stratégie opérationnelle :
  - Moment convivial et vivant
  - Inviter les habitants volontaires à jouer un rôle
  - Se renouveler
  - Support pour recueillir les souhaits des habitants

## 2- Favoriser le lien social :

- Organiser un accueil collectif
  - Associer des habitants volontaires
  - Mettre en valeur les talents du quartier
  - Valoriser les dynamiques du quartier
  - Favoriser les rencontres diverses (partenaires-partenaires / partenaires-habitants/ habitants-habitants)
  - Recueillir les envies et accompagner les initiatives collectivement
- Stratégie opérationnelle :
  - Moment convivial et vivant
  - Inviter les habitants volontaires à jouer un rôle
  - Se renouveler
  - Support pour recueillir les souhaits des habitants

## **QUI PILOTE ?**

Association Boiffiers-Bellevue, Régie de quartier EREQUA'SOL, SEMIS et l'Agglomération Saintes Grandes Rives

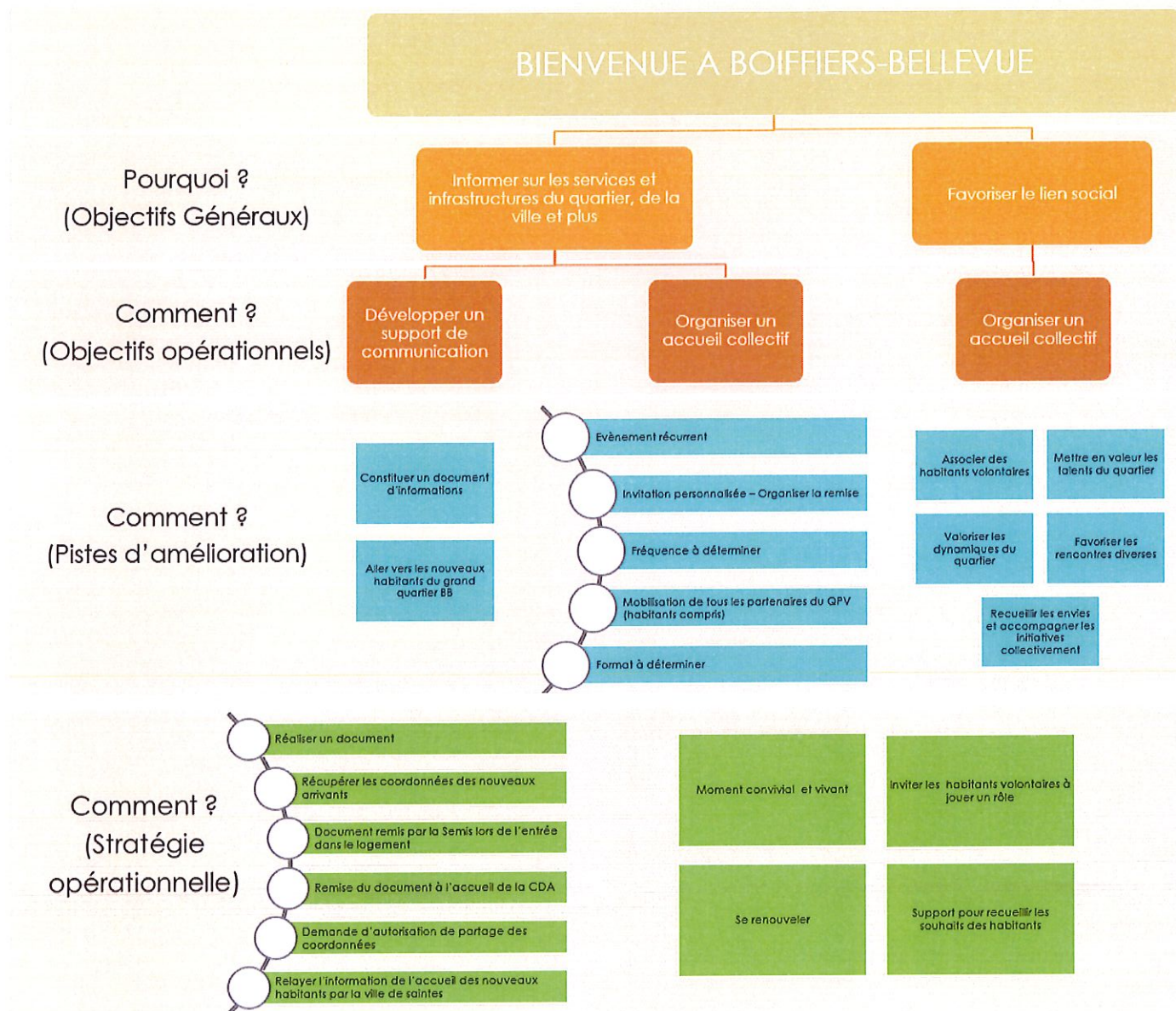
## **POUR QUI ?**

- Habitants du quartier
- Nouveaux arrivants sur le quartier prioritaire et sur le grand quartier Boiffiers-Bellevue

## **AVEC QUI ?**

- CCAS





## V.6. Réussite éducative : « Des parcours passerelles »

Afin d'améliorer l'accompagnement des parents et des enfants du quartier prioritaire, les parcours de réussite éducative, de la petite enfance à l'insertion professionnelle, doivent être confortés.

### POURQUOI ?

- 1 - Faire le lien entre les différents temps d'accueil de l'enfant
- 2 - Faire réseau autour de la réussite éducative
- 3 - Accompagner les enfants et les parents

## COMMENT ?

### 1 - Faire le lien entre les différents temps d'accueil de l'enfant :

- Faire la liaison entre la petite enfance et l'école maternelle
- Faire la liaison entre l'école élémentaire et le collège
- Faire la liaison entre le collège et le lycée et la vie professionnelle
  - Partager plus d'informations entre professionnels
  - Ouvrir les établissements (les faire vivre différemment)
  - Mieux communiquer
  - Faire connaître le fonctionnement des établissements (donner à voir pour rassurer)
  - Organisation un accueil différencié (période d'adaptation)
  - Mieux accueillir les parents
  - Mieux coordonner les actions Constituer un document d'informations
- Stratégie opérationnelle :
  - Créer des instances de coordination (voir un poste de coordinateur)
  - Développer des projets inter-établissements
  - S'appuyer sur l'ensemble des partenaires du QPV
  - Organiser des rencontres
  - Utiliser des supports ludiques et innovants
  - S'appuyer sur le cadre juridique du PRE

### 2- Faire réseau autour de la réussite éducative :

- Accentuer les interactions entre les acteurs (partage d'informations, fluidité, ressources)
  - CLT thématique
- Stratégie opérationnelle :
  - Pilotage du réseau par l'Agglomération Saintes Grandes Rives (Chargé de mission Politique de la ville)

### 3 - Accompagner les enfants et les parents :

- Mieux répondre aux besoins des familles
  - Faire plus de lien entre les partenaires (PMI, UDAF, DT, ...)
  - Mieux communiquer sur les différents lieux d'accueil des enfants
  - Accompagner les parents dans leur rôle éducatif
  - Rendre les parents plus acteurs
  - Augmenter le nombre de places occasionnelles dans les structures Petite Enfance
  - Mieux communiquer sur les dispositifs existants et les aides possibles
  - Mieux communiquer au sujet de la classe de moins de 3 ans
  - Avoir des locaux adaptés et accueillants
- Stratégie opérationnelle :
  - S'appuyer sur les dispositifs existants
  - S'appuyer sur les partenaires du quartier
  - Organiser des rencontres, des temps forts
  - Avoir des moyens humains et financiers supplémentaires
  - Redéfinir le projet de classe de moins de 3 ans
  - Faire le lien avec le réseau parentalité



**QUI PILOTE ?**

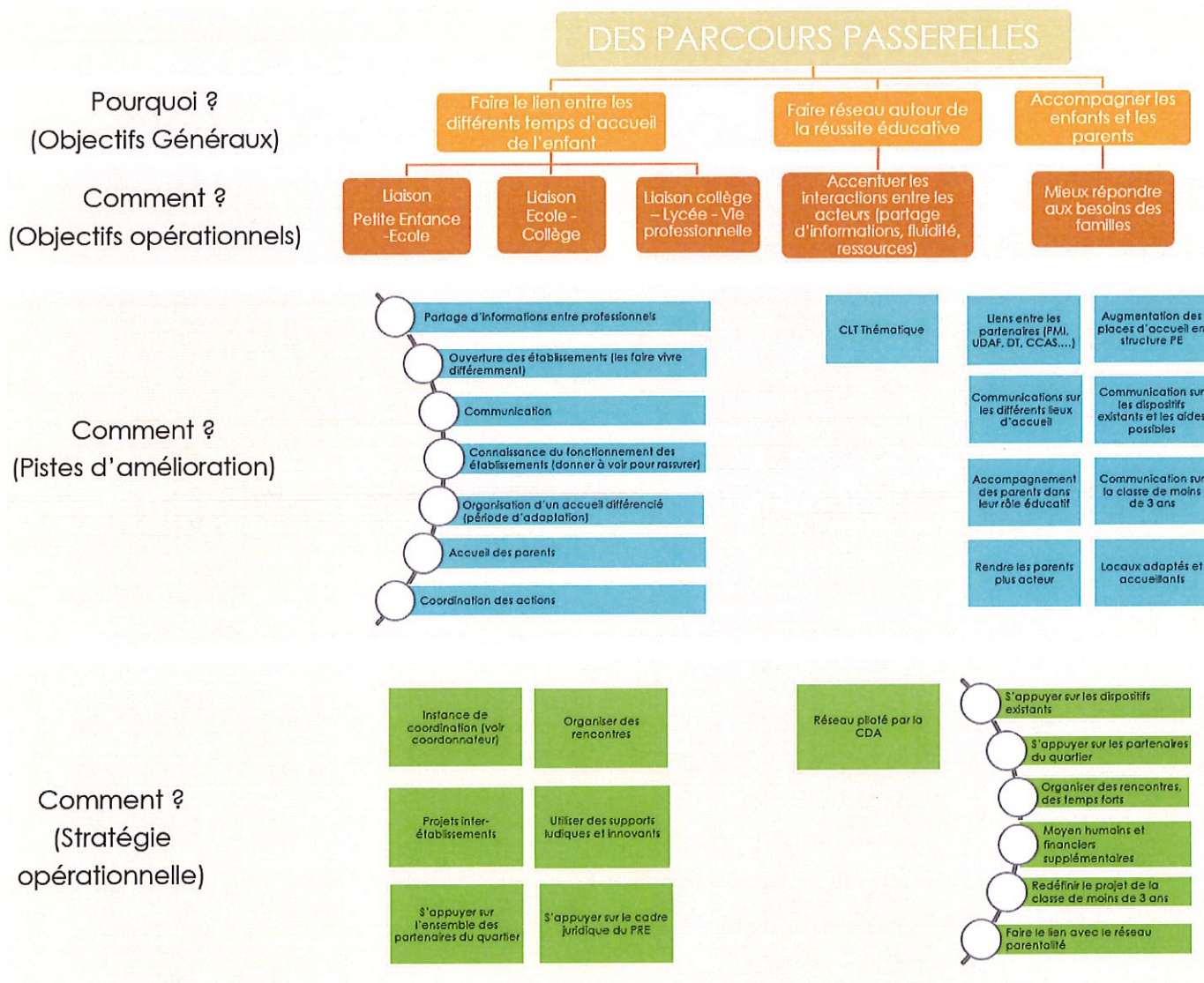
Education Nationale et l'Agglomération Saintes Grandes Rives

**POUR QUI ?**

- Famille du quartier

**AVEC QUI ?**

- Partenaires du quartier + tous les partenaires qui peuvent accompagner les familles (UDAF, DT, CCAS, PMI, ADEI, AEMO, ...)



Les grandes orientations retenues vont se décliner en actions. Celles-ci feront l'objet de fiches actions écrites dans le cadre de groupes de travail après la signature du contrat.

## VI. Les engagements des signataires

### VI.1. Les engagements de l'État

#### **THEMATIQUE TRANSVERSALE : ÉGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES**

L'État décline au niveau départemental par l'action de la DDETS les axes de la politique d'égalité entre les femmes et les hommes. Ainsi, cette dernière s'engage à accompagner techniquement et financièrement les actions menées dans le cadre du contrat de ville pour :

#### **- Développer une culture de l'égalité entre les femmes et les hommes :**

La DDETS accompagnera les acteurs de terrain qui souhaitent se former à l'impact des stéréotypes de genre et au sexisme, en particulier pour développer l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes. Cette approche vise, avant toute prise de décision, à analyser les retombées possibles sur les situations respectives des femmes et des hommes et, le cas échéant, d'adopter des mesures spécifiques et parfois compensatoires en faveur du sexe le moins représenté pour rétablir une plus grande égalité dans les faits.

La DDETS soutiendra également les actions de sensibilisation sur ces thématiques à destination des habitants et en particulier les jeunes lors des temps périscolaires et extra-scolaires.

#### **- Accélérer l'égalité professionnelle :**

La DDETS accompagnera les projets des acteurs mis en œuvre pour lever les freins spécifiques que rencontrent les femmes pour accéder à l'emploi, et en particulier la garde des enfants, la mobilité et les choix professionnels restreints.

#### **- Lutter contre les violences sexistes et sexuelles :**

Les violences sexistes et sexuelles s'expriment principalement dans l'espace privé mais aussi dans l'espace public. La DDETS finance les associations qui accompagnent les victimes de violences au sein du couple et de violences sexuelles, en particulier le CIDFF, qui, en plus d'une permanence d'accès aux droits, tient une permanence du service d'aide aux victimes au sein du Point d'Accès aux Droits. Elle peut également accompagner les démarches pour rendre l'espace public plus sûr pour les femmes.

Ainsi, pour chaque contrat de ville :

- 1) Cofinancement d'une action annuelle de formation / de sensibilisation autour de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles auprès des structures d'insertion par l'activité économique.
- 2) Cofinancement d'actions de formation à destination des professionnels de la petite enfance dont le déploiement sur les quartiers prioritaires pourrait être privilégié.
- 3) Maintenir le soutien financier de l'UD Vie de Saintes et de l'UMJ de La Rochelle qui proposent un accompagnement pluridisciplinaire des femmes victimes de violences conjugales en facilitant leurs démarches souvent complexifiées pour les femmes et jeunes filles des quartiers prioritaires.



### **- Agir pour la santé des femmes :**

Les spécificités liées au genre en matière de santé sont restées pendant longtemps taboues et ignorées. Les actions pour améliorer la santé sexuelle et reproductive, mieux prendre en compte les spécificités de la santé des femmes et renforcer l'accès des femmes à la santé pourront être soutenues, en particulier les actions de sensibilisation visant à briser le tabou des règles.

Pour rappel, les crédits du Programme 137 "droits des femmes" ne sont pas des crédits de droit commun (hors crédits fléchés accueil de jour et accès aux droits) mais des crédits leviers qui peuvent être mobilisés pour aider à la mise en œuvre de nouvelles actions innovantes (soutien qui peut intervenir sur 2 ans au maximum).

### **THEMATIQUE : CULTURE**

Le BOP 361 du ministère de la Culture vise la généralisation de l'éducation artistique, culturelle et plus largement, la démocratisation culturelle sur tous les territoires. Les quartiers prioritaires font donc l'objet d'une attention particulière de la DRAC Nouvelle – Aquitaine notamment dans le cadre des appels à projets DRAC – rectorat, de « l'été culturel » ou des aides au projet d'action culturelle portées par des équipes artistiques ou des structures.

Par ailleurs, certains EPCI de Charente maritime ont signé un contrat de territoires pour le développement de l'éducation artistique et culturelle (CTEAC). C'est le cas de l'agglomération rochelaise et de la CARO. Les quartiers de la politique de la ville sont clairement identifiés comme prioritaires dans ces contrats, et au moins un tiers des actions soutenues chaque année s'y déroulent.

La DRAC Nouvelle – Aquitaine incite par ailleurs les établissements culturels aidés au fonctionnement à construire des actions pour les quartiers prioritaires, ce qui fait partie de leur mission d'action territoriale.

Une attention forte est portée pour des actions qui visent à lutter contre le décrochage scolaire, pour l'insertion professionnelle, pour l'épanouissement individuel par les arts, pour l'apprentissage de la langue par la culture, ou encore, en faveur de l'égalité homme / femmes.

### **- Engagements, moyens et actions ciblés dans les quartiers 2024-2026 :**

La DRAC encourage les initiatives expérimentales qui prendraient la forme d'immersion d'équipes artistiques pour travailler avec des jeunes (dans des missions locales, chantiers d'insertion, centres sociaux...). Ces actions doivent être significatives et inscrites dans la durée (6 mois à un an), construites autour d'un projet qui apporte du sens au quotidien des jeunes des quartiers.

La DRAC peut cofinancer des projets spécifiques coconstruits dans les quartiers et intégrant une démarche s'appuyant sur les droits culturels. Dans ce cas, le financement de la DRAC porte sur les interventions artistiques encadrées par des professionnels, à destination d'habitants des quartiers, dans le cadre d'ateliers de pratique artistique liés au projet, de résidence, et/ou de création participative. La base d'intervention est de 60 € TTC/heure ; peut renforcer

La DRAC peut également renforcer des projets menés avec les établissements culturels subventionnés par elle-même : Scène nationale La Coursive, Sirène, CNAR, Conservatoires, CCN, Coupe d'Or, Gallia théâtre, etc. pour cela les CSC (centres sociaux culturels) doivent se rapprocher de ces établissements pour construire des projets de partenariat, qui répondent aux préoccupations de chacun, et s'appuient sur les droits culturels des habitants des quartiers. Il importe que ces partenariats CSC / associations de quartier, et structures aidées au fonctionnement, se construisent dans un souci de mutualisation des compétences et des moyens, afin d'éviter des fonctionnements parallèles et peu ambitieux.

La mise en œuvre des résidences artistiques de longue durée (6 mois) visant un travail participatif, encadré par des artistes professionnels qui sont en lien avec les services de la DRAC peut s'envisager. La DRAC peut cofinancer ce type d'actions si elles s'inscrivent dans une durée longue et une démarche participative, et si l'équipe artistique a été validée en amont par la DRAC.

#### **- Concernant spécifiquement le contrat de Saintes :**

Le Gallia théâtre, la Coupe d'Or et l'Abbaye aux Dames sont des établissements aidés notamment sur l'axe « élargissement des publics » et doivent constituer une ressource solide pour des projets ambitieux dans les quartiers.

### **THEMATIQUE : EDUCATION**

#### **- Engagements et moyens généraux de politique publique mis en avant :**

- Mettre en œuvre la politique de l'Education nationale, en termes de moyens humains.
- Accompagnement financier et humain des projets relatifs au CNR Education.
- Travail sur la carte de l'Education prioritaire dans le cadre d'un calendrier ministériel (non connu à ce jour).
- Accompagnement à la mise en place de dispositifs en lien avec les parcours citoyen et avenir (ex : classe défense).

#### **- Engagements, moyens et actions ciblés dans les quartiers 2024-2030 :**

- Mise en place de stages de réussite durant les vacances scolaires.
- Mise en place ou poursuite du dispositif Ecole Ouverte.
- Stage DE 3<sup>ème</sup>.
- Participation active dans les Programmes de Réussite Educative du pilotage aux actions de terrain.
- Attention portée au taux d'encadrement dans les écoles QPV.
- Attention portée à la participation élargie des jeunes de QPV au Service Nationale Universel.

#### **- Concernant spécifiquement le contrat de Saintes :**

- Privilégier l'accueil des moins de 3 ans : existence d'une Toute Petite Section à l'école maternelle Jean Jaurès.
- Etude de la mise en place du dispositif Ecole ouverte au collège Edgar Quinet.

### **THEMATIQUE : JEUNESSE ET SPORTS**

L'ensemble de la politique sportive et de la politique pour la jeunesse de l'Etat visant à développer des projets au bénéfice des individus, de leur bien-être et de la cohésion est mise au profit des habitants des QPV. Une priorité est systématiquement apportée aux QPV et à leurs habitants.



## JEUNESSE, ENGAGEMENT

### **- Engagements, moyens et actions ciblés dans les quartiers 2024-2026 :**

De manière générale et systématique, une forte priorisation est donnée aux QPV dans l'ensemble des appels à projets et projets de développement du SDJES (actions pour la jeunesse et l'éducation populaire, continuité éducative, Bafa, Information jeunesse, Colos apprenantes, Guid'asso, Service civique Service national universel, Fonjep).

Les dispositifs suivants font l'objet d'une attention encore plus forte :

- **Service National Universel**, étant précisé qu'un séjour du SNU correspond à plus de 2 000 euros par jeune, en favorisant l'information des jeunes habitants de QPV et en priorisant leur sélection au sein du dispositif.

En sus du relais qui peut être réalisé par les chefs d'établissement, le service jeunesse et sport de la DASEN organisera 10 manifestations de sensibilisation au SNU dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, afin de promouvoir ce dispositif en le faisant connaître, en expliquant les finalités et les modalités d'organisation auprès des jeunes 15-17 ans.

En effet, trop peu de jeunes des QPV réalisent leur service national universel. En 2023, sur les 721 jeunes de Charente-Maritime qui l'ont effectué, seul 2 % étaient issus des QPV (8 à LR ; 3 à Rochefort. 3 à Saintes).

Ces sensibilisations pour promouvoir ce dispositif débutent en 2024 par l'évènement du 1er février prochain à la préfecture avec monsieur le préfet et le directeur académique des services de l'éducation nationale où une présentation du SNU sera faite avec des jeunes ambassadeurs et encadrants ainsi qu'un retour d'expériences,

- **Colos apprenantes** avec 110 000 euros dédiés aux QPV.

### **- Concernant spécifiquement le contrat de Saintes**

Une manifestation de sensibilisation pour promouvoir le dispositif de SNU sera réalisée en 2024 dans le quartier prioritaire.

Le dispositif Colos apprenantes sera financé à hauteur de 40 000 €

### **- Dispositifs dédiés de la politique de la Ville 2024-2026 :**

Les Bafa de territoires peuvent être développés, se traduisant par un accompagnement renforcé des jeunes pour leur passage du brevet et une prise en charge financière au moins partielle de leur formation.

Ce faisant, l'action bénéficierait tant au jeune diplômé qu'aux jeunes du quartier qu'il encadrera et avec qui il réalisera des projets au bénéfice du quartier.

## SPORT

De manière générale et systématique, forte priorisation des QPV dans l'ensemble des appels à projets et projets de développement du SDJES (actions, emploi, inclusion, équipements, lutte contre les violences sexistes et sexuelles et contre le harcèlement, Deux heures de sport en plus au collège, Savoir rouler à vélo, Savoir nager, Pass'sport).

### **- Engagements, moyens et actions ciblés dans les quartiers 2024-2026 :**

Les dispositifs suivants font l'objet d'une attention encore plus forte :

- Plan 5 000 terrains de sports (équipements sportifs).
- Sésame (remobilisation, formation et insertion des jeunes peu ou pas diplômés à travers des diplômes liés aux métiers de l'animation et du sport).

### **- Concernant spécifiquement le contrat de Saintes :**

Dans le cadre du plan 5 000 terrains de sports, l'Etat subventionnera la construction d'un dojo avec une dont le montant reste à déterminer.

### **THEMATIQUE : ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS ET LUTTE CONTRE L'ILLECTRONISME**

Cinq espaces France Services sont mis en place dans les QPV :

- La Rochelle : Mireuil et Villeneuve les Salines,
- Rochefort : Petit Marseille,
- Saintes : Boiffiers-Bellevue,
- Royan : Marne-Yeuse.

Chaque France Services est financée par un forfait de 35 000 € via la FNADT. (Il était de 30 000€ en 2023).

La subvention passera à 50 000€ en 2026.

Par ailleurs les quartiers de la politique de la ville bénéficient de conseillers numériques et d'un soutien aux structures support comme les régies de quartier, Diagonales, l'Escale.... par l'intermédiaire de la banque des territoires en agrégeant les contributions de plusieurs acteurs (État, Conseil Départemental...).

### **Concernant spécifiquement le contrat de Saintes**

L'espace France services a été labellisé en novembre 2022 et est ouvert depuis février 2023. L'accompagnement financier sera de 35 000€ en 2024 et 2025 puis de 50 000€ à partir de 2026.

En 2023, 2 conseillers numériques ont été financés dans le quartier de la politique de Saintes pour un montant de 90 000€ sur deux ans avec 1 opérateur privé (APEJ APP) et 1 opérateur public (DT du CD).

Si la convention est prorogée de 3 ans, l'accompagnement financier par poste de façon dégressive s'élèvera à 44 000€ au total (20 000€ en 2024 ; 14 000€ en 2025 et 10 000€ en 2026). Si le poste est porté par une collectivité, la subvention sur 3 ans par poste sera au total de 50 000€.

### **THEMATIQUE : CADRE DE VIE ET LOGEMENT**

**L'État s'engage à accompagner la politique d'attribution de logements sociaux comme levier de mixité sociale.**

Les enjeux de la politique des attributions sont un meilleur accès des ménages les plus défavorisés au parc social et une meilleure mixité sociale des villes et des quartiers.



Avec la loi Alur de 2014, la définition de la politique d'attribution a été positionnée à l'échelon intercommunal. Pour bâtir cette politique intercommunale, plusieurs outils ont été prévus par le législateur : la conférence intercommunale du logement (CIL), la convention intercommunale d'attribution (CIA), le plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGDID), ainsi qu'un système de cotation de la demande.

### **- Concernant le territoire de Saintes**

La CIA et le PPGID sont effectifs depuis le début de l'année 2018. Ces documents ont été validés lors de la CIL du 18/01/ 2018. Ces travaux ont été menés, en concertation étroite avec les partenaires (élus communautaires, partenaires associatifs de l'hébergement et du logement, État, cabinet d'étude).

Aujourd'hui, la dynamique est enclenchée et l'Agglomération Saintes Grandes Rives s'est pleinement emparée de cette réforme complexe et l'anime avec conviction. Il conviendra d'en évaluer les effets en année pleine 2024.

S'agissant des obligations législatives et réglementaires de la réforme (Loi pour l'Égalité et la Citoyenneté de 2017- LEC), des obligations légales de rééquilibrage du peuplement sont prévues :

- Au moins 25 % des attributions annuelles, suivies de baux signés, de logements situés en dehors des QPV sont consacrées à des demandeurs du 1er quartile. Ce montant correspond au niveau de ressources le plus élevé du quartile des demandeurs aux ressources les plus faibles parmi les demandeurs d'un logement social sur l'EPCI. *Cf. analyse des résultats de 2018 à 2022 ci-dessous.*
- Au moins 50% des attributions annuelles de logements situés dans les QPV sont consacrées à des demandeurs autres que ceux appartenant au premier quartile de ressources. *Cet objectif est très facilement atteint, le taux constaté depuis 2018 est de plus de 70 % (sauf en 2022 de 69%).*

Les résultats obtenus sur les dernières années sont les suivants (source : Infocentre du Système National d'enregistrement de la demande de logement social – Ministère en charge du logement) :

- Année 2018 (1er quartile à 6480 €) : résultat de 12,60 % ; 29 attributions sont manquantes pour atteindre les 25 %. En 2018, 127 baux ont été signés.
- Année 2019 (1er quartile à 7020€) : résultat de 16,39 %. En 2019, 122 baux ont été signés. 36 attributions sont manquantes.
- Année 2020 (1er quartile à 7719 €) : résultat de 17,91 %. En 2020, 67 baux ont été signés. 30 attributions sont manquantes.
- Année 2021 (1er quartile à 7690 €) : résultat de 13,54 %. En 2021, 192 baux ont été signés. 40 attributions sont manquantes pour atteindre les 25 % hors QPV.
- Année 2022 (1er quartile à 8418 €) : résultat de 12,64 %. En 2022, 87 baux ont été signés. 24 attributions sont manquantes pour atteindre les 25 % hors QPV.

Les objectifs de la LEC sont difficilement atteignables puisqu'il manque entre 24 à 40 attributions par an aux ménages du 1<sup>er</sup> quartile hors QPV.

Plusieurs raisons, conjoncturelles ou structurelles peuvent cependant expliquer la difficulté à atteindre les objectifs :

- La situation particulière du principal bailleur Saintais (La SEMIS) qui détient historiquement le parc le plus important, mais son parc est situé en quasi-totalité en QPV (Boiffiers-Bellevue qui concentre 48% de l'offre totale de la CDA et 91% du parc est situé à Saintes).

- La relative faiblesse de l'offre locative sociale à bas niveau de loyer hors QPV. Les ménages modestes ou très modestes (64 % des primo-demandeurs sont sous les plafonds PLAI), très prioritaires, ne peuvent être logés que dans les logements à bas niveau de loyer, très présents dans le QPV Saintais. Les loyers + charges des logements neufs sont trop chers pour ces publics.
- L'État sollicite aussi les bailleurs sociaux pour reloger en priorité des ménages reconnus prioritaires DALO (souvent très modestes, au RSA, AAH), sortants d'hébergement ou de logement accompagnés, sans-abri, avec nécessité également de loyers très peu chers.

### **- Engagements, moyens et actions ciblés dans les quartiers 2024-2026 :**

Pour améliorer ces résultats sur la période 2024-2029, l'État accompagnera le développement des leviers suivants, au côté des EPCI et bailleurs sociaux :

1 - Développement de l'offre de logements sociaux PLAI à bas niveau de quittance. Une programmation de plus en plus ambitieuse de ces PLAI adaptés hors QPV depuis 3 ans, a vocation à profiter directement aux ménages du 1<sup>er</sup> quartile.

- Cet effort sera maintenu. L'État s'engage à promouvoir et accompagner dans sa programmation du logement social, les PLAI adaptés situés hors QPV. En QPV, pour favoriser la mixité sociale, l'État n'accordera pas, en principe, d'agrément pour des logements locatifs sociaux.
- A noter qu'il ne suffira cependant pas, à court terme, à pallier au manque d'offre de logements sociaux peu chers hors QPV.

2 - une démarche volontariste collective (tous bailleurs sociaux) de prospecter des ménages du 1<sup>er</sup> quartile dès qu'un logement hors QPV se libère.

3 - Pour favoriser une meilleure prise en compte de la capacité financière des ménages nouveaux entrants du parc social hors QPV, les bailleurs sociaux ont eu la possibilité (sur la base du volontariat) de mettre en œuvre une nouvelle politique expérimentale des loyers (NPL - loi ELAN du 23/11/2018 - article 88, III et ordonnance du 15/05/2019).

- Le dispositif consiste pour le bailleur social intéressé à pratiquer, à la relocation, des baisses de loyers pour les locataires les plus modestes qui sont compensées par des hausses de loyers, dans la limite des plafonds de ressources PLS. Cette mesure visait à faciliter l'accès au logement social des ménages dont les revenus ne dépassent pas 80 % des plafonds de ressources PLAI.
- En effet ces leviers sont centraux pour les bailleurs sociaux et la collectivité pour leur permettre de concilier l'objectif de mixité (relogement de 25 % des ménages du 1<sup>er</sup> quartile hors QPV), la mise en œuvre des objectifs du « Logement d'abord », et les priorités de relogement de certaines catégories de ménages prioritaires.

4 - Pilotage resserré de l'exonération des bailleurs sociaux de la taxe Foncière sur la Propriété Bâtie : pour la période 2024-2026 les conventions État /Commune /EPCI /Bailleur fixant les contreparties bailleurs feront l'objet d'un pilotage départemental DDTM/DDETS, avec proposition et suivi d'axes d'intervention prioritaires sur les 8 possibles dont :

- L'organisation d'une présence de proximité adaptée au fonctionnement social du quartier ;
- Les dispositifs et les actions contribuant à la tranquillité résidentielle ;
- Les actions de développement social permettant de favoriser le vivre ensemble et le lien social ;



Et suivi de cohérence avec les objectifs de chaque contrat et Commission Intercommunale du Logement.

- La DDETS dédiera annuellement un des trois « comités de suivi du relogement » - associant bailleurs, URHLM, et DDTM - à ces trois derniers sujets (*prospection hors QPV, politique des loyers, suivi des conventions TFPB*).

5 - Par ailleurs, en application des mesures annoncées lors du Comité Interministériel des Villes du 27 Octobre 2023, et pour utiliser les dispositifs à main de l'Etat pour agir positivement sur le niveau de pauvreté des quartiers prioritaire, la DDETS prévoit (*décret en attente*), et sauf situation exceptionnelle de :

- Ne plus attribuer de logements en QPV au titre du DALO (*Droit Au Logement Opposable*) aux ménages les plus en difficulté ;
- Ne pas créer de nouvelles places d'hébergement en QPV.

### **THEMATIQUE : ACCÈS A L'EMPLOI**

Le Service Public de l'Emploi se mobilise en faveur du déploiement du **Contrat d'Engagement Jeune (CEJ)**, dispositif d'accompagnement intensif à destination de jeunes de 16 à 25 ans rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi durable, porté par les cinq Missions Locales du département et les agences Pôle Emploi.

Les publics résidant en QPV font partie des publics cibles du dispositif : ils représentaient ainsi 9,2% des publics accompagnés en CEJ à l'échelle départementale, alors que les jeunes de -26 ans résidents en QPV ne représentent que 5,7% de la demande d'emploi. Les services de l'Association Régionale des Missions Locales ont été sollicités pour étudier la possibilité de mettre un suivi spécifique pour les jeunes résidents QPV sortant de CEJ.

Plus globalement, l'objectif sera de maintenir un taux minimum de 9 % de publics QPV parmi les publics accompagnés par les Missions Locales (tout accompagnement confondu, y compris dans le cadre du futur contrat d'engagement unique). Les Missions Locales mettent également en place des permanences et des actions de repérage au sein des QPV du département. L'objectif 2024-2026 sera de maintenir et étendre leur présence au sein des QPV.

→ **Maintenir un taux minimum de 9 % de publics QPV en CEJ et des publics accompagnés par les Missions Locales.**

Dans le cadre de la politique de l'Etat en faveur du développement de l'apprentissage, la DDETS souhaite mener à bien, avec les chambres consulaires et le CFA académique, une action de promotion consistant à présenter et valoriser l'apprentissage auprès d'élèves de toute une classe d'âge (élèves de 3e) d'un ou deux collèges, à titre expérimental à la rentrée 2024.

Les élèves intéressés bénéficieraient ensuite d'un début d'accompagnement à la recherche de contrat d'apprentissage.

→ **Mener une action de promotion de l'apprentissage spécifiquement pour les élèves de 3e du collège...**

**L'Insertion par l'Activité Economique (IAE)** représente un levier important pour l'insertion des publics demandeurs d'emploi en Charente-Maritime avec 50 structures conventionnées sur l'ensemble du département. Ces structures accompagnent les publics rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Celles situées au sein ou proches des quartiers prioritaires politiques de la ville seront incitées à favoriser le recrutement de leurs habitants.

A cet effet, des objectifs précis leur seront fixés lors des dialogues de gestion. Les SIAE seront également invités à présenter leur offre d'insertion et à organiser des rencontres au sein des quartiers pour favoriser les recrutements. En 2022, 13 % des salariés en SIAE résidaient en QPV (données 2023 indisponibles) alors que les demandeurs d'emploi résidents QPV ne représentent que 5,1 % des DE inscrits en catégories ABC (données septembre 2023).

→ **Objectif 2024-2026 : maintenir la part de résidents QPV dans les SIAE au taux minimal de 13%.**

Les demandeurs d'emploi QPV seront un public prioritaire pour les **contrats aidés**, PEC (secteur non marchand) et CIE (secteur marchand).

→ **Des actions ciblées au sein des QPV seront expérimentées au sein des quartiers afin de faciliter la mise en relation employeurs/demandeurs d'emploi.**

Sur la période 2024-2026, l'Etat poursuivra son engagement financier au titre de la formation des demandeurs d'emploi à travers une nouvelle contractualisation avec les Conseils Régionaux Nouvelle-Aquitaine (pour rappel, les engagements réciproques de l'Etat et de la Région Nouvelle Aquitaine dans le cadre du PRIC 2019-2022 sont poursuivis et prorogés jusqu'au 31 décembre 2023 avec un montant additionnel de l'Etat de 125M d'euros pour l'année 2023).

L'objectif sera notamment d'ouvrir suffisamment de places de formation sur le dispositif « Amorces de Parcours » qui prépare et favorise l'accès à la qualification et à l'emploi des personnes en recherche d'emploi et en particulier celles qui rencontrent des difficultés importantes d'accès à la formation et à l'emploi (dont QPV). Il en sera de même pour l'Habilitation de Service Public « Socle de compétences » (offrant sans conditions d'accès et dans la proximité, un parcours complet d'acquisition des compétences de base indispensables à l'intégration sociale et professionnelle et à la réussite d'un parcours qualifiant).

A ce stade, il n'est pas encore possible de formaliser des actions et des objectifs spécifiques sur ce volet. Néanmoins, un point d'attention sera apporté sur la mobilisation vers l'offre de formation des publics résidents des quartiers prioritaires politique de la ville.

Dans le cadre de la **loi plein emploi** et de la réorganisation de l'accompagnement de tous les demandeurs d'emploi, l'ensemble des personnes en recherche d'emploi ou rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'insertion seront inscrites auprès de l'opérateur France Travail et seront tenues de conclure un contrat d'engagement avec l'organisme référent chargé de les accompagner vers l'emploi.

A ce titre, et dans la mesure du possible :

→ **un suivi particulier sera demandé à l'opérateur France Travail afin de mesurer plus spécifiquement l'impact de l'accompagnement mis en place au profit des publics QPV en termes de retour à l'emploi et levée des freins périphériques.**

#### **- Engagements, moyens et actions ciblés dans les quartiers 2024-2026 :**

Les **emplois francs** qui devraient perdurer en 2024 seront mobilisés pour favoriser l'insertion de résidents QPV en veillant comme en 2023 à un taux de réalisation de l'objectif de 100 %.

Le club départemental les entreprises s'engagent de Charente-Maritime portera une attention particulière au **nombre d'entreprises qui rejoignent le club avec des engagements en faveur des habitants des quartiers**. Le club s'attachera à les mobiliser tout particulièrement pour tout événement en faveur de l'insertion des résidents QPV qu'il soit à l'initiative du club ou de ses



partenaires. Dans le cadre du rapprochement PAQTE et les entreprises s'engagent, le club organisera chaque année un événement spécifique avec les acteurs de l'emploi et de l'insertion au sein des QPV afin de maintenir leur mobilisation.

Les **régies de quartier** au nombre de quatre dans le département (Diagonales à La Rochelle, Régie inter quartiers à Rochefort, Trajectoire à Royan et Erequasol à Saintes) bénéficieront d'une attention particulière en termes de nombre d'Équivalent Temps Plein conventionné. L'objectif, sous réserve des enveloppes budgétaires allouées par le Ministère sur les prochains exercices, sera de maintenir voire, dans la mesure du possible, de développer ce nombre d'équivalents temps plein conventionnés en 2023.

Dans le cadre des appels à projet régionaux **CEJ « Jeunes en rupture »**, deux projets ont été retenus en Charente-Maritime : l'un porté par Le Logis depuis 2023, sur les territoires de Saintes et Royan, et l'autre porté par le CLLAJ depuis 2024, sur les territoires de La Rochelle, Rochefort, Oléron et Jonzac. Chacun de ces projets, financé pour deux ans, permettra aux publics les plus en difficultés et les plus éloignés de l'emploi, notamment les résidents QPV, de bénéficier de solutions supplémentaires en matière de levée des freins et d'un accompagnement progressif à la signature du CEJ.

A compter de la rentrée 2024-2025, le club Les Entreprises S'engagent (LES), en lien avec les Comités Locaux Ecole Entreprise, se mettra en relation avec les établissements scolaires situés en quartier prioritaire politique de la ville pour organiser des mini forums au sein des établissements volontaires pour organiser la présentation d'une diversité de métiers et proposer des **accueils en stage au profit des scolaires**.

Il sera également proposé au club Les Entreprises S'engagent de Charente Maritime d'inscrire chaque année dans sa feuille de route une action sur chaque QPV permettant la **mise en relation demandeurs d'emploi et employeurs** sur des métiers offrant un fort potentiel d'offres d'emplois. Cet événement sera organisé **autour d'une activité sportive** avec l'objectif d'associer a minima une quinzaine de demandeurs d'emploi dont la moitié résidents QPV. Un suivi à un mois et à 3 mois sera réalisé pour mesurer l'impact de l'événement en termes de remobilisation (nombre d'immersions, de contrats conclus à la suite...).

#### **- Concernant spécifiquement le quartier prioritaire de Saintes :**

- 1 action par an de remobilisation des demandeurs d'emploi (par le sport, la culture etc...). Objectif : remobiliser une douzaine de demandeurs d'emploi.
- En 2024, il sera organisé au moins un rallye QPV, qui permettra aux publics résidents dans le quartier Boiffiers-Bellevue de découvrir les entreprises qui recrutent, les solutions mobilité et garde d'enfants mobilisables via l'organisation d'un parcours de découverte. L'objectif est de toucher une vingtaine de personnes. L'impact de l'action sera mesuré à un mois puis six mois avec des indicateurs tel le nombre de demandeurs ayant conclu un contrat de travail ou un stage.
- Tous les ans, des actions de découverte métiers (visite d'entreprises...) seront organisées à destination des publics QPV.
- En 2024, ce type d'action sera certainement organisé dans le cadre de la semaine viticulture, avec un circuit de découverte pour une douzaine de demandeurs d'emploi QPV.

## **THEMATIQUE : SOLIDARITÉS**

A partir du 1er janvier 2024, le Pacte national des Solidarités constituera le cadre d'actions partagé au niveau national en matière de lutte contre la pauvreté, dans la continuité de la Stratégie nationale de prévention et de Lutte contre la pauvreté. Il repose sur 3 axes complémentaires à l'amplification de la politique d'accès au travail pour tous (France Travail et Réseau pour l'Emploi) :

### **1) Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance :**

- Éviter la reproduction de la pauvreté entre générations en agissant dès l'enfance.
- Protéger les personnes dans les moments de rupture afin d'éviter un basculement dans la précarité.

### **2) Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits**

- Assurer l'égalité de dignité de chacun par la garantie d'un même accès aux droits et aux services, dès la naissance et à chaque étape de la vie.
- Lutter contre le non recours : « Territoires zéro non recours » et solidarité à la source.

### **3) Construire une transition écologique solidaire**

- Les enjeux de transitions climatiques, écologiques et énergétiques doivent devenir des leviers de lutte contre la pauvreté.
- Réduction des dépenses contraintes (alimentation, logement, mobilité).

Dans le cadre de nouvelles gouvernance et dynamique partenariale visant à s'adaptant mieux aux besoins locaux, l'État, aux côtés du Département et des autres partenaires **d'un futur pacte local des solidarités**, soutiendra des projets et dispositifs structurants pour répondre aux besoins non pourvus sur les trois axes. Notamment dans les quartiers QPV, identifiés comme les plus pauvres.

Par ailleurs, l'État apportera son soutien à la CPAM de Charente-Maritime qui proposera pour chacun des contrats de ville dès 2024 des actions territoriales dans le cadre de l'accès aux droits et aux soins pour les personnes sans médecin traitant, les personnes n'ayant pas reçu de soins durant les deux dernières années, les personnes sans compte Améli, sans complémentaire santé...

Aux côtés des partenaires institutionnels et notamment du Conseil Départemental et de l'UD des CCAS, l'État, afin de promouvoir l'accès à l'alimentation durable pour tous, accompagnera financièrement le déploiement des épiceries solidaires ou mixtes (comportant un volet insertion de ces bénéficiaires) dans les QPV.

De plus, l'ÉTAT soutiendra la CAF dans le développement des services en direction des publics vulnérables dans le cadre de la mise en œuvre du schéma départemental des services aux familles afin de lever les freins à l'accès à l'emploi et pour accompagner les familles dans l'exercice de leur parentalité,

- que ce soit dans le cadre du déploiement des crèches dans les QPV notamment sous le label AVIP,
- que ce soit dans l'accès aux modes d'accueil à horaires atypiques ou dans le cadre de répit parental.

### **Laïcité et Valeurs de la République :**

Dans un contexte social et politique marqué par les tensions et les crispations autour du fait religieux, la laïcité est souvent mal comprise. La formation Valeurs de la république et laïcité a été conçue pour permettre aux stagiaires de contribuer à promouvoir le vivre-ensemble et partager les valeurs de la République au quotidien.



Initié fin 2015, le plan national de formation Valeurs de la République et laïcité (VRL) a été réaffirmé dans le cadre du Comité interministériel des villes du 29 janvier 2021 avec l'objectif de former désormais 40 000 acteurs de terrain par an. Il est piloté par la DDETS et mis en œuvre par de nombreux partenaires y compris l'ALPMS.

La formation Valeurs de la République et laïcité s'adresse aux agents publics ainsi qu'aux salariés et bénévoles associatifs en contact avec les publics :

- Les agents publics, salariés et bénévoles qui sont au contact direct des publics, en tout premier lieu ceux qui sont en relation directe avec des enfants et des jeunes et/ou des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville : Animateurs, éducateurs sportif, Atsem, coordonnateurs de réussite éducative, travailleurs sociaux, médiateurs et adultes relais, délégués du préfet, conseillers citoyens, volontaires en Service civique... ;
- Les professionnels qui interviennent dans l'espace public, mais qui n'assurent pas directement des fonctions éducatives, d'animation ou d'encadrement : Gardiens d'équipements collectifs ou d'immeubles, policiers municipaux, personnels de mairies de quartier et de centres sociaux, médiateurs, équipes projet politique de la ville, agents de développement... ;
- Les professionnels qui ont une relation de service à la population et les élus.

### **THEMATIQUE : SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE**

#### **- Occupation de la voie publique :**

- Intensification des patrouilles pédestres et anti délinquance sur les quartiers.
- Opérations harcèlement des points de deal et enquêtes de longue durée dans le cadre de la lutte contre les trafics de stupéfiants et économie souterraine.
- Lutte contre les occupations illicites des halls d'immeubles. Opérations de lutte contre les rodéos.
- Renforcement patrouille dans les transports en commun.

#### **- Action partenariale :**

- Partenariats avec les polices municipales dans le cadre d'opération de contrôle conjointe ainsi que des réunions aux fins d'échanges de renseignements et définition des actions à mener.
- Mise en place de réunions Groupes Opérationnels de Partenariat (GPO) avec les différents acteurs locaux pour pouvoir trouver une solution aux problématiques rencontrées dans ces quartiers.
- Renforcement du lien avec les partenaires institutionnels et associatifs (bailleurs sociaux, équipes mobiles de sécurité de l'éducation nationale, mission locale).
- Participation aux réunions de quartiers.

#### **- Actions de prévention de la délinquance :**

- Intervention en milieu scolaire des PFAD et des PIMS sur différentes thématiques (prévention : addictologie, violences, harcèlement scolaire, sécurité routière, etc.).

### - Action des référents sûretés et des correspondants sûreté auprès des partenaires et acteurs économiques :

- Installation de dispositif de vidéoprotection suite aux diagnostics de sûretés réalisés par les référents sûreté et conseil auprès des commerçants pour la mise en sécurité de leur établissement.

### - Engagements, moyens et actions ciblés dans les quartiers 2024-2026 :

- Maintien du niveau d'engagement d'occupation de la voie publique sur les secteurs QPV et dans les transports en commun.
- Poursuite du développement du partenariat avec les acteurs locaux et les partenaires sociaux.
- Poursuite du travail d'accompagnement des référents sûreté auprès des mairies pour le développement du dispositif de vidéoprotection et sécurisation de leurs locaux.
- Poursuite de la lutte contre la délinquance, le trafic de stupéfiants, l'économie souterraine, les rodéos et toute forme d'incivilités impactant la vie des habitants de ces quartiers.
- Toute forme d'incivilités impactant la vie des habitants de ces quartiers.

### - Concernant spécifiquement le contrat de Saintes :

- Des Opérations harcèlement des points de deal sont menées régulièrement par le service de police local.
- Organisation d'opérations de lutte contre les rodéos.
- Des Groupes de Partenariat Opérationnels (GPO) sont mis en place par le commissariat avec les différents acteurs locaux pour pouvoir trouver une solution aux problématiques rencontrées dans ces quartiers.
- Une intensification des patrouilles anti délinquance sur ces quartiers.
- Renforcement du lien avec les partenaires institutionnels et associatifs sur ces quartiers.

## VI.2. Les engagements de la ville de Saintes

Dans le cadre de son plan pluriannuel d'investissement, la Ville s'engage d'ici 2030 à :

### SPORTS :

- **Construire un nouveau Dojo** de 1900m<sup>2</sup> dans le quartier des Boiffiers, près du collège Edgar Quinet (Coût : 4,5 millions euros), et à **animer une politique sportive de proximité** permettant d'en faire un véritable outil de cohésion sociale dans le quartier et d'intégration par le sport. Ce complexe comprendra des salles de boxe, combat et arts martiaux. La 1<sup>ère</sup> pierre est prévue en fin 2024.
- **Poursuivre son plan de modernisation des équipements sportifs de proximité** dans le quartier Boiffiers : nouveau praticable et réfection des vitrages dans le gymnase COSEC, rénovation du terrain de boules des Boiffiers...
- **Rénover les pistes et dômes les plus abimés du bowl des Boiffiers.**



- **Soutenir les clubs favorisant la pratique des habitants du quartier** : projets adaptés, interventions dans les écoles, sections scolaires dans le collège et le lycée du quartier...
- *Exemples réalisés : découverte du tennis de table dans les écoles du quartier, action patins à roulettes en cœur de quartier avec l'USPR Saintes et l'association Boiffiers-Bellevue.*

### **CULTURE :**

- **Créer un nouvel espace du conservatoire à St Exupéry**, au sein du quartier des Boiffiers.
- **Mobiliser les moyens humains et techniques de la ville pour favoriser la danse, le chant et la musique dans le quartier et pour ses habitants** :
  - Au moins un accompagnement par les équipes du Conservatoire de Musique et de Danse municipal à l'année dans une école du quartier (Exemple : Dans'école, Chant'école...).
  - Y intégrer une proposition de temps faite aux familles dans l'année favorisant la rencontre inter-écoles ouverte au public : participation au gala annuel du conservatoire au Gallia ou à l'abbaye-aux dames... Cet accompagnement touche à la fois l'éveil musical, corporel et le chœur à l'école.
    - *Exemple de coûts portés par la Ville : 46 000 euros/an pour Chant'école dont 8000 euros/ an pour le quartier, 11500 euros / an pour Dans'école et les éveils dans les écoles du quartier prioritaire.*
  - Proposer un temps fort tous les deux ans associant le conservatoire, les médiathèques municipales, le service ville art et histoire de la ville et les partenaires, en cœur de quartier et en associant les familles de toute la ville.
    - *Exemple : « St Ex cultive l'essentiel » (58 000 euros environ pour cet événement bisannuel).*
- **Proposer et valoriser une offre vivante de lecture et contes** dans le quartier prioritaire en s'appuyant sur la médiathèque Louis Aragon et ses équipes positionnées en cœur de quartier Bellevue mais aussi au sein de la médiathèque de centre-ville.
- **Conforter le projet de service des médiathèques adopté en 2023** : favoriser le « aller-vers » avec une offre diversifiée et adaptée de lecture, d'animations et de contes en cœur de quartier, organiser des temps en centre-ville pour favoriser la découverte et la mixité.
- **Améliorer le mobilier des médiathèques** pour favoriser la fréquentation par les publics du quartier prioritaire.
- **Mobiliser, dès que c'est possible, les équipes et équipements patrimoniaux et muséaux en priorité pour les enfants du quartier prioritaire en les accompagnant d'une médiation adaptée** : les équipes ville art et histoire pour raconter et partager notre patrimoine (amphithéâtre, thermes, patrimoine récent, matériel et immatériel...), nos musées et les outils qui participent à les rendre vivants (terra aventura...).
- **Soutenir l'entretien de la salle des Camélias.**

- **Associer les partenaires du quartier afin de favoriser la mobilité et la participation, dès que c'est possible, pour que les habitants investissent les animations organisées ou soutenues par la Ville :** Scène jeunes talents, animations d'été, animations de Noël, festival cultures urbaines...
- **Soutenir les structures et projets associatifs favorisant l'accès et la participation des habitants du quartier prioritaire à la vie culturelle :** Gallia, le peuple créateur, l'association de Boiffiers- Bellevue, la compagnie Coyote minute...
- **Soutenir le festival « sur la place et à emporter » porté par la compagnie Coyote minute.**
- **Initier des démarches participatives intégrant les habitants du quartier en s'appuyant sur les partenaires de quartier et en prévoyant un volet inter-quartier dans les animations d'été et de fin d'année.**
  - *Exemples : Projets contes, soupe et décorations pour Noël et ateliers pour le site en scène du mois d'Août avec la compagnie Coyote minute et les deux centres sociaux de la ville.*

### **EDUCATION, JEUNESSE ET VIE DE QUARTIER**

- Après avoir refait la toiture de la maison des jeunes des Boiffiers, **en repenser l'aménagement des abords**, avec Saintes Grandes Rives L'Agglo (gestion des déchets, espaces de convivialité...).
- **Repenser l'aménagement de la maison de quartier de Bellevue.**
- **Continuer le grand plan de travaux dans les écoles** lancé en 2020 avec une attention particulière sur le groupe scolaire Roger Pérat.
- En lien avec Saintes Grandes Rives L'Agglo, développer des actions de soutien à la parentalité y compris sous des formats innovants : tournoi famille de vokitball...
- **Favoriser la prévention des ruptures scolaires** en participant, aux côtés du Conseil Intercommunal de Prévention de la Délinquance, à des modalités de travail et dispositifs de "aller-vers" adaptés.
- **Rénover les abords et l'accueil du siège du centre social de Boiffiers.**
- En partenariat avec Saintes Grandes Rives L'Agglo et en associant la Mission Locale de Saintonge (MILO), le conservatoire de musique et de danse de Saintes et l'association Boiffiers-Bellevue, **aménager les espaces extérieurs de l'espace Saint Exupéry** pour en faire de vrais lieux de vie inter-quartiers et intergénérationnels. Ils seront pensés pour favoriser la convivialité et la rencontre et intégreront des surfaces dédiées aux jeux et aux familles.
- **Soutenir les associations et les projets associatifs favorisant la mixité sociale et la participation des habitants du quartier :** Association Boiffiers-Bellevue, projets de la compagnie Coyote minute...
- Soutenir le travail mené par Saintes Grandes Rives L'Agglo pour **réaménager ensemble des espaces extérieurs** en cœur de quartier.
  - *Exemple de projets réalisés : Nouveaux aménagements de la plaine de Bellevue*



- **Animer et conforter le conseil municipal des enfants** avec une attention particulière à favoriser la mixité sociale et la citoyenneté.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE, ALIMENTATION, SANTÉ**

- **Avec les partenaires de proximité, créer et animer une ferme urbaine dans le quartier.** Les objectifs sont multiples : favoriser l'autonomie alimentaire, l'alimentation de qualité, protéger la biodiversité en ville, cultiver l'implication des habitants à travers le maraîchage et la culture d'arbres fruitiers et l'élevage (abeilles...). Dans la mesure du possible, un lien sera travaillé avec l'atelier cuisine de l'association de Boiffiers.
- **Soutenir, dans le respect des compétences de la Ville, les projets visant à conforter ou créer des maisons ou centres de santé ou paramédicales sur le quartier prioritaire.**
- **Conforter les structures et projets associatifs favorisant la prévention et le dépistage précoce des maladies et problèmes de santé :** Octobre Rose avec la régie de quartier Erequa'sol et le conseil citoyen, lutte contre le tabagisme aux abords des écoles ...
- **Sur les espaces appartenant à la ville, favoriser les aménagements, entretien paysagers et éclairage public de cœur de quartier favorables à la biodiversité et à la lutte contre le bouleversement climatique :** continuité écologique, trames vertes, bleues et noires, aménagements paysagers, refuges pour la biodiversité...
- **Mobiliser les permis de végétaliser mis en place par la Ville en 2021 en favorisant l'information et la participation citoyenne et en s'appuyant sur l'animateur nature de la ville.**
- **Soutenir la campagne de remplacement des cabanes au sein des jardins familiaux gérés par l'association Boiffiers-Bellevue en lien avec l'EREA.**

### **SOLIDARITÉS, MÉDIATION SOCIALE INSERTION ET EMPLOI**

- En lien avec la SEMIS, trouver un lieu adapté pour construire le **nouveau siège de la régie de quartier Erequa'sol** et dans le respect de ses compétences, soutenir l'association dans cette nouvelle implantation.
- Par le biais du CCAS et en partenariat avec la SEMIS, **reconstruire la partie du foyer soleil** touchée par un incendie il y a 2 ans en y intégrant une extension.
- **Soutenir le CCAS pour communiquer auprès des habitants du quartier** sur les actions et projets portés par Senior actifs et les différents services du CCAS.
- **Soutenir la création et le développement d'un service de médiation sociale** (70 000 euros/ an).
- **Mobiliser des clauses d'insertion** dès que c'est possible pour entretenir les espaces publics du quartier prioritaire (Erequa'sol...) La Ville de Saintes dispose de deux marchés d'insertion avec les entreprises d'insertions Erequasol et Saint Fiacre. Le volume de commande publique s'élève à environ 200 000 euros pour assurer le désherbage et des espaces verts des quartiers Boiffiers et Bellevue.
- **Proposer la mise en place de pastoralisme en pied d'immeuble** avec un berger et son troupeau lors d'un pacage de quartier et des temps de transhumance.

- **Végétaliser le quartier et favoriser la biodiversité** en adoptant des principes de gestion écologique et en proposant des aménagements naturalistes.
- **Identifier les postes de travail et services** susceptibles d'accueillir des jeunes stagiaires de 3<sup>ème</sup>, des personnes en Période de mise en situation professionnelle (PPMS), des stagiaires dans le cadre d'une scolarisation ou professionnalisation, des services civiques, des personnes en travaux d'intérêt général et des alternants. **Une communication et un temps d'échanges seront mis en place en direction de partenaires de l'emploi et du quartier** concernant les postes ouverts au sein des services de la Ville : remplacements, postes contractuels et titulaires.
- **Mobiliser les élus et services au moins une fois par an sur des temps de présentation des métiers auprès des habitants**, en lien avec les partenaires de l'emploi et du quartier.
- **Organiser des temps forts associant les habitants et jeunes du quartier** autour des métiers et métiers d'art.

### **SÉCURITÉ**

- **Maintenir une présence régulière des forces de police municipale** et participer à toutes les instances favorisant un échange d'informations utile à la sécurité des habitants.
- **Renforcer la présence estivale avec le recrutement d'assistants temporaires de police municipale (ATPM)** afin de maintenir une présence sur le quartier malgré la charge supplémentaire induite par la fréquentation estivale de centre-ville.
- **Mobiliser les agents municipaux**, professionnels de la sécurité, dans le cadre de la coordination du CISP, **pour sensibiliser les habitants et prévenir la délinquance**.
- **Participer à des temps forts de sécurité routière** (actions en lien avec l'association Boiffiers-Bellevue...).
- **Mettre en place un Centre de supervision urbaine (CSU)** pour lutter contre les incivilités de tout ordre y compris les atteintes à l'environnement par les dépôts sauvages (Extension du réseau vidéo afin de couvrir certains axes impactant le quartier prioritaire).
- **Maintenir le niveau d'investissement prévu dans le plan de sécurisation des écoles initié en 2020** : réaménager les voies de circulation aux abords du groupe scolaire Jean Jaurès, continuer le plan d'amélioration des contrôles d'accès et alarme, suivre de manière rapprochée le plan de prévention des risques (PPMS...).
- **Participer à la sécurisation du collège et lycée du quartier prioritaire sur les espaces dépendant de la ville.**

### **INFRASTRUCTURES ET MOBILITÉ**

- Après la 1<sup>re</sup> partie réalisée en 2023, **réaménager la fin de l'avenue de Bellevue** en y intégrant les nécessités de sécurisation des abords des écoles.
- **Sacraliser le plan de grands travaux sur la voirie** initié en 2020 et prévoyant des réfections dans tous les quartiers dont Boiffiers-Bellevue. Sont ainsi notamment programmés les réfections des rues suivantes: Rue des Cèllets, Rue de la Fenaison, rue des moissons, Rue des Vendanges et des Labours, Rue Jean Philippe Rameau en requalification totale et parvis du cours de l'Europe en lien avec le Dojo, Rues Lully et Auguin en trottoirs avec ce même



projet du Dojo, Avenue de Bellevue Phase 2 depuis la rue des Catives jusqu'à la rue de la Pléiade (avec l'aménagement de l'entrée de l'école Roger Pérat ) et les trottoirs de la rue Salvador Allende entre les giratoires Avenue de Bellevue et Chermignac.

Plus généralement, la Ville a mis en place une charte des associations et des critères d'octroi de subvention travaillés avec les associations : la cohésion sociale et la "participation des habitants" en particulier en lien avec le quartier prioritaire sont pris en compte comme critères favorisant le soutien à des projets associatifs. Ces critères seront confortés.

### VI.3. Les engagements de l'Agglomération Saintes Grandes Rives

#### **SERVICE EDUCATION ENFANCE JEUNESSE**

##### **- 4 Ecoles : 2 écoles maternelles et 2 écoles élémentaires (Roger Pérat et Jean Jaurès) :**

- Effectif 2023 : 429 élèves
  - Maternelle : 167.
  - Élémentaire : 262.
- Répartition des crédits alloués :
  - **Fournitures scolaires et pédagogiques** : 81€/classe + 41€/élève + 250€/classe ULIS (19 628 € pour 2023).
  - Sorties pédagogiques : 9 €/élève (3861 € pour 2023).
  - Abonnements : 90€/ classe maternelle et 110€/classe élémentaire (2 150 € pour 2023).
  - **Classe découverte** : 15€/enfant/jour en fonction des projets déposés annuellement.
  - 1 transport gratuit/classe/an.
  - Des interventions en temps scolaire en fonction des projets mis en œuvre chaque année en lien avec l'Education nationale.
- Personnel :
  - **1 Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) par classe** de maternelle ce qui représente 8 ATSEM (426 050€ par an).
  - 8 agents d'entretien à Temps partiel (Jean Jaurès : 2 610h/an + Roger Pérat : 3 220h/an - Total : 168 699 €/an).
  - 1 ATSEM par classe d'ULIS (Unités localisées pour l'inclusion scolaire).
- Equipements :
  - L'Agglomération Saintes Grandes Rives prévoit et assure le remplacement de l'ensemble du mobilier.
  - Chaque classe d'élémentaire est dotée d'un tableau blanc numérique.
  - Des malles de 10 tablettes numériques sont mis à disposition.
  - Des ordinateurs portables pour les postes de direction et les membres du RASED.
  - Achat d'une combinaison pédagogique pour la création d'un espace ludique en milieu scolaire
- 1 Dispositif Classe moins de 3 ans
  - Implanté sur l'école maternelle Jean Jaurès.
  - Priorité faite aux habitants du quartier prioritaire.
  - Présence d'un ATSEM à temps complet.

## **- 2 accueils périscolaires**

- Des accueils déclarés auprès du Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, SDJES.
- **Des projets pédagogiques inscrits dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (2023-2027)** articulé autour de 4 enjeux :
  - L'inclusion, le handicap.
  - Le soutien à la parentalité.
  - L'adaptation de l'offre en fonction de l'évolution des besoins.
  - La participation des habitants.
- 1 accueil périscolaire sur chaque école accessible sans réservation et ouvert :
  - A partir de 7h30 et jusqu'à 19h pour l'école de Jean Jaurès.
  - A partir de 7h15 et jusqu'à 19h pour l'école de Roger Pérat.
- **Personnel qualifié** (BAFD, BAFA, CAP Accompagnant éducatif petite Enfance, ...).
  - Cout annuel : 132 572€.
  - Ecole J. Jaurès : 3 agents le matin et 5 agents le soir (75 162€ en 2023).
  - Ecole R. Pérat : 2 agents le matin et 4 agents le soir (57 410€ en 2023).
- **Des Atelier Thématique Périscolaire (ATP) :**
  - Ateliers culturels, sportifs et artistiques animés par des intervenants spécialisés.
  - 3 périodes de programmation par an.
  - 2 à 3 interventions par semaine dans chaque accueil périscolaire.

## **- Jeunesse :**

- Personnel : **1 coordination jeunesse à l'échelle de l'Agglomération.**
- Organisation de séjour de vacances : 2 à 3 pendant la période estivale.
- Dispositif de soutien à l'initiative des jeunes « Emancip'action ».
- Participation à la coordination et l'animation du Festival des solidarités.

## **- Campus connecté :**

L'Agglomération Saintes Grandes Rives, en partenariat avec La Rochelle Université, a ouvert un « campus connecté » en septembre 2021. C'est un espace de travail individuel ou collectif où les étudiants suivent, près de chez eux, des formations à distance dans l'enseignement supérieur, en bénéficiant d'un accompagnement de proximité. Il vise à rapprocher l'enseignement supérieur des territoires et à lever certaines barrières géographiques, urbaines et sociales pour ceux qui souhaitent se former. Il associe la souplesse de l'enseignement à distance et un tutorat individuel et collectif afin de mieux accompagner les étudiants les plus éloignés des pôles universitaires.

## **- Séjours de vacances**

- 6 à 8 séjours par an pour les 5-12 ans organisé sur la période estivale sur en dehors du territoire en lien avec le dispositif colos apprenantes.



### - Animation vacances

- Ateliers de découverte et d'initiation à des activités culturelles, sportives et artistiques encadrés par des intervenants spécialisés.
- Programmation : les 1ères semaines des petites vacances et 3 semaines pendant les vacances estivales.

### - Restauration collective

- Renforcer les approvisionnements de qualité et durables.
- Diversifier les sources de protéines.
- S'engager contre le gaspillage alimentaire.
- Substituer les plastiques.
- 100% des fournisseurs sont des départements Charente Maritime, Charente, Gironde (dont 10 sur la CDA).

### - Tarification des services

- **Les tarifs sont établis en fonction du coefficient familial** pour l'ensemble des services de l'agglomération : restauration, accueils collectifs de Mineurs (extra-scolaires et périscolaires), crèche, séjours, animations vacances.
- Pour exemple le coût facturé du repas en 2023 va de 1.14€ à 4.40€.

### - Coordination Enfance-Famille

- 4 coordonnateurs Enfance-Famille qui ont pour mission :
  - Coordination de l'action éducative dans le cadre de la Convention Territoriale Globale.
  - Coordination de l'action dans les secteurs des accueils collectifs de mineurs et de l'enseignement.
  - Coordonner et coanimer les réseau parentalité et Coordination des projets temps scolaire et ateliers thématiques périscolaires (ATP).
  - Assurer la coordination de l'enjeu inclusion handicap (2 ½ - 11 ans) et Référent SDJES et suivi des transports collectifs.
  - Assurer la coordination de la passerelle Petite Enfance – Référent ATSEM– Référent séjours.
  - Assurer la coordination de la passerelle Enfance - Jeunesse - Coordination du projet animations vacances et Festi'mômes.

### - Soutien à l'association Boiffiers-Bellevue :

- **Subvention de fonctionnement à l'association Boiffiers-Bellevue** (204 934€ pour 2024) : les axes prioritaires et objectifs partagés par l'association et l'Agglomération Saintes Grandes Rives visent à servir une politique d'action sociale, laïque et citoyenne, prioritairement ciblée en direction de l'enfance jeunesse. L'association s'engage à mettre en œuvre des actions qui s'appuient sur le projet social de l'association, la Convention Territoriale Globale, et le Contrat de Ville.
- L'Agglomération Saintes Grandes Rives soutient également l'association Boiffiers-Bellevue dans les différents projets, qu'elle juge pertinent, à travers **la participation de ces agents à l'animation et à l'encadrement** (soirée des parents, répit parental, ...).

## SERVICE MOBILE DEPLACEMENTS

- Travailler en lien avec le chef de projet politique de la ville pour rester à l'écoute des habitants du quartier prioritaire en termes de mobilité et répondre autant que possible à leurs demandes collectives.
- Vérifier que le service de transport collectif est accessible financièrement au plus grand nombre des habitants de l'agglomération et travailler la gamme tarifaire en ce sens.
- Travailler à adapter le règlement d'exploitation et d'utilisation du réseau de transports publics de voyageurs aux engins de déplacements personnels motorisés (EDPM).
- Voir la possibilité d'une tarification solidaire pour le service de location de vélo longue durée et pour la location des vélobox.
- Travailler avec les partenaires sociaux et du quartier prioritaire sur une caution solidaire pour la location des vélos Bicy's.
- Travailler avec la ville de Saintes sur les discontinuités cyclables.

## DIRECTION COHESION SOCIALE ET PETITE ENFANCE

### PETITE ENFANCE

2 établissements d'accueil du jeune enfant sont implantés sur le quartier prioritaire :

- « Passerelle » : accueil des enfants à partir de 24 mois, avec des exceptions à 20 mois si l'enfant est né entre septembre et décembre. **Un projet d'extension de cette structure, associé à une augmentation des places (3), est en cours et est estimé à 1 213 000€ HT (Livrable en 2027).** Cela signifie un emploi supplémentaire à partir de 2027 (38 000 €).
- « 123 Soleil » : accueil des enfants âgés de 10 semaines à 4 ans avec un agrément pour 59 places (50 en accueil collectif et 9 en accueil familial). A partir de 2027, suite à la fermeture de l'accueil familial, un projet de création de **12 places occasionnelles** est à l'étude et pourrait bénéficier aux habitants du QPV. Cela signifie le recrutement de 2 agents supplémentaires (75 000 €).

1 Halte-garderie « A Petites Pas » qui du fait de sa spécificité d'accueil (2.5 jours/sem.) accueille également des enfants du QPV. La halte-garderie va bénéficier de la **labélisation AVIP** (A Vocation Insertion Professionnelle) en 2024 : 1 poste supplémentaire d'auxiliaire de puériculture à temps plein en 2024 (38 000€) pour 5 places. Cela pourra faciliter les démarches d'insertion pour les familles.

1 Crèche inter-entreprises qui dispose de 40 berceaux pouvant accueillir les enfants âgés de 2,5 mois à moins de 4 ans, en accueil régulier, occasionnel ou d'urgence dont **3 berceaux sont réservés pour des publics précaires.**

1 responsable Relais Petite Enfance (RPE) qui gère le secteur ville de Saintes qui a pour mission de :

- Informer les familles sur l'ensemble de l'offre d'accueil du territoire.
- Favoriser la mise en relation entre les parents et les professionnels.
- Accompagner les parents dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur.
- Informer les professionnels.
- Proposer des temps d'échange et d'écoute.
- Organiser des ateliers d'éveil.



- Une Réflexion est cours pour organiser une présence de la responsable du RPE au sein du QPV en lien avec les partenaires locaux.

Les parents sont représentés dans l'ensemble des conseils des établissements d'accueil du jeune enfant portés par l'Agglomération Saintes Grandes Rives.

Un événement est organisé tous les ans pour présenter l'ensemble des services accessibles aux familles (Petite enfance, Enfance, Jeunesse)

## COHESION SOCIALE

### - Pilotage :

L'Agglomération Saintes Grandes Rives est chargée de piloter le Contrat de Ville et engage à ce titre des moyens humains et techniques. **L'ingénierie est assurée par un chef de projet politique de la ville à temps complet** (49 052 € en 2023).

L'animation des réseaux « Emploi » et « Réussite éducative » ainsi que celle du Comité de Liaison Territorial seront assurées par le chef de projet politique de la ville.

### - Accès aux droits :

Une **France services qui intègre également un Point Justice** avec la présence de nombreuses associations et intervenants (listes des permanenciers dans le flyer) avec la présence de 2 agents d'accueil (43 343 € en 2023). Ce travail se fait en cohérence avec la médiatrice accès au droit de l'association Boiffiers-Bellevue et les autres médiatrices du territoire. L'Agglomération Saintes Grandes Rives soutient le poste d'adulte-relais « Médiateur » de la Régie de Quartier EREQUA'SOL (4 000 € en 2023) et le poste d'adulte relais « accès aux droits » de l'association Boiffiers-Bellevue (3 000 € en 2023).

### - Appels à projets :

Un appel à projet du contrat de ville est mis en œuvre conjointement avec les services de l'Etat tous les ans (budget 2023 : 20 000 €). Les projets structurants feront l'objet d'une convention pluriannuelle d'objectifs (jusqu'à 3 ans).

L'Agglomération Saintes Grandes Rives s'inscrit dans les différents dispositifs d'Etat tels que « colos apprenantes » et « quartiers d'été » (budget 2023 : 10 045€).

### - Programme de Réussite Educative :

Un Programme de Réussite éducative est également porté par l'agglomération. Il consiste à appréhender de manière globale et transversale la situation des enfants, habitant les quartiers de la Politique de la Ville (QPV) et présentant des signes de fragilité, dans les domaines scolaires, éducatifs, sociaux ou sanitaires, tenant notamment compte de leur environnement social et familial, afin de leur proposer un parcours éducatif adapté à la singularité de leur situation.

Le Programme de Réussite Educative propose donc des modes d'intervention individualisés, inscrits dans des parcours éducatifs personnalisés. Il a également pour ambition d'accompagner les parents dans leur mission éducative, tout en mettant en place des actions en faveur de leurs enfants.

L'équipe d'encadrement est constituée d'un coordonnateur-référent de parcours à temps complet et de 8 accompagnateurs. Ce dispositif a été financé par l'agglomération Saintes Grandes Rives à hauteur de 63 346 € en 2023.

**D'autre part, l'Agglomération Saintes Grandes Rives s'engage à répondre à tout appel manifestation d'intérêt ou appel à projets concernant la mise en œuvre d'une cité éducative.**

### **- Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) :**

Une GUSP est animé sur le QPV. C'est gestion partagée de la relation entre ceux qui vivent le quartier prioritaire et ceux qui ont la responsabilité de sa gestion. C'est une démarche partenariale qui comprend l'ensemble des actions contribuant au bon fonctionnement quotidien du quartier prioritaire, autour du patrimoine et des espaces communs, à travers la propreté, la maintenance, la sécurité et le lien social.

Elle est articulée autour de plusieurs thématiques : « Bien vivre ensemble, animation, gestions des déchets, Santé »

A ce titre, « le réseau de santé précarité » a pour objectif de réunir les professionnels intervenant sur le territoire de la Saintonge Romane afin de mener des actions « santé » pertinentes pour le public précaire. Ce réseau est animé par la coordinatrice du Contrat Local de Santé.

### **- Investissement :**

L'Agglomération Saintes Grandes Rives a initié une démarche de concertation auprès des habitants du quartier afin de créer de nouveaux aménagements dans différents lieux du sur le quartier prioritaire ou faire l'acquisition de nouveaux équipements (par exemple un triporteur et un ring gonflable). Pour répondre aux plus près des besoins de la population, plusieurs réunions publiques et groupes de travail sont organisés rassemblant les habitants et les associations partenaires du quartier. **Un budget de 50 000 € en investissement est affecté tous les ans** à cette démarche.

De plus, l'Agglomération Saintes Grandes Rives, **à travers un fond de concours, a attribué une enveloppe de 50 000 € à la ville de Saintes** pour une intervention en quartier prioritaire sur la durée du mandat.

### **- Mission locale :**

**L'Aménagement du futur siège de la Mission Locale de la Saintonge sera porté par l'agglomération Saintes Grandes Rives pour un coût estimé fin 2023 à 1 830 000 € HT.**

De plus, la mission locale de la Saintonge reçoit chaque année une subvention de fonctionnement, pour 2023 le montant s'élève à 253 000 €.

### **- Soutien aux associations :**

- SAS : 125 000 € en 2023.
- Régie de quartier : 2856 € en 2023.
- CIDFF 17 : 6 000 € en 2023.
- Le Logis : 45 800€ en 2023.
- Maison des Adolescents et Des Jeunes Adultes : 3 000 € en 2023.
- Do l'enfant Dom : 24 000 € en 2023.

### **- Insertion :**

L'Agglomération saintes Grandes Rives à signer un **accord-cadre** qui visent à répondre aux besoins d'achat de prestations d'insertion et de qualification, pour les publics résidant sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Saintes et rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi. L'accord-cadre consiste à acheter des heures d'insertion et à s'appuyer sur des supports existants de travail au sein de l'EPCI pour permettre aux personnes en difficultés d'insertion professionnelle de reprendre une activité salariée. Cette reprise d'activité s'accompagne d'un soutien social (172 127 € en 2023).



## **CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE**

### **- Exposition Moi, Jeune, Citoyen :**

L'Agglomération Saintes Grandes Rives a fait l'acquisition de l'exposition Moi, Jeune, Citoyen. Elle est animée dans tous les collèges du territoire ainsi que dans les classes de CM2 en partenariat avec les associations locales.

### **- Médiation sociale :**

L'Agglomération Saintes Grandes Rives soutient l'implantation de l'association de médiation « Ensemble association médiation sociale Saintes » sur son territoire (45 000 € en 2024).

### **- Intervenant Social en Commissariat et Gendarmerie (ISCG) :**

L'Agglomération Saintes Grandes Rives finance un poste d'intervenant social en Commissariat et Gendarmerie (20 000 € par an) sous réserve du maintien des financements d'Etat.

### **- Bourse aux permis de conduire automobile :**

La « bourse permis de conduire automobile » est une aide permettant de financer une partie du permis de conduire de jeunes âgés de 18 à 30 ans. En contrepartie de cette bourse, les candidats doivent présenter un projet sous forme d'actions dans le domaine social, de solidarité, citoyenne, sportive ou humanitaire qui se déroulera sur le territoire de l'Agglomération Saintes Grandes Rives auprès d'une association.

### **- Fond de soutien :**

Un fond de soutien aux associations locales (27 000 €/an) est disponible pour financer des projets répondant aux orientations de la stratégie locale.

### **- Prévention :**

L'Agglomération Saintes Grandes Rives finance des interventions de prévention sur l'utilisation des écrans, des jeux vidéo et des réseaux sociaux dans les collèges, lycées, CFA et la mission locale de la Saintonge.

### **- Stratégie intercommunale de prévention de la délinquance :**

En corrélation avec la Stratégie Nationale de Prévention de la Délinquance et le Contrat de Sécurité Intégrée et suite à l'analyse du diagnostic partagé avec les partenaires de la sécurité et de la prévention de la délinquance en 2022, les axes d'interventions suivants ont pu être priorités :

- Agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention (pour l'enfance et la jeunesse).
- Aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger.
- La sécurité au quotidien.

## **VI.4. Les engagements du Conseil régional**

Le Conseil régional Nouvelle Aquitaine, acteur volontariste de la politique de la ville, a adopté le 26 mars 2018, un règlement d'intervention régionale, issu d'une évaluation de ses actions antérieures en matière de politique de la ville.

Dans ce contexte, le Conseil régional Nouvelle Aquitaine interviendra :

- En partenaire direct du développement des quartiers et de l'aide à l'amélioration de la situation des personnes qui y vivent, via son dispositif régional en matière de politique de la ville et à la mobilisation de son droit commun,
- En tant qu'Autorité de gestion du Programme Opérationnel FEDER-FSE 2021-2027.

L'intervention régionale s'inscrira dans le cadre du contrat de ville. Pour cela la Région propose de contribuer à 4 grands défis :

- Accroître la création ainsi que la pérennité des entreprises,
- Favoriser l'accès à l'emploi et développer les qualifications,
- Favoriser la réussite éducative,
- Favoriser la mobilité et lever les freins à l'insertion sociale et professionnelle

La Région sera par ailleurs attentive à :

- Promouvoir des stratégies intégrées économie/emploi,
- Apporter une attention particulière aux jeunes et aux femmes,
- Promouvoir l'égalité des chances et lutter contre les discriminations,
- Adapter l'intervention régionale aux transitions écologique et sociétale des territoires.

## VI.5. Les engagements du Conseil départemental

Le Département contribue à la mise en œuvre des politiques publiques de solidarité. Il intervient dans de nombreux domaines, à divers niveaux.

### ➤ L'information, l'accès aux droits, l'orientation vers les services concernés :

Le Département assure une mission générale d'information sur les différentes aides et sur les dispositifs sociaux et médico-sociaux qu'il porte. Il assure également une mission d'aide à l'accès aux droits concernant l'ensemble de ces dispositifs, voire une orientation vers les services concernés.

Pour Rochefort et Saintes : Le département mène une politique volontariste sur le numérique inclusif dans le cadre d'un plan départemental pour le Numérique Inclusif. À ce titre les habitants résidant sur les quartiers concernés disposent d'un accompagnateur numérique pour une aide à l'accomplissement des démarches administratives d'accès aux droits via une application numérique (CAF, CPAM, trésor public...).

### ➤ L'enfance – famille :

La loi du 6 janvier 1986, qui a confié au Département la responsabilité de l'Aide Sociale à l'Enfance, en fait l'intervenant prépondérant sur le domaine de la prévention et la protection de l'enfance. Il contribue à la politique de protection de l'enfance et de la famille par :

- Le suivi social des ménages avec enfants mineurs et jeunes majeurs,
- Le suivi social des futurs parents ou des parents, en lien avec les professionnels de la PMI lorsque les enfants ont moins de 6 ans,
- La mise en place d'aide matérielle ou humaine au domicile parental,
- La réalisation des évaluations nécessaires à la procédure d'agrément des assistants familiaux,
- L'évaluation des informations préoccupantes.

### ➤ L'insertion :

La politique départementale d'insertion s'inscrit dans le cadre de la loi du 1er décembre 2008 généralisant le RSA et réformant les politiques d'insertion. Le Département met en œuvre :

- L'instruction des demandes de rSa,
- L'orientation des bénéficiaires vers un accompagnement adapté,



- L'accompagnement par les assistants sociaux des bénéficiaires du rSa dans la mise en place de leur parcours d'insertion sociale et par les Référents en Insertion Socio-Professionnelle dans leur parcours d'insertion socioprofessionnelle.

➤ L'accès et le maintien dans le logement :

La loi de décentralisation d'août 2004 confie aux Départements le financement et la gestion du fonds de solidarité pour le logement (FSL).

Le Département a également l'obligation d'élaborer un plan départemental d'action pour l'hébergement et le logement des personnes défavorisées, arrêté et animé conjointement avec l'Etat. Par ailleurs, le Département intervient à différents niveaux en matière de logement :

- L'information et l'accompagnement des personnes rencontrant des difficultés liées à leur logement ;
- L'accueil, l'information et l'accompagnement des ménages pour leurs demandes d'aides financières et d'accompagnement social lié au logement au titre du fonds de solidarité pour le logement de la Charente-Maritime ;
- La prévention des expulsions locatives, en réalisant notamment les évaluations sociales sollicitées par les services préfectoraux concernés ;
- La lutte contre la précarité énergétique et l'habitat insalubre par le repérage, l'information et l'accompagnement des ménages en lien avec le pôle de lutte contre l'habitat indigne.

➤ L'accompagnement budgétaire :

Le Département propose un suivi budgétaire lorsque les difficultés budgétaires deviennent importantes et qu'elles mettent en péril l'équilibre des ménages. Lorsque la situation le nécessite, différentes aides peuvent être mises en place :

- L'accompagnement en économie sociale et familiale est une des aides proposées aux familles rencontrant des difficultés budgétaires au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance pour répondre aux besoins des enfants ;
- Les professionnels évaluent les demandes de mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP) et les demandes de mesure d'accompagnement judiciaire (MAJ).

➤ L'autonomie :

Dans le cadre de larges compétences conférées par le Code de l'action sociale et des familles, le Département assure différentes missions en direction des personnes âgées et des personnes handicapées :

- Mise en œuvre des dispositifs d'aide et d'action sociale : accompagnement dans les démarches administratives, accès aux droits et aux prestations,
- Évaluations, révisions et renouvellements dans le cadre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) ;
- Évaluations liées à une information préoccupante ;
- Enquête d'agrément des accueillants familiaux pour personnes âgées et suivi social et médico-social des personnes âgées accueillies chez les accueillants familiaux.

## VI.6. Les engagements de la Caisse d'Allocations Familiales de la Charente-Maritime

Le partenariat entre la Caf et les collectivités est désormais formalisé dans le cadre des Conventions territoriales globales (Ctg). La Ctg pose le cadre politique pour la mise en œuvre du projet social de territoire sur les domaines convergents avec l'action de la Caf. En 2023, ladite

convention a été renouvelée à l'issue d'une démarche participative ayant mobilisé l'ensemble des acteurs de l'Agglomération Saintes Grandes Rives.

Cette démarche a permis de faire émerger 4 enjeux autour **de la parentalité, du handicap, de la participation des habitants aux projets de territoires et l'adaptation de l'offre d'accueil petite enfance, enfance et jeunesse**. Concernant ce dernier enjeu, certaines actions issues des travaux concernent spécifiquement le quartier de Boiffiers-Bellevue et sont complémentaires aux pistes d'actions envisagées dans le cadre du **contrat de ville 2024-2030**.

Dans le respect de ses champs d'intervention, la Caf de Charente-Maritime accompagne le développement de projets en lien avec la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation locale et la vie des quartiers, le logement.

Ainsi, l'intervention de la Caf sur le quartier comprend deux volets :

- **Soutien technique** (ingénierie de projets et accompagnement social) ;
- **Soutien financier** (subventions de fonctionnement aux équipements, subventions versées dans le cadre de 2 appels à projets annuels).

➤ **Sur le plan technique :**

- Intervention d'un chargé de conseil et de développement référent sur l'ensemble de l'Agglomération.
- Intervention d'un travailleur social sur le quartier de Saintes.

➤ **Sur le plan financier :**

- ***Soutien à la parentalité :***
  - LAEP : cofinancement de 2 LAEP sur le quartier Boiffiers-Bellevue (0-6 ans et expérimentation 6-12 ans)
  - CLAS : cofinancement de 6 CLAS dont 4 primaires et 2 collèges
  - Cofinancement du poste de référente famille du centre social de Boiffiers-Bellevue
  - Cofinancement de divers projets par le centre social et d'autres acteurs locaux grâce à l'appel à projets
- ***Adaptation de l'offre d'accueil sur le territoire :***
  - Petite enfance :
    - Soutien financier au Multi-accueil 1,2,3 Soleil
    - Soutien financier à la Halte-Garderie Les Petites Canailles :
  - Enfance et jeunesse :
    - Soutien financier à l'accueil ados
    - Soutien financier à l'accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire géré par le centre social
    - Soutien financier à l'accompagnement de projets jeunes « Labellisation jeunesse »
  - Animation de la vie sociale et accès aux droits : Agrément et soutien financier au centre social Boiffiers-Bellevue pour une mission d'animation globale

Ainsi, en 2022 la Caf 17 a versé au total **505 636€** de subventions et de prestations de services sur le quartier, réparties ainsi :

- Petite enfance : **304 081€**
- Parentalité : **50 847€**
- Enfance et jeunesse : **28 646€**
- Animation de la vie sociale : **122 062 €**



## VI.7. Les engagements de la SEMIS

La SEMIS contribuera à la mise en œuvre du contrat de ville défini sur le quartier prioritaire Boiffiers-Bellevue par la mobilisation de ses différentes catégories de personnel et de ses moyens matériels et financiers.

Cette mobilisation s'articulera selon les enjeux identifiés :

### **L'enjeu "UN QUARTIER ATTRACTIF ET INTEGRE"**

- L'attractivité encouragée par des engagements dans une transition écologique et sociale :
  - Dans le cadre de son PSP (plan stratégique de patrimoine), la SEMIS prévoit des travaux sur les immeubles visant à la fois un développement durable et la réduction des charges (exemples : l'amélioration des chauffe-eaux, de la VMC).
  - Elle a engagé une réflexion sur l'amélioration du réseau de chaleur.
  - Elle étudie la possibilité d'un déploiement d'installations utilisant les énergies renouvelables pour l'autoconsommation (panneaux solaires).
  - Elle participera à la réflexion sur les espaces et les usages au contexte écologique : actuellement ont été suggérés l'installation de nichoirs ou la plantation d'arbres supplémentaires.
- L'intégration du quartier et de ses habitants :
  - La SEMIS s'associe aux actions communes autour de la GUSP et de la tranquillité publique.
  - Elle permet un maintien dans leurs logements aux populations vieillissantes, par des travaux d'accessibilité ou d'aménagements intérieurs.
  - Elle favorise l'intervention régulière d'acteurs économiques réalisant des travaux et de la maintenance de bâtiment.
  - Elle conclut des marchés d'entretien d'immeubles avec la régie de quartier EREQUASOL.

### **L'enjeu UN QUARTIER SOLIDAIRE ET ACTIF**

- La SEMIS entend favoriser le recours aux acteurs mobilisés autour de la solidarité :
  - Elle a engagé des partenariats avec des structures d'insertion par le logement Tremplin 17 et Le Logis en vue de permettre des actions d'accompagnement des familles.
  - Elle poursuivra les orientations des locataires vers les dispositifs d'accompagnement du département (FSL...) et des associations dédiées au logement.
  - Elle maintient son service de gestion de proximité dans le centre commercial de Bellevue. La responsable de ce service participe aux groupes de travail et manifestations liées au contrat de ville.
  - Elle a désigné un référent, interface technique pour la transmission et le partage de données liées aux caractéristiques du parc social sur ce quartier, en la personne de la responsable du pôle Relation Clientèle.
  - Elle est également bailleur de locaux commerciaux et professionnels sur le quartier, qui sont attribués principalement aux associations et services dédiés aux actions de cohésion sociale.
- La SEMIS intervient dans les actions en faveur de l'emploi :
  - Les marchés « entretien » et « espaces verts » conclus avec la régie de quartier ont pour vocation de favoriser des parcours d'insertion professionnelle d'habitants du quartier.
  - Il a pu être proposé à des habitants du QPV d'accéder à des emplois SEMIS notamment dans le cadre des recrutements de personnel d'entretien. Ces recrutements sont permis

par les liens tissés avec la régie de quartier qui a pu orienter avec pertinence vers la SEMIS, lors des recrutements, la candidature de certains salariés qu'elle a pu accompagner.

- La SEMIS participe au financement de 2 postes « adultes - relais » intervenant dans le quartier dans la médiation et l'accès au droit.
- Elle s'est engagée à accueillir des stagiaires habitant dans le quartier prioritaire.

### **L'enjeu : UN QUARTIER PARTICIPATIF ET ACCUEILLANT,**

- L'accueil :

- L'antenne de proximité installée à Bellevue, à côté d'autres services publics, facilite l'accès et l'identification de ceux-ci pour l'ensemble des habitants.
- L'organisation par gérants de secteur, joignables à l'annexe de Bellevue, vise à maintenir un lien personnalisé avec les locataires.
- Le personnel d'entretien et les gardiens d'immeuble sont identifiés comme relais d'information et possibilité de contacts réguliers via ces agents de proximité.
- La SEMIS participe aux actions de diffusion d'informations aux habitants sur les dispositifs et les actions déployées (par exemple les activités du conseil citoyen) dans le quartier.
- Des flyers concernant les partenaires sont disponibles à l'accueil de l'annexe de Bellevue
- Lors des démarches réalisées par des habitants non francophones, l'agent d'accueil de la SEMIS (cours Genet), bilingue arabe-français, peut faciliter l'accueil et l'information de ces publics.

- L'accueil des nouveaux habitants et initiatives en faveur de la rencontre entre habitants et l'intégration des nouveaux au quartier :

- Les services de la SEMIS, à l'occasion de l'entrée dans les logements (état des lieux et remise des clés) organisent la rencontre avec le gérant de secteur, fournissent les explications sur le fonctionnement du logement et de l'immeuble.
- Il est remis un « livret du locataire », source d'informations concernant la SEMIS et le fonctionnement de la relation bailleur-locataire.
- La SEMIS participe aux ateliers partenariaux qui réfléchissent :
  - À l'organisation d'événements tels qu'une invitation à des temps d'accueil dédiés aux nouveaux arrivants. Il reste à en organiser les modalités pour respecter l'adhésion volontaire des nouveaux habitants à ce dispositif.
  - A la création de supports (flyer, carte aimantée utilisable avec les différents services et commerces du quartier).

### **L'enjeu : UN QUARTIER CREATIF ET INVENTIF :**

- La créativité en faveur du décloisonnement et de l'innovation :

- La SEMIS apporte un soutien aux associations sportives développant des actions sur ce quartier (Volley-ball, Rugby, Hand-ball ...) et au développement des activités sportives par la mise à disposition du terrain d'emprise du City Parc de Bellevue.
- Elle apporte également un soutien aux actions culturelles et d'animation du quartier telles que le festival « Sur la Place ou à Emporter » qui s'est déroulé annuellement depuis 2018.
- D'autres projets tels que la réalisation de fresque « street art » sur des façades d'immeubles sont à l'étude.
- Elle a mis en place des actions innovantes avec les partenaires de l'insertion par le logement :
  - Tel que les « Projets d'Insertion Logement », expérimentés depuis 2013, dans lesquels il est convenu entre l'association, le bailleur social et le locataire, dans le respect des compétences de chacun, un accompagnement réactif, ajustable,



volontaire pour les 3 parties, qui ne conditionne ni l'accès, ni le maintien dans le logement ou l'hébergement. Le but étant de lutter contre l'échec d'une sortie d'hébergement ou de favoriser l'accès et l'insertion durable dans le logement pour des publics vulnérables.

- La pratique des baux glissants est un autre exemple d'action, qui permet d'intégrer un logement en prévoyant une entrée dans le logement via une convention avec l'association puis après une validation conjointe entre l'association, le bailleur social et le locataire, une poursuite de l'occupation du logement en autonomie par les seuls locataires.

### VI.9. Les engagements de France Travail

France Travail a pour mission, l'inscription, l'accueil, l'information et l'accompagnement des personnes en situation de recherche d'emploi, le contrôle de la recherche d'emploi, l'aide et le conseil auprès des entreprises ainsi que le versement des allocations et autres aides pour le compte de l'assurance chômage et de l'état. France Travail partage également sa connaissance du marché de l'emploi ainsi que les éléments chiffrés de celui-ci.

En ce qui concerne le quartier prioritaire Boiffiers-Bellevue, 3 conseillers de l'agence sont référents des demandeurs d'emploi habitants ce quartier afin de faciliter et fluidifier les échanges et notre partenariat avec l'ensemble des acteurs :

- 1 conseillère accompagnement des demandeurs d'emploi et notamment des personnes en situation de handicap (Céline Pelletier en 2024)
- 1 conseillère Entreprise (Valérie Demay en 2024)
- 1 conseillère accompagnement des demandeurs d'emploi « jeunes » (Lysiane Da Cruz en 2024)

De plus, France Travail s'engage à mettre en place à minima 2 actions par an au bénéfice des publics du quartier Politique de la ville.

### VI.10. Les engagements d'Enedis

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité qui emploie 38 000 personnes. Au service de 37 millions de clients, elle développe, exploite, modernise 1,4 million de kilomètres de réseau électrique basse et moyenne tension (230 et 20 000 volts) et gère les données associées. Enedis réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7J/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Intervenant pour le compte des collectivités locales, propriétaires des réseaux, elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

En France, Enedis est la première grande entreprise du secteur de l'énergie à être devenue « entreprise à mission ». Une transformation dans le prolongement de nos missions de service public, pour une société plus juste et plus durable.

**Notre raison d'être : « Agir pour un service public de la distribution d'électricité innovant, performant et solidaire. Raccorder la société au défi collectif d'un monde durable. »**

Nous sommes convaincus qu'il n'y aura pas de performance industrielle et économique sans exemplarité sociale et environnementale. C'est pourquoi nous mettons nos engagements RSE au cœur de notre projet d'entreprise et au service du contrat ville Horizon 2030. Notre vision c'est un service public à impact positif pour la planète :

- Atteindre la neutralité carbone en 2050.
- Développer la sobriété énergétique et le numérique.
- Adapter nos ouvrages et activités au changement climatique.
- Agir pour la biodiversité.
- Réduire nos déchets et développer l'économie circulaire.

Dans le cadre de sa **Responsabilité Sociale et sociétale d'Entreprise**, Enedis en Charente-Maritime a pour objectif de lutter contre toutes les formes d'exclusion et les fractures sociales accentuées par la crise sanitaire.

Trois axes sont retenus pour lutter contre ces inégalités qui se sont accrues :

- La priorité donnée à l'insertion des jeunes ;
- La lutte contre la précarité énergétique ;
- Le soutien à l'économie circulaire.

Sur le volet **insertion des jeunes et des personnes les plus vulnérables**, Enedis soutiendra le secteur de l'insertion par l'activité économique (SIAE) et l'écosystème de l'ESS. Notre objectif est non seulement de soutenir les associations externes mais également de favoriser le recrutement de ces publics en faisant évoluer le sourcing des profils de l'entreprise.

**L'inclusion numérique** est ici comprise comme l'inclusion sociale dans une société et une économie où le numérique joue un rôle majeur, notamment pour l'accès à l'emploi, aux droits et aux services publics ou essentiels. Ces actions concernent en priorité les personnes éloignées du numérique ayant besoin d'un premier accompagnement pour communiquer avec les proches, consulter un médecin à distance, s'informer sur les démarches administratives ou rechercher un emploi.

**Le soutien aux actions de lutte contre la précarité énergétique** pourra prendre différentes formes : implication dans des programmes de sensibilisation aux écogestes, soutien à la médiation sociale et numérique en lien avec les activités d'Enedis, implication dans des projets innovants en lien avec les datas.

**L'économie circulaire** désigne un modèle économique dont l'objectif est de produire des biens et des services de manière durable, en limitant la consommation et le gaspillage de ressources (matières premières, eau, énergie) ainsi que la production des déchets. Il s'agit de rompre avec le modèle de l'économie linéaire.

En tant que service public de la transition écologique, nous vous accompagnons sur le chemin de la sobriété énergétique. Cela fait partie de nos engagements d'entreprise à mission en faveur d'une société plus durable.

Notre ambition ? Aider à diagnostiquer, optimiser et mesurer les consommations d'électricité. Nous soutenons ainsi l'appel à la sobriété énergétique lancé par le gouvernement en 2022 : « je baisse, j'éteins, je décale ».

Pour ce faire, nous nous appuyons beaucoup sur les fonctionnalités et données de Linky, le compteur communicant qui permet de suivre la consommation d'électricité. Grâce à cet outil, il est possible de mieux la comprendre et la maîtriser. Selon l'ADEME, l'économie d'énergie peut aller jusqu'à 10%.

Enedis facilite l'analyse des données énergétiques. De nombreux jeux de données sont en libre-service dans l'open data d'Enedis <https://data.enedis.fr/>.



## VI.11. Les engagements de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Charente-Maritime

La politique de la ville fédère l'ensemble des partenaires institutionnels, économiques, associatifs, et inscrit dans un document unique leurs actions au bénéfice de quartiers en décrochage. Elle est mise en œuvre localement dans le cadre des contrats de ville. Elle peut inclure pour les CPAM, de mener des actions terrain en conformité avec les attendus nationaux sur la santé, la prévention, et l'accès aux droits et aux soins.

L'égalité d'accès aux soins est, avec la qualité des soins et la solidarité, l'un des 3 principes fondateurs de l'Assurance Maladie depuis 1945. L'Assurance Maladie lutte contre le renoncement aux soins, quelles qu'en soient les formes et les raisons.

Elle intervient en amont de la maladie et de ses complications, en accompagnant chaque assuré avec des services de prévention et des parcours propres à sa pathologie, à son âge ou à sa situation de vie. « L'Aller vers » maintenant déployé permet en outre une proximité de terrain très appréciée des assurés et des partenaires qui les accompagnent sur le terrain, et notamment pour les assurés qui ne viennent pas en accueil ou qui n'ont pas de compte ameli.

La CPAM de la Charente Maritime assure pour le régime général un peu plus de 630 000 bénéficiaires, et propose une attention particulière pour les 8 familles d'assurés qui résident en Charente Maritime. En complément, elle mènera prochainement des actions territoriales au sein même des quartiers prioritaires de la ville, dans le cadre des contrats de ville.



### Actions prévues en déploiement :

1 - Rencontre du Conseil Citoyen et identification des besoins de la population du quartier, en matière d'accès aux droits et aux soins via leurs filtres.

2 - Prise en charge des transports pour se rendre collectivement en examen de prévention en santé (bilan de santé) et aide à l'organisation pour le déroulé de l'EPS sur Saintes, aide à la communication, fourniture de supports (dépliants adaptés)

3 – En association avec France Travail- Organiser des événements accès aux droits et aux soins en lien avec France travail. Proposer des ateliers compte ameli, webinaires, droits des demandeurs d'emploi ; proposer des interventions en Aller vers au sein des structures du quartier et adapter les actions aux besoins des habitants.

4 Développer ou créer des relais, pour instaurer des référents bénévoles accès aux droits et aux soins autour de lien de confiance, à l'instar de l'unité locale des restos du cœur présente sur le QVP. Les webinaires CPAM font partie des « produits » à proposer aux relais.

5 - Transmission de la liste des nouveaux arrivants pour contact attentionné, et étude des droits et accès aux soins. Leur proposer d'emblée un rendez-vous en accueil pour faire le point et établir le lien de confiance.

6- A partir des noms de rue fournis, établir pour les habitants du QVP une évaluation statistique de l'accès au médecin traitant, à la mutuelle, au compte ameli et aux soins depuis plus de 2 ans. Prévoir une mesure d'impact périodique pour le suivi de ces populations sur ce territoire vulnérable.

## VI.12. Les engagements de La Poste

Acteur économique avec des missions de service public\*, La Poste est présente sur l'ensemble du territoire, en particulier dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Sur le territoire, Saintes Grandes Rives, l'Agglo, se trouve un point de contact postal dans le quartier « prioritaire » de Boiffiers-Bellevue. Nos facteurs distribuent quotidiennement tous les foyers concernés.

Les engagements « politique de la ville » du Groupe La Poste portés par sa Délégation Régionale en Nouvelle-Aquitaine – aux côtés de Saintes Grandes Rives, l'Agglo et de la Préfecture - se déclinent comme suit sur la base des grandes orientations du contrat de la ville sur lesquelles La Poste peut agir :

### ▪ **Mobilité :**

La Poste, exemplaire sur la mobilité douce, se propose de sensibiliser les habitants du quartier via ses réseaux. Sur Saintes, La Poste compte une flotte de plus de 50 véhicules électriques (VAE, Staby...).

D'autre part, un partenariat a été mis en place avec l'association Boiffiers-Bellevue (ABB) afin d'implanter le site de passage de l'examen théorique du code de la route (plus connu sous le nom de « l'examen du code ») au sein du quartier, dans une salle de l'association. Outre faciliter l'accès à cet examen pour les publics concernés en assurant leur accompagnement en amont, cela permet de désenclaver le quartier en y faisant venir les candidats de toute la zone d'influence de Saintes.

### ▪ **Accueil des nouveaux habitants** */ favoriser le lien social : lutter contre la pauvreté et les inégalités par l'amélioration du recours aux droits sociaux et de santé*

- **Faciliter l'accès des publics en difficulté de ces quartiers au service postal voire aux autres services au public :**
  - o **Faciliter l'accès au service bancaire et sécuriser la gestion financière des habitants** de ces quartiers par un accueil dédié, des produits et des procédures bancaires adaptées, en particulier :
    - Pour les **majeurs protégés** via un partenariat entre La Banque Postale et l'ADEI/ADPP,
    - Au moment du versement des prestations sociales, tous les mois.



- Proposer un accueil postal mutualisé avec d'autres services au public :
  - Permettre dans tous les bureaux le paiement en espèces gratuitement des **factures ENGIE** pour les clients bénéficiant d'une aide sociale,
  - Permettre dans le bureau de Saintes Centre le paiement en espèces gratuitement des **loyers via une convention avec la SEMIS.**
- **Solidarité & inclusion sociale et numérique** : contribuer depuis 2013 à la lutte contre les fragilités cognitives et financières via des partenariats associatifs d'accompagnement des clientèles fragiles des bureaux de poste de Saintes Centre et Bellevue.

Financement partenariat : fonds postal de péréquation territoriale et affectation élus Commission Départementale de Présence Postale Territoriale 17.

*\* dont la mission d'accessibilité bancaire : pour tous les résidents, y compris les plus démunis, la possibilité de bénéficier aux guichets de La Poste d'une prestation de domiciliation des revenus et de retrait d'argent liquide.*

- **Contribuer à l'aménagement numérique des quartiers et faciliter l'accès des habitants à un e-bouquet de services au public :**
  - Equipement du bureau de poste situé en centre-ville à Saintes d'un îlot numérique (ordinateur connecté à Internet, imprimante-scanner),
  - Financement de partenariats associatifs pour accompagner les personnes en fragilité numérique sur de la médiation sociale et numérique, au sein du bureau de poste.

## ▪ Lieux d'échanges

- **Accompagner les bailleurs sociaux sur le raccordement postal des nouveaux logements**, notamment dans le cadre des opérations de renouvellement urbain.
- **Améliorer l'adressage à l'intérieur des immeubles** avec l'appui de la plateforme Services-Courrier-Colis de Saintes et en partenariat avec les bailleurs sociaux > rénovation des batteries de boîtes aux lettres, et si possible dans le cadre d'un chantier d'insertion.
- En lien avec la transition énergétique, contribuer en appui des bailleurs sociaux via les facteurs à une **information auprès des locataires sur les économies d'énergie.**
- **Accompagner les bailleurs sociaux** via La Banque Postale dans leurs problématiques de financement.
- **Accompagner les primo-accédants à la propriété** sur le crédit immobilier via La Banque Postale.
- Contribuer à la lutte **contre l'isolement** par :
  - **Le repérage** par le facteur de personnes fragiles ou isolées à domicile,
  - Le développement de **services « Aller vers »**, délivrés par le facteur à domicile lors de sa tournée, pour les personnes vulnérables : achat de timbres, enveloppes prêtes à poster, emballages colis, stickers de suivi des envois / collecte du courrier à domicile / livraison d'espèces à domicile en lien avec la mairie ou le CCAS.

## ▪ Réussite éducative :

- **Contribuer au développement de mise à disposition d'une connexion Internet** dans nos bureaux de poste en installant des îlots numériques permettant aux familles de réaliser les démarches en ligne liée à l'Education Nationale.

## ■ Participation citoyenne

- **Contribuer à l'écoute de la population** et au dispositif de concertation citoyenne via nos réseaux (relayer les enquêtes auprès des publics visés sur le quartier par exemple).

## ■ Emploi / Emploi, insertion, formation

- **Faciliter le recrutement et l'insertion des jeunes de ces quartiers** via :
  - o Des contrats de professionnalisation et en alternance,
  - o Des visites de sites postaux, des stages voire des parcours d'insertion professionnelle organisés avec nos partenaires comme L'ASSOCIATION REGIONALE DES MISSIONS LOCALES, L'ÉCOLE REGIONALE DE LA 2EME CHANCE, LES REGIES DE QUARTIER, ...
  - o Des bénévoles de compétences et parrainages de jeunes en lien avec l'association de La Banque Postale L'ENVOL et avec nos partenaires, la délégation régionale de NOS QUARTIERS ONT DES TALENTS, PASSERELLES ET COMPETENCES.
- **Contribuer à lever le frein à la mobilité pour le retour à l'emploi** : permettre aux jeunes de passer l'examen du code de la route dans le quartier.
- **Accompagner** sur la communication/la promotion, la logistique et le financement, **les entrepreneurs** dans les quartiers prioritaire et de veille active à Saintes.
- Accompagner en particulier les **entrepreneurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) dans les quartiers**, notamment les services d'insertion et d'aide à l'économie (**SIAE**) sur les **4 axes de développement** du partenariat national de La Poste avec les réseaux ESS, au sein de « L'ALLIANCE DYNAMIQUE » :
  - o Réussir la transition énergétique,
  - o Déployer de nouveaux modes de financement,
  - o Développer les achats responsables,
  - o Offrir des opportunités de mobilités de compétences des postiers vers l'ESS.

## VI.8. Les engagements de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine

## VII. L'organisation et la gouvernance

### VII.1. Le comité de pilotage

Il se réunit au moins 2 fois par an sous la présidence conjointe du Préfet, du Président de l'Agglomération Saintes Grandes Rives et du Maire de la Ville de Saintes, ou de leurs représentants. Chaque signataire du contrat y est représenté. Deux membres désignés par le conseil citoyen (un par collège) y siègent, dans la limite du tiers des membres du comité de pilotage.

Il constitue l'instance politique d'orientation stratégique du contrat de ville en matière de pilotage, de validation, de suivi et d'évaluation. Il définit les modalités de suivi et d'évaluation des objectifs opérationnels, des engagements de droit commun par chaque signataire et des actions du contrat de ville qui servent de cadre de travail au comité technique. Il valide le plan d'actions annuel après un travail de synthèse effectué par le comité technique.



## VII.2. Le comité de liaison territorial et le comité des financeurs

**Le comité de liaison territorial (CLT)** est mis en place et co-animé par l'État (Délégué du Préfet) et l'Agglomération Saintes Grandes Rives (chef de projet politique de la ville). Il mobilise, selon les thématiques, les techniciens des différentes composantes du comité de pilotage, ceux des établissements publics ou privés et les partenaires associatifs dont les compétences peuvent contribuer à l'atteinte des objectifs du contrat de ville ainsi que le conseil citoyen.

Le CLT est chargé de :

- Préparer les décisions à soumettre à l'arbitrage des membres du comité de pilotage et d'en assurer le suivi.
- Suivre la mise en œuvre effective du contrat de ville :
  - Organiser le travail des groupes thématiques.
  - Partager des informations.
  - Mettre en œuvre le plan d'actions annuel validé par le comité de pilotage.
- Préparer les éléments d'évaluation du contrat de ville.

**Le comité des financeurs** se réunit une fois par an afin de statuer sur les co-financements des projets déposés dans le cadre de l'appel à projet du contrat de ville.

## VII.3. La participation des habitants

Un conseil citoyen a été créé pour le quartier prioritaire Bellevue-Boiffiers par arrêté préfectoral du 21 octobre 2016. Il a désigné deux représentants titulaires (un par collège) qui siégeront au comité de pilotage dans la limite du tiers des membres du comité de pilotage, ainsi que deux suppléants en cas d'indisponibilité des membres titulaires. **Le conseil citoyen est impliqué au sein de toutes les instances de décision et de concertation.**

**Les habitants seront régulièrement consultés afin de recueillir leurs avis** sur les différents projets et actions qui seront réalisées à leur bénéfice. La méthodologie de consultation appliquée au city stade et aux aménagements de la plaine de Bellevue sera utilisée et adaptée à chaque nouveau projet.

Tous les ans, un **évènement** sera organisé afin d'informer les habitants sur l'avancée des objectifs fixés dans le contrat de ville 2024-2030. Il pourra prendre plusieurs formes : diagnostic en marchant, évènement culturel, réunion publique...

## VII.4. L'évaluation

L'évaluation du contrat de ville a vocation, d'une part, à **rendre compte de la mise en œuvre et des résultats du programme d'actions** et, d'autre part, à apprécier le **fonctionnement et l'impact du contrat**.

L'évaluation du contrat de ville interviendra en **deux temps** :

- A mi-parcours de la mise en œuvre du contrat afin notamment de réajuster la stratégie déployée, en réinterrogeant ses orientations et en actualisant la programmation des actions
- Puis à la fin du contrat afin d'apprécier les résultats vis-à-vis de la stratégie initiale

Il sera néanmoins déterminant d'assurer **une collecte régulière, annuelle** des données permettant de mesurer la réalisation et l'impact des actions programmées.

L'évaluation sera organisée autour des axes suivants :

- **Evolution du diagnostic à mi-parcours et à la fin** : Il s'agira d'apprécier les évolutions du contexte sur lequel s'appuient les orientations du contrat de ville (diagnostic territorial aux différentes échelles : quartier, commune, EPCI, département, région et échelon national) en vue, notamment, d'ajuster la stratégie et les objectifs qu'il porte.
- **Suivi et impact des actions réalisées** : Cette partie de la démarche d'évaluation a pour objectif d'analyser l'avancement et les réalisations du contrat de ville, au titre de l'ensemble des actions mobilisées (programme 147 et celles relevant des politiques de « droit commun »), afin de les confronter aux objectifs initiaux du contrat. Enfin, la mesure des impacts du contrat de ville sera appréhendée à travers certaines actions emblématiques.
- **Evaluation de la plus-value du contrat en matière de gouvernance et de mobilisation des politiques publiques** : Décrire l'ingénierie et la gouvernance du contrat de ville visant à favoriser la mobilisation des politiques publiques portées par chaque signataire du contrat.

La planification, l'articulation ainsi que les différents critères d'évaluation seront travaillés en **CLT** sur le 1<sup>er</sup> semestre 2024 afin de pouvoir proposer au comité de pilotage une **démarche d'évaluation cohérente sur toute la durée du contrat**.